



Assemblée générale

Distr. générale
26 septembre 2017
Français
Original : anglais

Soixante-douzième session

Points 124, 134, 136, 137 et 141 de l'ordre du jour

Réforme de l'Organisation des Nations Unies : mesures et propositions

**Examen de l'efficacité du fonctionnement administratif
et financier de l'Organisation des Nations Unies**

Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019

Planification des programmes

Gestion des ressources humaines

Un nouveau modèle de gestion pour l'Organisation des Nations Unies : améliorer et simplifier la procédure de planification des programmes et d'établissement du budget

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Au cours des 70 dernières années, l'Organisation des Nations Unies a modifié sa procédure de planification des programmes et de budgétisation à plusieurs reprises pour mieux l'adapter à l'évolution de la portée et de l'étendue de ses mandats. Elle a mis en place un solide dispositif réglementaire régissant tous les aspects de la planification des programmes et du cycle budgétaire. Au cours des dernières années, elle a aligné son système comptable et ses normes d'information financière correspondantes sur les meilleures pratiques au niveau international en adoptant les Normes comptables internationales pour le secteur public (normes IPSAS). Elle dispose désormais d'un nouveau progiciel de gestion intégré, Umoja, qui lui permet de décentraliser, moderniser et rationaliser les procédures, d'améliorer la communication de l'information et d'accroître la transparence s'agissant de l'utilisation des ressources.

* Nouveau tirage pour raisons techniques (5 octobre 2017).



Si les réformes précédentes ont donné lieu à des progrès notables, certains aspects de la procédure de planification des programmes et de budgétisation pourraient être encore améliorés. Le cycle budgétaire actuel est très long et les documents budgétaires sont volumineux et manquent de cohésion, si bien qu'il est impossible de procéder à une évaluation stratégique du programme de travail de l'Organisation. Le Secrétaire général ne dispose pas du pouvoir voulu pour transférer des ressources d'un programme à l'autre de façon à favoriser la concrétisation des priorités à l'échelle de l'Organisation. Le plafonnement du Fonds de roulement et la marge de manœuvre dont le Secrétaire général dispose pour engager des ressources propres à couvrir des dépenses imprévues et extraordinaires ne répondent plus aux besoins de l'Organisation.

En conséquence, le Secrétaire général propose de rationaliser et d'améliorer la procédure de planification et de budgétisation afin de faciliter la prise de décisions et de renforcer la transparence de l'information. Les mesures concrètes proposées dans le présent rapport consistent notamment : a) à passer d'un exercice budgétaire biennal à un exercice budgétaire annuel; b) à raccourcir le cycle de planification et de budgétisation de cinq à trois ans; c) à présenter les informations relatives à la planification et à l'exécution des programmes dans le budget ordinaire annuel et non plus dans des rapports distincts; d) à améliorer certains éléments du cadre de budgétisation axée sur les résultats; e) à renforcer le suivi de l'exécution en faisant figurer dans le budget annuel les enseignements tirés de l'expérience, notamment les informations issues des évaluations et des auto-évaluations; f) à accorder au Secrétaire général une plus grande marge de manœuvre pour le transfert de ressources au cours de l'exécution du budget; g) à accroître le montant du Fonds de roulement.

Les mesures proposées dans le présent rapport permettraient de faciliter la concrétisation du nouveau modèle de gestion envisagé par le Secrétaire général (voir [A/72/492](#)).

I. Introduction

1. Pour donner à l'Organisation les moyens de répondre plus efficacement aux besoins d'un monde en évolution rapide, il convient de mettre en place une procédure de planification et de budgétisation transparente et souple, qui garantisse que les ressources soient allouées d'une manière qui contribue au mieux à l'exécution efficace et rationnelle des mandats. La planification et la budgétisation doivent être des instruments stratégiques au service des mandats, des priorités et du programme de travail de l'Organisation.

2. Le document budgétaire doit permettre aux hauts responsables de prendre davantage en main la planification des programmes et de l'exécution des mandats et d'engager plus largement leur responsabilité à cet égard. Il doit rendre compte plus clairement des résultats des évaluations des programmes, des conclusions des auto-évaluations et des enseignements tirés de l'expérience, dans un format qui permette de renforcer la transparence. Enfin, il doit favoriser la tenue d'un dialogue mieux ciblé et plus stratégique avec les États Membres sur l'exécution des programmes et l'allocation des ressources.

3. La procédure de planification et de budgétisation doit permettre de faire en sorte que les ressources confiées au Secrétariat soient allouées au mieux aux fins de l'exécution efficace et efficiente de tous les mandats. Les nouveaux outils informatiques doivent être utilisés de façon à accroître la transparence au sein du Secrétariat et à l'égard des États Membres. Les ressources de l'Organisation doivent être employées à l'appui des mandats approuvés par les États Membres. Pour contribuer à une meilleure exécution des mandats, le Secrétaire général doit être en mesure de transférer des ressources entre chapitres du budget relevant d'un même titre.

4. En ce qui concerne le budget ordinaire, le Secrétaire général propose de rationaliser la procédure de planification et de budgétisation afin de faciliter la prise de décisions et de renforcer la transparence de l'information. Les mesures concrètes proposées dans le présent rapport consistent notamment : a) à passer d'un exercice budgétaire biennal à un exercice budgétaire annuel; b) à raccourcir le cycle de planification et de budgétisation de cinq à trois ans; c) à présenter les informations relatives à la planification et à l'exécution des programmes dans le budget ordinaire annuel et non plus dans des rapports distincts; d) à améliorer certains éléments du cadre de budgétisation axée sur les résultats; e) à renforcer le suivi de l'exécution en faisant figurer dans le budget annuel les enseignements tirés de l'expérience, notamment les informations issues des évaluations et des auto-évaluations; f) à accorder au Secrétaire général une plus grande marge de manœuvre pour le transfert de ressources au cours de l'exécution du budget; g) à accroître le montant du Fonds de roulement.

A. Rappel historique

5. Les principes fondamentaux de la procédure budgétaire de l'Organisation sont énoncés à l'Article 17 de la Charte des Nations Unies, qui dispose que l'Assemblée générale examine et approuve le budget de l'ONU et répartit les dépenses de l'Organisation entre les États Membres. En tant que Chef de l'administration, le Secrétaire général est chargé d'élaborer et de soumettre un projet de budget propre à couvrir le coût des activités du Secrétariat financées par le budget ordinaire. L'Organisation compte sur les États Membres pour fournir des ressources suffisantes et s'acquitter de leurs quotes-parts intégralement et dans les délais prescrits.

6. Deux comités, le Comité du programme et de la coordination et le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, examinent les propositions concernant la planification et la budgétisation formulées par le Secrétaire général, conformément à leurs mandats respectifs, et présentent, par l'intermédiaire de la Cinquième Commission, leurs conclusions et recommandations à l'Assemblée générale pour examen et approbation.

7. La procédure de planification et de budgétisation a évolué au fil des 70 dernières années. Les principales étapes sont résumées aux paragraphes suivants.

8. En 1974, l'Organisation a adopté la méthode du budget-programme, qui consiste à rendre compte des activités de programme du Secrétariat et des décisions de ses organes directeurs dans le budget; avant cette date, elle utilisait la méthode du budget par objets de dépense. La nouvelle structure budgétaire visait à tenir compte, de manière analytique et intégrée, des coûts, de la teneur et de l'importance de chaque programme. L'exercice budgétaire, qui durait un an jusqu'alors, est ainsi devenu biennal (voir résolutions 3043 (XXVII) et 3199 (XXVIII) de l'Assemblée générale). C'est également à cette période que l'Organisation a introduit le principe d'un document de planification unique, à savoir le plan à moyen terme, qui portait sur un cycle de quatre ans.

9. Dans ses résolutions 41/213 et 42/211, l'Assemblée générale a adopté de nouveaux éléments, notamment l'établissement d'une esquisse budgétaire et la création d'un fonds de réserve. L'esquisse budgétaire contient notamment une estimation préliminaire des ressources à prévoir pour mener à bien le programme d'activités proposé pour l'exercice biennal suivant. Le montant du fonds de réserve, exprimé en pourcentage du montant global de l'esquisse budgétaire, est destiné à couvrir les dépenses additionnelles de l'exercice biennal occasionnées soit par des décisions d'organes délibérants soit, sous réserve de certaines dispositions, de prévisions révisées compte tenu de dépenses extraordinaires.

10. Dans sa résolution 55/231, à la suite d'une étude de la procédure de planification, de programmation et de budgétisation en vigueur, l'Assemblée générale a adopté une nouvelle méthode d'établissement du budget, consistant à utiliser des cadres de budgétisation axée sur les résultats mettant l'accent sur les produits à obtenir et les résultats correspondants, alors que la méthode employée jusqu'alors était la budgétisation axée sur les moyens. En 2004, le plan à moyen terme quadriennal a été remplacé par un cadre stratégique biennal comprenant un plan-cadre fixant les objectifs à long terme de l'Organisation (premier volet) et un plan-programme biennal (deuxième volet) (voir résolutions 58/269 et 59/275 de l'Assemblée).

11. Tous les aspects de cette procédure sont régis par le Règlement financier et les règles de gestion financière ainsi que par le Règlement et les règles régissant la planification des programmes, les aspects du budget qui ont trait aux programmes, le contrôle de l'exécution et les méthodes d'évaluation, qui ont été mis à jour périodiquement pour tenir compte des changements susvisés. Plus récemment, ces textes ont été modifiés en 2013, à la suite de l'adoption par l'Assemblée générale des Normes comptables internationales pour le secteur public (normes IPSAS), et de nouveau en 2016, pour tenir compte des nouvelles résolutions de l'Assemblée concernant la planification des programmes. À sa soixante-douzième session, l'Assemblée réfléchira aux modifications à apporter aux parties du Règlement et des règles régissant la planification des programmes ayant trait à l'évaluation, à savoir le chapitre VII et l'annexe.

12. Un résumé complet de l'évolution du cadre juridique applicable à la procédure de planification et de budgétisation de l'Organisation figure à l'annexe I du présent rapport.

B. L'actuelle procédure de planification et de budgétisation

13. Dans l'ensemble, l'Organisation des Nations Unies a montré qu'elle était capable de s'adapter à l'évolution de la portée et de l'étendue des mandats qui lui sont confiés depuis sa création il y a plus de 70 ans. La procédure de planification et de budgétisation et les outils et mécanismes connexes ont également évolué en conséquence, et l'Assemblée générale a pris des mesures pour adapter les outils de planification et de budgétisation de sorte à favoriser l'exécution efficace et rationnelle des mandats.

14. La procédure de planification et de budgétisation consiste en l'élaboration, la présentation, l'examen et l'approbation des quatre éléments suivants : a) le cadre stratégique (premier et deuxième volets); b) l'esquisse budgétaire; c) le budget-programme; d) les rapports sur l'exécution des programmes et du budget et les états financiers. Les fonctions dont doivent s'acquitter à chaque étape le Secrétaire général, le Comité du programme et de la coordination, le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et la Cinquième Commission – en tant que grande commission de l'Assemblée générale chargée des questions administratives et budgétaires – sont clairement énoncées dans les résolutions et les règles et règlements évoqués aux paragraphes 5 à 12 ci-dessus. En outre, l'article VII et l'annexe du Règlement financier et règles de gestion financière de l'ONU définissent les attributions du Comité des commissaires aux comptes s'agissant des états financiers de l'Organisation, de son dispositif de contrôle interne et de l'application des normes IPSAS.

15. En conséquence, l'actuelle procédure de planification et de budgétisation ne manque nullement de transparence ni de responsabilisation. Tous les aspects en sont pleinement justifiés et codifiés, les plans relatifs aux programmes sont définis en détail dans le cadre stratégique et le budget-programme, et il est clairement rendu compte des besoins en ressources, des allocations budgétaires et de l'utilisation faite des crédits ouverts.

16. En outre, les systèmes sur lesquels repose cette procédure ont été récemment mis à jour et modernisés. L'Organisation entame sa troisième année d'application des normes IPSAS et a reçu une opinion sans réserve chaque année, ce qui témoigne de la solidité de ses pratiques de gestion financière et du renforcement de la responsabilité. Les normes IPSAS ont également l'avantage d'exiger la communication d'informations plus complètes et la conduite d'analyses financières plus approfondies, et de permettre de produire davantage de données sur les coûts.

17. En outre, l'Organisation met actuellement en service un progiciel de gestion intégré, Umoja, qui dessert déjà plus de 32 000 fonctionnaires en 400 lieux dans le monde bien que son module d'établissement du budget n'ait pas encore été mis en œuvre. Les données financières présentées au moyen d'Umoja, notamment les états financiers eux-mêmes, permettent déjà d'éclairer la prise de décisions du fait qu'elles sont plus complètes, à jour et transparentes et sont produites plus rapidement. Les données peuvent être étalonnées avec plus de souplesse et rendues facilement accessibles, en fonction des besoins des différents utilisateurs. À cet égard, l'Organisation a pour objectif de donner aux États Membres accès aux données relatives aux dépenses et à l'exécution des programmes grâce à des tableaux de bord en ligne.

18. L'Organisation est désormais en mesure de faire fond sur ces transformations et d'adopter les changements proposés ci-après.

C. Le système actuel : points à améliorer

19. Soucieux d'améliorer encore la gestion du Secrétariat, le Secrétaire général estime qu'il est nécessaire d'améliorer encore la procédure de planification et de budgétisation de façon à remédier aux insuffisances ci-après.

20. Tout d'abord, l'actuel cycle de planification et de budgétisation, qui commence avec l'établissement du cadre stratégique et se termine par l'examen des états financiers et des rapports d'exécution correspondants, dure plus de cinq ans. Les plans et les propositions budgétaires sont donc formulés largement avant l'exercice auquel ils se rapportent, si bien qu'ils ne tiennent pas toujours compte des incidences des nouveaux mandats approuvés au cours de l'exécution du budget. De même, les incidences des nouveaux mandats sur le plan-programme biennal ne sont prises en compte dans les plans et budgets relatifs aux programmes que lors de l'exercice biennal suivant. Par exemple, au cours de l'exercice biennal 2016-2017, l'accent mis sur les objectifs de développement durable, approuvés par les États Membres en 2015 quelques mois avant l'adoption de l'actuel budget-programme, n'apparaît pas dans le plan-programme et le budget adoptés. L'évolution des programmes découlant de l'adoption de ces objectifs n'a pu être prise en compte que dans les rapports sur la planification des programmes et le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019. Actuellement, la planification est préparée de façon totalement indépendante de la budgétisation. La procédure actuelle ne garantit pas que les décisions prises concernant l'allocation des ressources tiennent compte comme il convient des enseignements tirés de l'exécution des programmes, l'Assemblée ne recevant le rapport sur l'exécution des programmes d'un exercice biennal donné que vers la fin de la première année d'exécution du budget biennal suivant.

21. Deuxièmement, les documents présentés manquent de cohésion, en ce qu'ils portent sur différents stades et aspects de la procédure de planification et de budgétisation. Actuellement, le Secrétaire général présente, pour un même cycle budgétaire biennal, neuf rapports principaux, dont certains sont eux-mêmes constitués de plusieurs rapports, chacun portant sur un sujet distinct et ayant un niveau de détail différent. Si l'on prend également en compte les rapports du Comité du programme et de la coordination et du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, l'Assemblée générale examine actuellement, à différents moments du cycle budgétaire, environ 300 rapports distincts concernant les plans et les ressources relatifs à un exercice biennal donné. En outre, la documentation présentée au titre de cette procédure est volumineuse et son élaboration nécessite une main-d'œuvre importante¹.

22. Troisièmement, au cours de l'exécution du budget, le Secrétaire général n'est pas habilité à transférer des ressources d'un programme à l'autre sans l'approbation préalable des États Membres. Les États Membres ont accordé un tel pouvoir à de nombreux directeurs d'institutions spécialisées, fonds et programmes afin de leur donner les moyens de faire face à l'évolution rapide des besoins. La marge de

¹ Le budget-programme de l'exercice biennal 2016-2017 comportait 36 titres distincts et a donné lieu à l'établissement de 153 rapports (hors incidences sur le budget-programme et propositions supplémentaires), soit environ 7 000 pages. En outre, 7 900 pages ont été rédigées en réponse à 6 000 questions posées pendant l'examen intergouvernemental des différents rapports budgétaires relatifs à l'exercice biennal 2016-2017, ce qui a montré qu'il était nécessaire d'améliorer l'actualité et la nature de l'information fournie aux États Membres.

manœuvre approuvée à titre expérimental par l'Assemblée générale en 2006 (voir résolution 60/283) est assortie d'un certain nombre de restrictions qui empêchent le Secrétaire général de répondre efficacement aux besoins naissants.

23. Enfin, le plafonnement du Fonds de roulement et la marge de manœuvre accordée au Secrétaire général pour couvrir des dépenses imprévues et des dépenses extraordinaires ne répondent plus aux besoins de l'Organisation si celle-ci veut présenter un risque de trésorerie acceptable et pouvoir satisfaire aux impératifs urgents qui se font jour, non seulement dans le domaine de la paix et la sécurité mais également dans les deux autres grands piliers de l'Organisation.

II. Propositions

24. Le Secrétaire général propose non une refonte totale de la procédure intergouvernementale d'examen de la planification et de la budgétisation, mais un certain nombre d'améliorations techniques à apporter à la procédure et à la documentation existantes de façon à renforcer la transparence et le respect du principe de responsabilité et de mieux répondre aux besoins des États Membres.

25. Les changements proposés portent sur trois domaines principaux : a) la procédure de planification et de budgétisation proprement dite; b) les documents actuellement établis au cours de cette procédure; c) les modalités de financement, y compris les financements exceptionnels.

A. La procédure de planification et de budgétisation

Figure I

Comparaison du cycle budgétaire proposé et du cycle budgétaire actuel

Cycle actuel (exercice biennal 2020-2021)														
2017	2018				2019				2020	2021		2022		
T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4						
Planification (2,25 ans)									Exécution (2 ans)		Suivi de l'exécution (2 ans)			
PPB	CPC		5C											
		MPS	CCQAB	5C		MPS	CCQAB	5C			TRA	CCQAB		
		EB	CCQAB	5C							REP	CPC	5C	
			PPB			CCQAB		5C	1REB	CCQAB	5C	2REB	CCQAB	5C
											EF	CCC	CCQAB	5C

Cycle proposé (exercice annuel 2020)														
	2018				2019				2020	2021		2022		
T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4						
				Planification (1,25 an)				Exécution (1 year)	Suivi de l'exécution (1 an)					
				Nouveau document budgétaire intégré, y compris MPS		CCQAB		5C	Pas de rapport sur l'exécution		EF	CCC	CCQAB	5C

Abréviations : CCC : Comité des commissaires aux comptes, CCQAB : Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, CPC : Comité du programme et de la coordination, EB : esquisse budgétaire, EF : États financiers, MPS : missions politiques spéciales, PBP : projet de budget-programme, PPB : plan-programme biennal, REP : rapport sur l'exécution des programmes, T : Trimestre, TRA : transferts de ressources entre chapitres du budget, 1REB : premier rapport sur l'exécution du budget, 2 REB : deuxième rapport sur l'exécution du budget, 5C : Cinquième Commission.

26. La figure I illustre l'actuelle procédure de planification et de budgétisation, qui, comme indiqué ci-dessus, s'étend sur une période de plus de cinq ans. Le Secrétaire général propose que le budget biennal actuel soit remplacé par un « budget-programme annuel intégré » (ci-après « budget annuel »), qui devrait permettre l'établissement de plans relatifs aux programmes et de prévisions de ressources plus réalistes et mieux à même de répondre aux besoins. Une telle évolution remédierait à la préoccupation exprimée par le Comité des commissaires aux comptes quant aux éléments pris en compte pour établir les prévisions révisées et ajuster les crédits budgétaires dans le cadre du cycle budgétaire biennal (voir [A/72/176](#) et Corr.1, par. 25).

27. Conjuguée à de nouvelles exigences en matière de documentation et à l'établissement d'un nouveau document budgétaire intégré, qui sont exposés ci-dessous, l'adoption d'un budget annuel permettrait de raccourcir le cycle de planification et de budgétisation de deux ans. Dans cette hypothèse, les données concernant les programmes et l'information financière seraient plus réalistes puisque produites moins longtemps avant l'exécution. L'adoption d'un budget annuel permettrait aussi de faire coïncider l'exercice budgétaire avec la période comptable prise en compte dans les états financiers. Le Secrétariat continuerait néanmoins d'envoyer les avis de mise en recouvrement aux États Membres au début du mois de janvier de chaque année.

28. Le Comité du programme et de la coordination et le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires continueraient d'examiner les aspects programmatiques et financiers des documents budgétaires et de soumettre leurs conclusions et recommandations à l'examen de l'Assemblée générale, conformément à leurs mandats respectifs, mais examineraient le projet de budget au même moment du cycle annuel, ce qui rendrait la procédure plus ciblée et plus intégrée. La Cinquième Commission pourrait ainsi faire fond sur les conseils de ces deux comités pour examiner à la fois les aspects du budget concernant les programmes et les ressources financières demandées.

29. En outre, lorsque l'exécution du budget dure deux ans, comme c'est le cas actuellement, les variations des taux de change et d'inflation peuvent faire fluctuer les ressources nécessaires, de sorte que la méthode actuelle prévoit quatre opérations d'actualisation des coûts, dont chacune est susceptible d'avoir d'importantes incidences budgétaires. L'annualisation proposée du budget permettrait, après l'actualisation initiale, de n'actualiser les coûts qu'une seule fois, juste avant le début de l'exercice budgétaire, ce qui donnerait aux États Membres une idée plus précise de leurs obligations financières. Si les dépenses finales dépassaient le budget annuel en raison d'un dépassement de crédits au titre des postes, le Secrétaire général pourrait, après avoir examiné le montant total des dépenses de programme et les économies résultant de l'annulation d'engagements d'exercices précédents, demander l'ouverture d'un crédit supplémentaire, conformément au tableau d'effectifs approuvé par l'Assemblée générale et compte tenu des dépenses effectivement engagées au titre des postes.

30. Le Secrétaire général propose également que le plan-cadre, qui constitue le premier volet du cadre stratégique, soit présenté tous les cinq ans et non plus tous les deux ans. Celui-ci continuerait de fixer les objectifs à long terme de l'Organisation et de faire l'objet d'un document distinct qui serait soumis à l'examen du Comité du programme et de la coordination et de l'Assemblée générale. Comme il couvrirait une période plus longue, il pourrait formuler des objectifs et une stratégie à plus long terme, des orientations de politique générale et les tendances générales de l'évolution des mandats, compte tenu des priorités définies par les organes intergouvernementaux et des problèmes à prévoir.

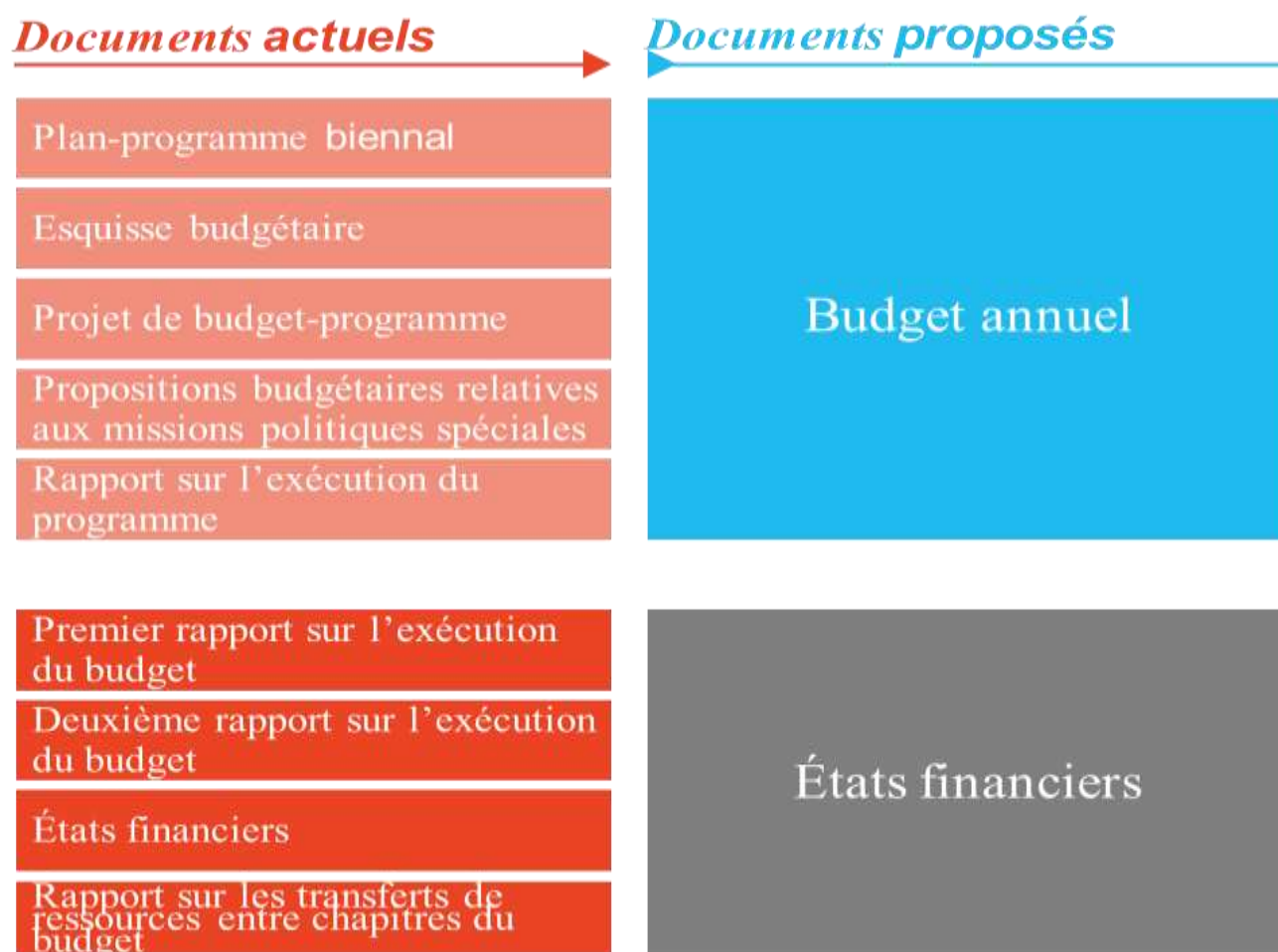
B. Changements concernant la documentation et la présentation des cadres de résultats

31. Si l'on veut que les documents soumis aux organes intergouvernementaux à différents moments de la procédure de planification et de budgétisation soient mieux ciblés et plus utiles, plusieurs mesures doivent être prises. En outre, le passage proposé à un cycle budgétaire annuel nécessiterait de revoir la teneur et la nature des rapports présentés aux organes intergouvernementaux et aux organes d'experts, afin d'éviter que l'examen de ces rapports, qui interviendrait alors tous les ans, n'alourdisse sensiblement la charge de travail de ces organes, comme expliqué ci-dessous.

1. Regroupement des différents rapports

32. Le Secrétaire général propose de regrouper les neuf rapports ou ensembles de rapports existants en deux rapports annuels, à savoir le projet de budget annuel et les états financiers de l'Organisation, comme le montre la figure II. Le plan-cadre, qui fixe les objectifs à long terme de l'Organisation, continuerait de faire l'objet d'un document distinct, qui serait présenté à la Cinquième Commission par l'intermédiaire du Comité du programme et de la coordination.

Figure II
Intégration des rapports



33. Le budget annuel proposé regrouperait les informations qui figurent actuellement dans le plan-programme biennal, l'esquisse budgétaire, le projet de budget-programme, les projets de budget des missions politiques spéciales et le rapport sur l'exécution des programmes. Il ferait également une place aux informations sur l'exécution des programmes et aux enseignements tirés de l'exercice précédent, ce qui permettrait de renforcer l'application du principe de responsabilité et d'ajuster en temps voulu les ressources nécessaires en vue d'une meilleure exécution des mandats.

34. Le Secrétaire général estime que, grâce au raccourcissement du cycle budgétaire, l'esquisse budgétaire, les premier et deuxième rapports sur l'exécution du budget et le rapport biennal précisant les transferts de ressources entre chapitres du budget n'auraient plus besoin de faire l'objet de rapports distincts. Les renseignements concernant l'exécution des programmes seraient intégrés au budget annuel. L'esquisse budgétaire n'aurait plus lieu d'être étant donné que le projet de budget annuel serait élaboré moins longtemps avant la période d'exécution et que l'Assemblée générale serait en mesure de se prononcer sur le montant du budget plus fréquemment, en se fondant sur des prévisions de ressources plus fiables et à jour. Les principaux éléments qui auraient une incidence sur le budget de l'année considérée et celui de l'année suivante seraient toutefois énumérés dans la partie Avant-propos et introduction du nouveau projet de budget annuel, comme indiqué dans le modèle figurant à l'annexe II du présent rapport. Les renseignements qui figurent actuellement dans le deuxième rapport sur l'exécution du budget seraient incorporés dans les états financiers, vérifiés par le Comité des commissaires aux comptes et examinés par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires.

35. L'Assemblée générale a créé, au titre des arrangements prévus dans ses résolutions 41/213 et 42/211, un fonds de réserve qui permet de couvrir les dépenses révisées ou supplémentaires, en particulier celles qui découlent de décisions d'organes délibérants approuvées au cours de l'année précédant l'exercice biennal concerné ou durant l'exercice concerné et qui ne sont pas prises en compte dans le projet de budget-programme. Le montant du fonds de réserve est exprimé en pourcentage du montant de l'esquisse budgétaire approuvée par l'Assemblée, et son utilisation est limitée à l'exercice biennal auquel il se rapporte.

36. Comme l'esquisse budgétaire est appelée à disparaître (voir par. 34 ci-dessus), le Secrétaire général propose que le montant du fonds de réserve soit exprimé en pourcentage du montant total du projet de budget annuel. À titre d'exemple, le montant du fonds de réserve concernant le budget annuel de 2021 serait proposé dans le budget annuel de 2020 et approuvé par la Cinquième Commission au moment de l'approbation de ce budget, et serait exprimé en pourcentage du budget annuel approuvé pour 2020. À titre exceptionnel, le montant du fonds de réserve pour l'exercice annuel de 2020 serait proposé et approuvé dans le cadre du premier rapport sur l'exécution du budget de l'exercice biennal 2018-2019, et correspondrait à la moitié du budget approuvé pour cet exercice (soit l'équivalent du budget approuvé pour une période d'un an). Grâce à cette mesure, le montant du fonds de réserve continuerait d'être fixé avant l'exercice budgétaire auquel il se rapporte. Les autres dispositions régissant l'utilisation du fonds de réserve, qui sont énoncées dans les résolutions 41/213 et 42/211, demeureraient applicables.

2. Changements concernant la présentation du budget

37. Le Secrétaire général propose de modifier la présentation du budget en vue de renforcer la transparence et la responsabilité et de la rendre plus ciblée. Les mesures proposées consistent notamment : a) à revoir le cadre de résultats, en simplifier la

présentation et mettre l'accent sur le suivi de l'exécution; b) à opérer un regroupement des ressources financières demandées; c) à intégrer le budget des missions politiques spéciales au projet de budget-programme, dans un chapitre distinct; d) à modifier la structure du budget.

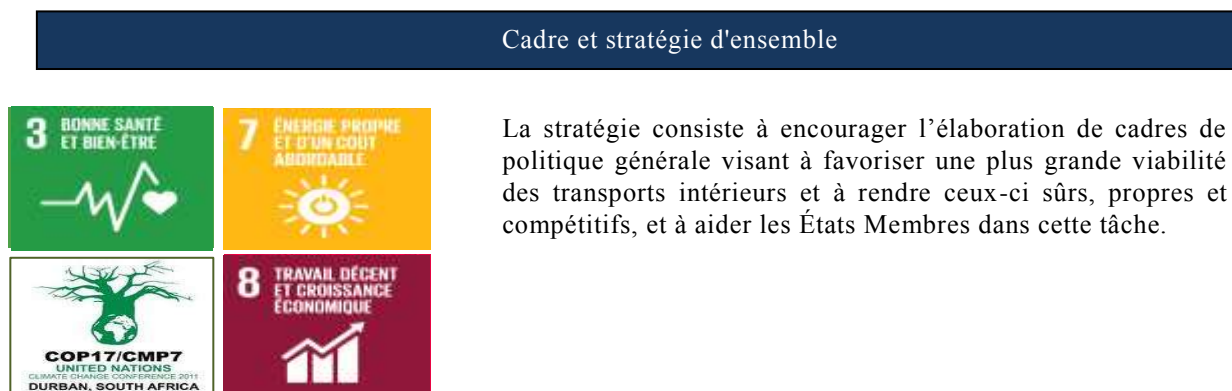
Présentation du cadre de résultats

38. Pour plus de conformité avec les buts et principes fondamentaux de l'Organisation, énoncés au Chapitre premier de la Charte, ainsi qu'avec les objectifs de développement durable récemment adoptés et les autres grands accords intergouvernementaux, le Secrétaire général propose de modifier la présentation du cadre de résultats. Les activités prévues pour appliquer les décisions des organes délibérants au cours de l'exercice budgétaire considéré resteraient réparties en programmes et sous-programmes. Le texte explicatif présenterait, pour chaque sous-programme :

- a) Les buts ou objectifs généraux visés;
- b) La stratégie de mise en œuvre des mandats connexes;
- c) Les résultats obtenus durant l'exercice précédent par rapport au plan initial pour la même année;
- d) Les enseignements tirés de l'expérience et les résultats de l'exécution des programmes au cours des exercices antérieurs;
- e) Les résultats prévus pour l'exercice budgétaire considéré;
- f) Les principaux produits prévus pour l'exercice budgétaire considéré et les produits exécutés au cours de l'exercice précédent.

39. Les éléments susvisés remplaceraient les renseignements figurant dans les parties « objectifs », « réalisations escomptées », « indicateurs de succès » et « mesure des résultats » de l'actuel cadre de résultats. La figure III montre le nouveau cadre de résultats proposé, tel qu'il se présenterait pour un sous-programme donné en exemple.

Figure III
Sous-programme 2 : Transports [à titre indicatif uniquement]



1. Les cadres de résultats ci-après s'inscrivent dans le cadre et la stratégie d'ensemble du sous-programme 2 et présentent les résultats quantitatifs et qualitatifs, les enseignements et les plans relatifs au sous-programme.

Cadre de résultats 1

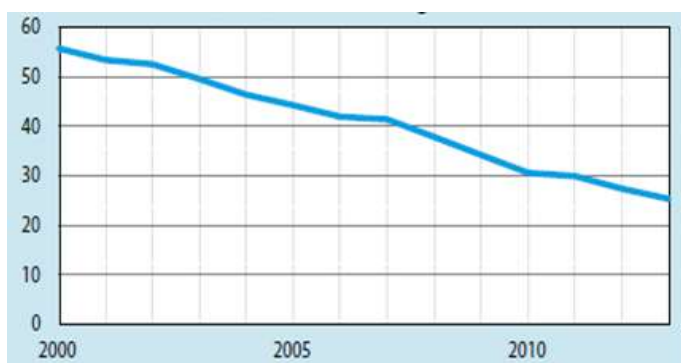


Mesure des résultats obtenus en 2018 par rapport au plan

Pour 2018, il était prévu que le Département fournisse aux États Membres des directives leur permettant de finaliser au moins 50 accords juridiques contraignants sur les transports. [Voir A/72/6 (Sect. 99)].

En 2018, le Département a aidé des États à adopter 58 instruments juridiques contraignants liés aux transports, qui ont contribué à une diminution constante du nombre de décès sur les routes au cours de la décennie écoulée.

Décès sur les routes (en milliers) dans la région entre 2000 et 2013



Enseignements

Le fait de disposer de cadres normatifs solides ayant fait l'objet d'un accord au niveau international contribue à l'efficacité des institutions chargées de la sécurité routière au niveau national.

Plan 2020

En 2020, le Département aidera les États Membres à mettre en œuvre les 58 conventions et accords sur les transports conclus sous l'égide des Nations Unies, et à conclure 10 instruments supplémentaires. Il s'efforcera également de renforcer les connaissances dans ce domaine et de faciliter les débats sur les transports durables.

2. Le tableau XX montre l'évolution des principaux produits prévus dans les plans 2018 à 2020 et les produits effectivement exécutés en 2018.

Tableau XX
Principaux produits

Principaux produits	Quantité			
	2020 (prévisions)	2019 (prévisions)	2018 (prévisions)	2018 (résultats effectifs)
1. Service des réunions du Comité des transports intergouvernementaux sur les questions relatives aux transports, notamment la sécurité routière, le transport de marchandises dangereuses, la pollution, les douanes et les voies navigables intérieures	10	9	9	8
2. Fourniture au Comité des transports intergouvernementaux de la documentation relative aux questions liées aux transports, et notamment à la sécurité routière, au transport de marchandises dangereuses, à la pollution, aux douanes et à la navigation intérieure	55	55	54	54

<i>Principaux produits</i>	<i>Quantité</i>			
	<i>2020 (prévisions)</i>	<i>2019 (prévisions)</i>	<i>2018 (prévisions)</i>	<i>2018 (résultats effectifs)</i>
3. Services consultatifs sur les instruments juridiques concernant les transports intérieurs, la facilitation du transport, le franchissement des frontières, la sécurité routière, la construction automobile et le transport de marchandises dangereuses et d'autres cargaisons spéciales	1	1	1	1
4. Maintenance de bases de données et de sites Web, notamment le site Web de la Convention TIR	10	10	8	8
5. Conduite de campagnes de sensibilisation sur la promotion de l'énergie propre	1	1	1	1
Publications :				
6. Transports internationaux routiers (TIR)	2	2	1	1
7. Tendances et économie des transports	2	2	1	0
8. Prévention des accidents de la circulation routière	4	3	2	1
9. Transport de marchandises dangereuses	2	2	2	2
10. Franchissement de frontières et douanes	1	1	1	1
11. Transport intermodal et logistique	1	1	1	1

40. Ainsi, la liste des « produits » figurant dans l'actuel cadre de résultats serait remplacée par l'énumération des « principaux produits ». Ces derniers seraient présentés de manière plus globale, ce qui permettrait de faire ressortir les activités les plus importantes (en termes d'utilisation des ressources et de contribution aux résultats visés). Le tableau indiquerait également les résultats prévus pour l'exercice budgétaire précédent et les résultats effectivement obtenus au cours de cet exercice. La planification et la programmation continueraient d'être orientées par les décisions prises par les organes délibérants pour traduire les mandats en activités. La liste de ces décisions serait communiquée au Comité du programme et de la coordination, au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et à la Cinquième Commission sous forme de complément d'information, et serait également publiée sur les sites Web des différents départements et bureaux.

41. La nouvelle présentation proposée renforcerait la transparence et la responsabilité car le plan-programme initial de l'année précédente, l'évaluation des résultats de l'année précédente, les enseignements tirés et le plan-programme de l'année concernée figureraient, pour la première fois, dans un même document. En outre, les résultats seraient mesurés non seulement du point de vue quantitatif mais également sur le plan qualitatif, ce qui devrait permettre de disposer de données plus utiles et donnant une idée plus juste de la valeur ajoutée des activités menées par l'Organisation. De plus, l'inclusion des enseignements tirés de l'expérience aiderait le Comité du programme et de la coordination à évaluer l'exécution des programmes. On trouve à l'annexe III du présent rapport un modèle du projet de plan-programme et de budget pour plusieurs chapitres du budget, y compris les fonctions d'appui, compte tenu des changements proposés ci-dessus.

Regroupement des ressources financières

42. Actuellement, pour la plupart des chapitres du budget, les ressources financières nécessaires sont indiquées dans le projet de budget-programme au niveau des sous-programmes. Chaque chapitre comprend plusieurs sous-programmes, qui en constituent le programme de travail. Le Secrétaire général propose que les ressources destinées à financer les postes et les autres objets de dépense soient regroupées au niveau du programme de travail.

43. Cette simplification permettrait de veiller à ce que le projet de budget soumis chaque année à l'examen des organes d'experts et de l'Assemblée générale soit concis, ciblé et gérable. Il s'agit là d'une étape importante et nécessaire car, si l'on conservait le niveau de détail actuel, le passage à un cycle budgétaire annuel aurait pour effet d'accroître sensiblement le volume de la documentation à examiner. En outre, le regroupement des ressources relevant d'un même chapitre permettrait de mieux tenir compte de la situation réelle concernant l'allocation des ressources étant donné que l'exécution des activités prévues au titre des programmes nécessitent souvent la contribution de personnel et de ressources de différents services d'un même bureau ou département.

Intégration des budgets des missions politiques spéciales

44. À l'heure actuelle, le projet de budget-programme prévoit une enveloppe globale pour les 36 missions politiques spéciales en cours, lesquelles font l'objet d'une seule rubrique relevant du chapitre 3 (Affaires politiques) et sont présentées avec les autres entités. Le détail des ressources nécessaires au titre de ces missions est indiqué chaque année dans des documents budgétaires distincts et examiné tous les ans par l'Assemblée générale vers la fin de la partie principale de sa session.

45. Faisant fond sur une proposition antérieure, le Secrétaire général propose de créer un chapitre distinct consacré aux missions politiques spéciales et de faire figurer le détail des ressources nécessaires à ce titre dans le budget annuel, lequel serait présenté à la Cinquième Commission par l'intermédiaire du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, comme c'est l'usage actuellement. Le Comité consultatif serait ainsi en mesure d'examiner ces ressources avec le reste du budget annuel en mai et juin de chaque année (et non plus en octobre), et le budget intégré et les rapports connexes pourraient être soumis à l'examen de l'Assemblée générale en temps voulu, comme le montre la figure 1 ci-dessus. Cette mesure aurait pour effet de renforcer la transparence et de remédier à la transmission tardive des projets de budget des missions politiques spéciales, dont l'Assemblée s'est inquiétée à plusieurs reprises (voir, par exemple, résolution 71/272 A, Sect. XIX, par. 4). En outre, l'Assemblée ne serait plus tenue de prévoir une enveloppe globale pour ces missions. On trouvera à l'annexe IV au présent rapport un modèle de chapitre du budget consacré aux missions politiques spéciales.

Changements concernant les titres et chapitres du budget

46. Le budget-programme est actuellement structuré en deux niveaux principaux, à savoir le titre puis le chapitre. Il comprend 36 chapitres répartis de manière thématique dans 14 titres. Certains titres ne comptent toutefois qu'un seul chapitre, ce qui est contraire à l'idée de disposer de deux niveaux hiérarchiques.

47. Le Secrétaire général propose que tous les titres ayant un caractère transversal – information, services communs d'appui, contrôle interne, activités administratives financées en commun et dépenses spéciales, et sûreté et sécurité – soient regroupés dans un titre unique intitulé Activités transversales et dépenses spéciales. Compte tenu de sa spécificité, le titre Contributions du personnel resterait distinct. Cette réorganisation permettrait de ramener de 14 à 7 le nombre de titres budgétaires.

48. Le Secrétaire général propose de ramener de 36 à 34 le nombre de chapitres, en intégrant les chapitres Programme ordinaire de coopération technique, Compte pour le développement et Travaux de construction (chapitres 23, 35 et 33) au budget des différents départements ou bureaux concernés et en créant un chapitre supplémentaire pour les missions politiques spéciales. La figure IV présente la nouvelle structure budgétaire proposée.

Figure IV
Comparaison de la structure budgétaire actuelle et de la structure budgétaire proposée

Structure actuelle : 14 titres et 36 chapitres

<i>Titre</i>	<i>Chapitre</i>
I. Politiques, direction et coordination d'ensemble	1. Politiques, direction et coordination d'ensemble
	2. Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences
	3. Affaires politiques
II. Affaires politiques	4. Désarmement
	5. Opérations de maintien de la paix
	6. Utilisations pacifiques de l'espace
	7. Cour internationale de Justice
III. Justice internationale et droit international	8. Affaires juridiques
	9. Affaires économiques et sociales
IV. Coopération internationale pour le développement	10. Pays les moins avancés, pays en développement sans littoral et petits États insulaires en développement
	11. Appui des Nations Unies au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique
	12. Commerce et développement
	13. Centre du commerce international
	14. Environnement
	15. Établissements humains
	16. Contrôle international des drogues, prévention du crime et du terrorisme et justice pénale
	17. ONU-Femmes
	18. Développement économique et social en Afrique
V. Coopération régionale pour le développement	19. Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique
	20. Développement économique en Europe
	21. Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes
	22. Développement économique et social en Asie occidentale
	23. Programme ordinaire de coopération technique
VI. Droits de l'homme et affaires humanitaires	24. Droits de l'homme
	25. Réfugiés : protection internationale, solutions durables et assistance
	26. Réfugiés de Palestine
	27. Aide humanitaire
VII. Information	28. Information
VIII. Services communs d'appui	29. Services de gestion et d'appui
IX. Contrôle interne	30. Contrôle interne
X. Activités administratives financées en commun et dépenses spéciales	31. Activités administratives financées en commun
	32. Dépenses spéciales
XI. Dépenses d'équipement	33. Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien
XII. Sûreté et sécurité	34. Sûreté et sécurité
XIII. Compte pour le développement	35. Compte pour le développement
XIV. Contributions du personnel	36. Contributions du personnel

Structure proposée : 8 titres et 34 chapitres

<i>Titre</i>	<i>Chapitre</i>
I. Politiques, direction et coordination d'ensemble	1. Politiques, direction et coordination d'ensemble
	2. Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences
	3. Affaires politiques
II. Affaires politiques	4. Missions politiques spéciales 
	5. Désarmement
	6. Opérations de maintien de la paix
	7. Utilisations pacifiques de l'espace
	8. Cour internationale de Justice
III. Justice internationale et droit international	9. Affaires juridiques
	10. Affaires économiques et sociales
IV. Coopération internationale pour le développement	11. Pays les moins avancés, pays en développement sans littoral et petits États insulaires en développement
	12. Appui des Nations Unies au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique
	13. Commerce et développement
	14. Centre du commerce international
	15. Environnement
	16. Établissements humains
	17. Contrôle international des drogues, prévention du crime et du terrorisme et justice pénale
	18. ONU-Femmes
	19. Développement économique et social en Afrique
V. Coopération régionale pour le développement	20. Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique
	21. Développement économique en Europe
	22. Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes
	23. Développement économique et social en Asie occidentale
	24. Droits de l'homme
VI. Droits de l'homme et affaires humanitaires	25. Réfugiés : protection internationale, solutions durables et assistance
	26. Réfugiés de Palestine
	27. Aide humanitaire
	28. Information
VII. Activités transversales et dépenses spéciales 	29. Services de gestion et d'appui
	30. Contrôle interne
	31. Activités administratives financées en commun
VIII. Contributions du personnel	32. Dépenses spéciales
	33. Sûreté et sécurité
	34. Contributions du personnel

49. Les ressources afférentes aux chapitres Programme ordinaire de coopération technique, Travaux de construction et Compte pour le développement seraient indiquées séparément dans les différents fascicules du budget et utilisées exclusivement aux fins prévues. Il est toutefois proposé qu'un tableau récapitulatif indiquant le montant total des ressources demandées pour ces trois domaines d'activité soit présenté dans la partie Avant-propos et introduction du budget annuel.

50. Les ressources demandées au titre du programme ordinaire de coopération technique et du Compte pour le développement, de même que le rapport sur l'exécution du budget de ce dernier, ne seraient plus présentées de manière globale dans un rapport distinct. Le pouvoir de décider de l'utilisation de ces ressources reviendrait au département chargé de l'exécution, si bien que le Département des affaires économiques et sociales, qui administre actuellement ces ressources, ne conserverait que les fonctions de coordination nécessaires pour assurer la cohérence et éviter les doubles emplois. Les ressources demandées pour financer les dépenses d'équipement liées aux travaux de construction continueraient d'être justifiées en détail dans les rapports d'étape connexes, et le Bureau des services centraux d'appui continuerait d'assurer un contrôle technique pour les activités de construction et l'établissement des rapports correspondants.

51. Les mesures susvisées permettraient de simplifier la procédure dans une certaine mesure, puisque le budget comprendrait moins de titres et de chapitres et les rapports soumis à l'examen des organes intergouvernementaux et des organes d'experts seraient moins nombreux. En outre, l'allocation aux départements et bureaux responsables des ressources demandées au titre du programme ordinaire de coopération technique, des travaux de construction et du Compte pour le développement permettrait de renforcer la transparence et la responsabilité en matière de résultats.

3. Changements concernant les états financiers

52. Comme prévu par les normes IPSAS, les états financiers sont désormais établis tous les ans, ce que le Secrétaire général compte maintenir. Toutefois, comme il est proposé de supprimer les premier et deuxième rapports sur l'exécution du budget et le rapport sur les transferts de ressources entre chapitres du budget, les états financiers contiendraient aussi des informations sur l'exécution du budget de l'exercice antérieur. En particulier, les données sur les dépenses au titre des postes et des autres objets de dépense seraient ventilées avec plus de précision et les écarts entre les dépenses prévues et les dépenses effectives seraient indiqués de manière plus détaillée, ce qui permettrait de renforcer la transparence et d'améliorer la communication de l'information sur la responsabilité du Secrétaire général en ce qui concerne l'utilisation des ressources. En outre, les états financiers contiendraient des informations sur les transferts de ressources entre chapitres du budget relevant d'un même titre, comme indiqué aux paragraphes 53 à 58 ci-dessous, ainsi que des données sur les dépenses imprévues et extraordinaires engagées conformément à l'autorisation accordée à cet effet par l'Assemblée générale (voir par. 60 à 67 ci-dessous). On trouve à l'annexe V du présent rapport un modèle d'états financiers faisant apparaître ces nouveaux éléments.

C. Modalités de financement, y compris financements exceptionnels

1. Octroi proposé du pouvoir de transférer des ressources entre chapitres relevant d'un même titre et entre les postes et les autres objets de dépense dans un même chapitre

53. Comme indiqué au paragraphe 22 ci-dessus, le Secrétaire général, en tant que Chef de l'administration, ne dispose pas à titre permanent du pouvoir de transférer des ressources d'un chapitre à l'autre du budget afin de faire face à l'évolution des besoins ou de remédier à une insuffisance susceptible d'entraver ou de limiter l'exécution des mandats au cours d'un exercice budgétaire donné. Il ne peut pas non plus transférer des ressources entre des objets de dépenses relatifs aux postes et des objets de dépenses autres sans l'accord préalable de l'Assemblée générale (voir résolution 55/231). La création d'un mécanisme autorisant une certaine marge de manœuvre à cet égard ayant été proposée antérieurement, l'Assemblée a approuvé l'octroi d'un pouvoir limité, sous réserve de plusieurs restrictions, à titre expérimental et pour une période déterminée.

54. Le Secrétaire général estime qu'il serait utile, pour permettre à l'Organisation de mieux faire face aux exigences d'un monde en évolution rapide et garantir l'utilisation optimale des ressources existantes avant toute recherche de ressources supplémentaires, de mettre en place un mécanisme simplifié et transparent permettant de transférer des ressources durant un exercice budgétaire donné. Il a demandé à l'Assemblée générale de lui accorder deux autres autorisations qui lui permettraient de gérer plus efficacement les résultats de l'Organisation.

55. Tout d'abord, le Secrétaire général propose que l'Assemblée générale lui octroie le pouvoir de transférer des ressources consacrées aux postes ou aux autres objets de dépenses entre chapitres relevant d'un même titre; les données correspondantes seraient communiquées à l'Assemblée générale dans le cadre des états financiers améliorés (voir par. 52 ci-dessus). Les transferts de ressources d'un titre à l'autre continueraient toutefois d'être soumis à l'approbation préalable de l'Assemblée générale. Les transferts apparaîtraient sur les tableaux de bord mentionnés au paragraphe 17 ci-dessus, de façon à accroître la transparence au cours de l'exécution du budget.

56. Afin d'éviter toute variation marquée des ressources approuvées par l'Assemblée générale au cours d'un exercice donné, le Secrétaire général propose de limiter ces transferts à 20 % du nombre de postes approuvés dans la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur ou du montant approuvé des ressources non affectées à des postes pour chaque chapitre. Cette autorisation serait conforme aux principes suivants :

a) Le transfert n'aurait pas d'incidence sur l'exécution des mandats relevant du chapitre du budget perdant les ressources concernées;

b) Les besoins ne peuvent pas être financés au moyen des crédits inscrits au chapitre concerné;

c) Les besoins sont ponctuels et ne portent donc que sur l'exercice en cours; si les besoins étaient continus et devaient persister pendant l'exercice suivant, il faudrait tout d'abord mobiliser les ressources nécessaires dans le cadre de l'autorisation puis prévoir les coûts ultérieurs dans les projets de budget des exercices suivants;

d) Le transfert serait le mécanisme à utiliser en priorité pour répondre aux besoins liés à l'exécution des programmes survenant au cours de l'exercice

budgétaire, avant toute ouverture de crédits supplémentaires ou autorisation d'engagement de dépenses.

57. Ensuite, le Secrétaire général propose que l'Assemblée générale lui octroie le pouvoir de transférer jusqu'à 20 % des ressources consacrées aux postes aux autres objets de dépense au sein d'un même chapitre. Cela lui permettrait de décider avec davantage de souplesse du type de ressources nécessaires pour faire face à une situation ou exécuter un mandat, et de mieux gérer le montant des ressources autorisées. Cette autorisation serait conforme aux principes suivants :

a) Le transfert faciliterait l'exécution des mandats et activités prévus au chapitre concerné du budget;

b) Les besoins sont ponctuels et ne portent donc que sur l'exercice en cours; si cette nouvelle répartition des ressources était appelée à durer, le Secrétaire général formulerait les propositions correspondantes dans les projets de budget suivants;

c) Le transfert serait le mécanisme à utiliser en priorité pour répondre aux besoins liés à l'exécution des programmes survenant au cours de l'exercice budgétaire, avant toute ouverture de crédits supplémentaires ou autorisation d'engagement de dépenses.

58. Ces autorisations, conjuguées aux normes voulues en matière de communication de l'information et de responsabilité, donneraient au Secrétaire général les moyens de répondre rapidement aux besoins liés à l'exécution des programmes au cours d'un exercice budgétaire donné. Cette démarche est conforme à l'action menée par le Secrétaire général pour éliminer les cloisonnements et faire en sorte que les départements collaborent plus étroitement à l'exécution des mandats de l'Organisation. Elle permettrait d'améliorer la coopération entre les différents départements et de passer d'un mode de fonctionnement axé sur les activités propres à chaque département à un modèle privilégiant la concrétisation des priorités à l'échelle de l'Organisation. Les ressources allouées au Secrétariat seraient utilisées de manière plus souple et plus solidaire au sein des domaines thématiques pour assurer l'exécution effective des programmes et mandats correspondants. Le Secrétaire général ne transférerait pas de ressources d'un domaine thématique à l'autre, par exemple, du pilier développement au pilier paix et sécurité ou droits de l'homme, et vice-versa.

59. Si ces propositions, de même que les autres mesures proposées dans le présent rapport, étaient approuvées, le « pouvoir discrétionnaire limité en matière de dépenses », mis en place à titre expérimental, n'aurait plus lieu d'être, si bien que le Secrétaire général en propose la suppression.

2. Élargissement proposé du mécanisme de financement des dépenses imprévues et extraordinaires

60. Dans le cadre de la procédure budgétaire actuelle, lorsqu'elle adopte le budget-programme biennal, l'Assemblée générale adopte en parallèle une résolution donnant au Secrétaire général le pouvoir d'engager des dépenses jusqu'à concurrence d'un plafond applicable de façon à couvrir les dépenses imprévues et extraordinaires. L'assentiment préalable du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires est nécessaire si le montant engagé est supérieur à ce plafond. Ce plafond a été relevé au fil des années pour qu'il continue de répondre aux besoins de l'Organisation.

61. Actuellement, le Secrétaire général est autorisé à engager des ressources à concurrence de 8 millions de dollars par an au titre du maintien de la paix et de la sécurité et à concurrence de 1 million de dollars au titre des mesures de sécurité

liées aux locaux et au personnel. En outre, par ses résolutions [66/258](#) et [70/250](#), l'Assemblée générale a autorisé le Secrétaire général, agissant avec l'assentiment du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, à financer les dépenses découlant des résolutions et décisions adoptées par le Conseil des droits de l'homme et le Conseil de sécurité et nécessitant une action immédiate de la part du Secrétariat.

62. Le Secrétaire général estime que ce mécanisme doit être élargi sous son autorité pour qu'il soit possible de faire face aux événements imprévus survenant dans les domaines des droits de l'homme et du développement, comme cela aurait été utile lors de la crise financière mondiale de 2008 et 2009 ou pour mener rapidement diverses enquêtes concernant des violations des droits de l'homme présumées.

63. En conséquence, le Secrétaire général propose que le montant des dépenses qu'il est autorisé à engager pour une année donnée soit porté de 8 à 16 millions de dollars, dont 6 millions de dollars pour régler des questions imprévues et urgentes liées au développement et 2 millions de dollars pour faire face à des situations imprévues et urgentes dans le domaine des droits de l'homme. De plus, il propose que soit approuvée, en sus de celle qui permet de couvrir les dépenses de sécurité imprévues jusqu'à concurrence de 1 million de dollars, une autorisation d'engagement de dépenses de 1 million de dollars destinée à remédier aux conséquences immédiates de catastrophes naturelles ou anthropiques sur les opérations des Nations Unies.

64. Le Secrétaire général rendrait compte du montant définitif des dépenses engagées au titre de cette autorisation dans les états financiers vérifiés. Il examinerait le montant définitif des dépenses de programme et les économies résultant de l'annulation d'engagements d'exercices antérieurs et demanderait, si nécessaire, à l'Assemblée générale d'ouvrir tout crédit nécessaire.

Financement des dépenses imprévues et extraordinaires pour les missions politiques spéciales

65. En 1999, afin d'accélérer le déploiement des opérations autorisées par le Conseil de sécurité, l'Assemblée générale a présenté un nouvel élément dans sa résolution [54/252](#) relative aux dépenses imprévues et extraordinaires. Elle y a décidé que le Secrétaire général devait obtenir l'assentiment du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires pour engager des dépenses allant jusqu'à 10 millions de dollars occasionnées par une décision du Conseil liée au maintien de la paix et de la sécurité, et l'approbation de l'Assemblée pour toutes dépenses d'un montant supérieur.

66. Dans son rapport sur l'examen des modalités de financement et de soutien des missions politiques spéciales ([A/66/340](#)), le Secrétaire général a proposé deux solutions pour permettre à l'Organisation de financer les activités liées au démarrage, à l'expansion et à la transition des missions politiques spéciales. La première consistait à autoriser ces missions à accéder au Fonds de réserve pour le maintien de la paix dans les mêmes conditions que les opérations de maintien de la paix. La deuxième consistait à porter, avec l'assentiment du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, le volant budgétaire du Secrétaire général de 10 millions de dollars à 50 millions de dollars. La Cinquième Commission a décidé de reporter l'examen de cette question à la soixante-douzième session.

67. Plusieurs décisions prises par le Conseil de sécurité ces dernières années ayant eu des incidences financières immédiates de plus de 10 millions de dollars, le

Secrétaire général propose de porter le volant budgétaire du Secrétaire général à 20 millions de dollars, au lieu des 50 millions de dollars proposés précédemment (voir A/66/340). Ce montant devrait permettre d'accélérer le démarrage de nouvelles missions politiques spéciales, telle celle récemment mise en place en Colombie, et le déploiement du personnel et de l'infrastructure initiale nécessaires.

3. Ajustement proposé du plafond du Fonds de roulement

68. Le Fonds de roulement a été créé en 1946 pour fournir les avances nécessaires à l'exécution des activités prévues en attendant le versement des contributions, et pour financer les dépenses imprévues et extraordinaires avant que les crédits voulus soient ouverts par l'Assemblée générale. À chaque nouvel exercice biennal, l'Assemblée adopte une résolution dans laquelle elle fixe le montant du Fonds. Les avances versées au Fonds par les États Membres sont fonction du montant du Fonds et de leur taux de contribution pour la première année de l'exercice.

69. Bien que le plafond du Fonds de roulement ait été régulièrement relevé depuis la création de l'Organisation, il n'a pas progressé au même rythme que le budget global. Au cours de l'exercice biennal 2016-2017, le montant autorisé du Fonds a été fixé à 150 millions de dollars, montant inchangé depuis 2007 (voir résolution 60/283, sect. IV, par. 4). En 1946, lorsque le Fonds a été créé, son montant correspondait à environ 30 semaines de dépenses sur la base du budget approuvé cette année-là. Par comparaison, au cours de l'exercice biennal 2016-2017, le montant du Fonds ne correspondait plus qu'à trois semaines de dépenses imputées sur le budget ordinaire. Le tableau 1 résume l'évolution du Fonds, en indiquant notamment le montant de celui-ci par rapport au budget approuvé et le nombre de semaines de dépenses qu'il permet de couvrir.

70. Au fil des années, l'insuffisance du Fonds de roulement a fait que l'Organisation a dû prélever des fonds sur les comptes des opérations de maintien de la paix pour pouvoir financer jusqu'à cinq mois de dépenses au cours d'une année donnée. Aux fins d'une saine gestion financière, l'Organisation doit disposer de liquidités lui permettant de s'acquitter de ses obligations financières en temps voulu. Le Secrétaire général estime qu'il est prudent, pour éviter toute perturbation des activités de l'Organisation, de fixer le montant du Fonds de roulement à au moins 350 millions de dollars, soit environ sept semaines de dépenses sur la base du montant du budget proposé pour l'exercice biennal 2018-2019.

71. Par comparaison, la directive relative aux fonds généraux d'affectation spéciale prévoit que 15 % des dépenses annuelles prévues pour chaque projet doivent être détenues en espèces, ce qui représente 7,8 semaines de réserves opérationnelles. On peut également citer le Programme alimentaire mondial, dont le fond de roulement est plafonné à 650 millions de dollars, ce qui représente 12,3 % du montant nécessaire à l'exécution du programme de travail (environ 5,3 milliards de dollars), ou 6,3 semaines de réserves. De la même façon, si la proposition du Secrétaire général tendant à relever le plafond du Fonds de roulement à 350 millions de dollars était approuvée, ce montant permettrait de couvrir 6,9 semaines de dépenses.

Tableau 1
Évolution du Fonds de roulement

(En millions de dollars des États-Unis)

	1946	1963	1982-1983	2006-2007	2016-2017	2018-2019 Proposition
Budget	35	94	1 506	3 799	5 614	5 405
Budget par an	35	94	753	1 899	2 807	2 703
Fonds de roulement	20	40	100	100	150	350
Fonds de roulement/budget	57,1%	42,6%	13,3%	5,3%	5,3%	13,0%
Couverture	30 semaines (un peu moins de 7 mois)	22 semaines (un peu plus de 5 mois)	7 semaines (un peu plus de 1,5 mois)	3 semaines	3 semaines	7 semaines (un peu plus de 1,5 mois)

D. Résumé des propositions

72. Les propositions du Secrétaire général figurant dans le présent rapport sont résumées dans le tableau 2

Tableau 2
Résumé des propositions du Secrétaire général

	Paragraphe(s)
La procédure de planification et de budgétisation	
Remplacement du budget biennal actuel par un budget-programme annuel intégré	26
Remplacement de l'actuel plan-cadre, l'un des deux volets du cadre stratégique, par un plan-cadre autonome couvrant une période de 5 ans	30
Changements concernant la documentation et à la présentation des cadres de résultats	
Regroupement des 9 rapports ou ensembles de rapports existants (rapport sur l'exécution du programme, esquisse budgétaire, plan-programme biennal, projet de budget-programme, rapports sur les missions politiques spéciales, premier et deuxième rapports sur l'exécution du budget, rapport sur les transferts de ressources entre chapitres et états financiers) dans le budget-programme annuel intégré et les états financiers	32-36
Révision du cadre de résultats, adoption d'une présentation simplifiée et accent mis sur le suivi de l'exécution	38-41
Regroupement des ressources financières	42-43
Intégration des budgets des missions politiques spéciales au budget-programme annuel intégré (création d'un chapitre distinct consacré à ces missions, qui serait inclus dans le projet de budget établi et présenté en avril)	44-45
Réorganisation des titres et chapitres du budget (réduction du nombre de titres de 14 à 7 et du nombre de chapitres de 36 à 34)	46-51
Changements concernant les états financiers (inclusion, dans l'état V des états financiers, d'un complément d'information sur l'exécution du budget de l'exercice antérieur, y compris des analyses des écarts; données sur les transferts de ressources entre chapitres relevant d'un même titre; informations sur le financement des dépenses imprévues et extraordinaires pendant l'exercice)	52
Modalités de financement, y compris financements exceptionnels	
Octroi du pouvoir de transférer des ressources entre chapitres relevant du même titre du budget	55-56
Octroi du pouvoir de transférer des ressources financières consacrées aux postes à d'autres objets de dépense au sein d'un même chapitre du budget	57
Élargissement proposé du mécanisme de financement des dépenses imprévues et extraordinaires	60-64
Augmentation du montant de l'autorisation d'engagement pour les dépenses supplémentaires résultant d'une décision du Conseil de sécurité	65-67
Ajustement du plafond du Fonds de roulement (de 150 millions de dollars à 350 millions de dollars)	68-71

III. Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre

73. Compte tenu des propositions énoncées ci-dessus, le Secrétaire général recommande à l'Assemblée générale d'approuver les mesures ci-après :

a) Passer, à compter de 2020, d'un exercice budgétaire biennal à un exercice biennal annuel et adapter en conséquence la procédure budgétaire, la présentation du budget et les rapports à établir, comme le Secrétaire général le propose aux paragraphes 26 à 52 ci-dessus et comme illustré aux annexes II, III, IV et V du présent rapport;

b) Autoriser le Secrétaire général à transférer, à compter de l'exercice biennal 2018-2019, des ressources entre chapitres budgétaires relevant d'un même titre, comme il le propose aux paragraphes 53 à 56 du présent rapport;

c) Autoriser le Secrétaire général à transférer, à compter de l'exercice biennal 2018-2019, des ressources financières consacrées aux postes à d'autres objets de dépenses dans un même chapitre du budget, comme il est proposé au paragraphe 57 du présent rapport;

d) Accroître le montant destiné à financer les dépenses imprévues et extraordinaires si le Secrétaire général atteste que les dépenses concernées ont trait au maintien de la paix et de la sécurité ou aux domaines des droits de l'homme et du développement, et autoriser le Secrétaire général à engager, pour une année donnée, des dépenses d'un montant maximum de 16 millions de dollars, à compter de l'exercice biennal 2018-2019, comme il est proposé aux paragraphes 60 à 64 du présent rapport;

e) Autoriser le Secrétaire général, dans le cadre du financement des dépenses imprévues et extraordinaires, à engager, à compter de l'exercice biennal 2018-2019, un montant maximum de 1 million de dollars pour une année donnée si celui-ci atteste que ces dépenses sont nécessaires pour remédier aux effets immédiats de catastrophes naturelles ou anthropiques sur les opérations des Nations Unies, comme il est proposé au paragraphe 63 du présent rapport;

f) Supprimer, à compter de l'exercice biennal 2018-2019, le pouvoir discrétionnaire limité en matière de dépenses, comme le propose le Secrétaire général au paragraphe 59 du présent rapport, sous réserve de l'approbation des mesures recommandées aux alinéas b) à e) ci-dessus;

g) Dans le cadre du financement des dépenses imprévues et extraordinaires, autoriser, à compter de l'exercice biennal 2018-2019, le Secrétaire général à engager, avec l'assentiment du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, des dépenses jusqu'à concurrence de 20 millions de dollars si une décision du Conseil de sécurité se traduit par des dépenses supplémentaires liées au maintien de la paix et de la sécurité, comme il est proposé aux paragraphes 66 et 67 du présent rapport;

h) Relever le plafond du Fonds de roulement de 150 millions de dollars à 350 millions de dollars à compter de 2018, et ouvrir un montant supplémentaire de 200 millions de dollars, comme il est proposé aux paragraphes 68 à 71 du présent rapport.

74. Compte tenu de ce qui précède, l'Assemblée générale prierait le Secrétaire général :

a) D'apporter les modifications nécessaires au Règlement et des règles régissant la planification des programmes, les aspects du budget qui ont trait aux programmes, le contrôle de l'exécution et les méthodes d'évaluation, ainsi qu'au

Règlement financier et les règles de gestion financière de l'Organisation, et de les lui présenter pour qu'elle les examine durant la partie principale de sa soixante-treizième session;

b) D'indiquer, à titre exceptionnel, dans le premier rapport sur l'exécution du budget de l'exercice biennal 2018-2019, le montant proposé du fonds de réserve concernant le budget annuel de 2020, exprimé en pourcentage de la moitié du budget approuvé de l'exercice 2018-2019;

c) D'établir, à compter de l'exercice budgétaire 2020, un projet de budget-programme annuel et de le lui présenter pour qu'elle l'examine durant la partie principale de sa soixante-quatorzième session;

d) D'établir, à compter de l'exercice budgétaire 2020, des états financiers révisés et de les lui présenter pour qu'elle les examine durant la partie principale de sa soixante-seizième session.

Annexe I

Résumé du cadre juridique régissant la planification des programmes et la budgétisation

<i>Année</i>	<i>Document</i>	<i>Points principaux</i>
1945	Charte des Nations Unies, Article 17	Dispositions : <ul style="list-style-type: none"> • L'Assemblée générale examine et approuve le budget de l'Organisation. • Les dépenses de l'Organisation sont supportées par les Membres selon la répartition fixée par l'Assemblée générale.
1946	Résolution 68 B (I)	<ul style="list-style-type: none"> • Création du Fonds de roulement, plafonné à 20 millions de dollars (soit l'équivalent de 8 mois de dépenses sur la base d'un budget annuel de 35 millions de dollars)
1962	Résolution 1863 A (XVII)	<ul style="list-style-type: none"> • Plafond porté à 40 millions de dollars en 1962 (5 mois)
1981	Résolution 36/242	<ul style="list-style-type: none"> • Plafond porté à 100 millions de dollars en 1981 (1,5 mois)
2007	Résolution 62/240	<ul style="list-style-type: none"> • Plafond porté à 150 millions de dollars en 2007 (moins de 1 mois)
1947	Résolution 166 B (II)	<ul style="list-style-type: none"> • Autorisation de contracter des engagements d'un montant total maximum de 2 millions de dollars au titre des dépenses imprévues et extraordinaires si le Secrétaire général certifie qu'ils ont trait au maintien de la paix et de la sécurité
1989	Résolution 44/203	<ul style="list-style-type: none"> • Montant des engagements autorisés porté à 3 millions de dollars en 1989
1993	Résolution 48/229	<ul style="list-style-type: none"> • Montant des engagements autorisés porté à 5 millions de dollars en 1993
1999	Résolution 54/252	<ul style="list-style-type: none"> • Montant des engagements autorisés porté à 8 millions de dollars en 1999
1972	Résolution 3043 (XXVII)	<ul style="list-style-type: none"> • Passage d'un exercice budgétaire annuel à un exercice budgétaire biennal à compter de l'exercice biennal 1974-1975
1973	Résolution 3199 (XXVIII)	
1986	Résolution 41/213	<ul style="list-style-type: none"> • Introduction de nouveaux éléments de la procédure budgétaire, notamment l'esquisse budgétaire et le Fonds de réserve
1987	Résolution 42/211	
2000	Résolution 55/231	<ul style="list-style-type: none"> • Adoption des cadres de budgétisation axée sur les résultats dans le cadre du plan à moyen terme pour la période 2002-2005
2003	Résolution 58/269	<ul style="list-style-type: none"> • Abandon du plan à moyen terme à compter de la fin 2005
2004	Résolution 59/275	<ul style="list-style-type: none"> • Remplacement du plan à moyen terme par le cadre stratégique à compter de l'exercice 2006-2007
1969	Résolution 2617 (XXIV)	<ul style="list-style-type: none"> • Adoption du principe de l'actualisation des coûts
2004	Résolution 59/264 A	<ul style="list-style-type: none"> • Approbation du rapport du Comité des commissaires aux comptes sur la méthode d'actualisation des coûts
2008	A/63/620 et résolution 63/263	<ul style="list-style-type: none"> • Description détaillée de la méthode d'actualisation des coûts contenue dans le rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires approuvé par l'Assemblée générale
2014	Résolution 69/274	<ul style="list-style-type: none"> • Approbation de l'utilisation des taux de change à terme aux fins de l'actualisation des coûts
2013	Dernière version du Règlement financier et règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies (ST/SGB/2013/4), approuvée par l'Assemblée générale	Dispositions : <ul style="list-style-type: none"> • Présentation, contenu et méthode d'établissement du budget-programme • Examen et approbation du budget-programme • Propositions révisées relatives au budget-programme • Incidences sur le budget-programme • Dépenses imprévues et extraordinaires • Fonds de roulement • Adoption des normes IPSAS

<i>Année</i>	<i>Document</i>	<i>Points principaux</i>
2016	Dernière version du Règlement et des règles régissant la planification des programmes, les aspects du budget qui ont trait aux programmes, le contrôle de l'exécution et les méthodes d'évaluation (ST/SGB/2016/6), approuvée par l'Assemblée générale	Dispositions : <ul style="list-style-type: none">• Procédure de planification, de programmation et d'établissement du budget• Cadre stratégique• Aspects du budget qui ont trait aux programmes• Contrôle de l'exécution du programme• Évaluation

Annexe II*

**[De nouveaux éléments seront inclus dans l'avant-propos
et l'introduction, à titre indicatif seulement]**

Nations Unies

A/74/6 (Introduction)



Assemblée générale

Distr. générale
XX mai 2019Français
Original : anglais

Soixante-quatorzième session

**Projet de plan-programme et de budget pour l'année
se terminant le 31 décembre 2020** et exécution des
programmes pour l'année terminée le 31 décembre 2018**

Avant-propos et introduction

Table des matières

	<i>Page</i>
Avant-propos	XX
Introduction	XX
A. Priorités du projet de budget-programme	XX
B. Méthodologie	XX
C. Présentation	XX
D. Vue d'ensemble des ressources	XX
E. Tableau d'effectifs proposé	XX
F. Autres facteurs pris en considération dans les propositions budgétaires	XX
G. Autres facteurs pris en considération dans les propositions budgétaires	XX

* « Les annexes jointes au présent rapport n'ont qu'une valeur indicative. Insérés à titre d'illustration, plusieurs tableaux et graphiques n'ont pas été traduits. Si les propositions devaient être adoptées par l'Assemblée générale, ces tableaux et graphiques feraient l'objet d'une traduction intégrale dans toutes les langues officielles lors de la présentation des prochains rapports. ».

** Le budget-programme approuvé paraîtra ultérieurement [*Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante-quatorzième session, Supplément n° 6 (A/74/6/Add.1)*].

De nouveaux éléments seront proposés	H. Principaux facteurs qui auront une incidence sur le montant des ressources demandées pour l'année se terminant le 31 décembre 2020 et les propositions futures pour l'année se terminant le 31 décembre 2021	XX
Annexe		
Tableaux		
	I. Récapitulatif des ressources financières et des postes nécessaires	XX
	1. Budget total et postes	XX
	a) Budget total	XX
	b) Postes par source de financement	XX
	2. Récapitulatif du projet de budget-programme, 2020	XX
	3. Budget ordinaire : récapitulatif des prévisions de dépenses pour 2020, par objet de dépense	XX
	4. Budget ordinaire : postes permanents et temporaires approuvés pour l'année 2019 et proposés pour 2020, par chapitre du budget	XX
De nouveaux éléments seront proposés	5. Récapitulatif des ressources demandées pour le programme ordinaire de coopération technique, le Compte pour le développement et les dépenses d'équipement liées aux travaux de construction.	XX
	6. Ressources demandées, par domaine prioritaire	XX
	7. Taux de change de diverses monnaies par rapport au dollar des États-Unis et taux d'inflation annuels pour 2019 et 2020, pour les principaux lieux d'affectation	XX
	8. Coefficient d'ajustement et ajustement au coût de la vie, pour 2019 et 2020, pour les principaux lieux d'affectation	XX
	9. Effet-report sur l'exercice annuel 2020 de postes créés en 2019, par chapitre du budget.	XX
	II. Autres facteurs pris en considération dans les propositions budgétaires	XX
	10. Montant estimatif des quotes-parts hors budget ordinaire pour les années 2019 et 2020, par titre et chapitre du budget	XX
	11. Montant estimatif des ressources extrabudgétaires pour les années 2019 et 2020, par titre et chapitre du budget.	XX
	12. Montants demandés, par lieu d'affectation	XX
	13. Ressources demandées au titre de la formation pour l'année 2020.	XX
	14. Ressources informatiques pour la période 2018-2020, par chapitre du budget	XX
	15. Personnel temporaire (autre que pour les réunions), par titre et chapitre du budget, au 31 mars 2019	XX
	16. Postes autorisés au titre du budget ordinaire restés vacants pendant deux ans ou plus, par chapitre du budget	XX
	17. Récapitulatif des ressources demandées dans le budget ordinaire au titre des voyages du personnel pour l'année 2020, par chapitre du budget	XX
	18. Programmes de travail examinés par les organes compétents et chapitres correspondants du budget	XX
	19. État récapitulatif de la suite donnée aux recommandations formulées par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires concernant les questions multisectorielles	XX

H. Principaux facteurs qui auront une incidence sur le montant des ressources demandées pour l'année se terminant le 31 décembre 2020 et les propositions futures pour l'année se terminant le 31 décembre 2021

1. Parmi les autres propositions qui auront une incidence sur le projet de budget-programme pour 2020, qui sera examiné par l'Assemblée générale à sa XX session principale (dernier trimestre de 2019), il y a notamment :

- a) Le renforcement de la capacité du système des Nations Unies d'aider les États Membres à appliquer la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies;
- b) Le rapport sur l'état d'avancement de la mise en œuvre du dispositif de prestation de services centralisée, y compris les gains d'efficacité en découlant;
- c) Le rapport annuel du Conseil de justice interne sur l'administration de la justice à l'Organisation des Nations Unies;
- d) Les rapports sur l'état d'avancement des projets de construction en cours à Addis-Abeba et à Bangkok et les propositions concernant d'autres projets de construction à Addis-Abeba, Nairobi et Santiago;
- e) Les prévisions révisées concernant des mandats nouveaux ou élargis découlant des résolutions et décisions adoptées par le Conseil des droits de l'homme et le Conseil économique et social;
- f) Les états des incidences sur le budget-programme qui pourraient découler de projets de résolution n'ayant pas encore été soumis à l'Assemblée générale à sa XX session (dernier trimestre de 2019).

2. Pour 2021, les propositions énumérées au paragraphe 1 ci-dessus continueront d'avoir une incidence sur les ressources demandées dans la mesure où les besoins sont récurrents. Les autres facteurs pouvant avoir une incidence sur les propositions budgétaires pour l'année 2021 sont les suivants :

- a) Les incidences budgétaires liées à :
 - i) Tout nouveau mandat découlant de la conférence sur l'information prévue en septembre 2020;
 - ii) L'évaluation indépendante des conditions d'emploi des juges du Tribunal d'appel des Nations Unies prévue en janvier 2020;
 - iii) L'évaluation indépendante des conditions de sécurité dans les locaux à XX;
 - iv) Le forum sur l'énergie durable prévu en 2020;
- b) Les prévisions révisées relatives à tout mandat nouveau ou élargi découlant des résolutions et décisions adoptées par le Conseil des droits de l'homme et le Conseil économique et social en 2020;
- c) Les projets de résolution à venir qui n'ont pas encore été soumis à l'Assemblée générale à sa XX session et qui donneraient lieu à des états des incidences sur le budget-programme (dernier trimestre de 2020);
- d) Le rapport sur l'état d'avancement de la mise en œuvre du dispositif de prestation de services centralisée, y compris les gains d'efficacité en découlant.

La liste n'a qu'une valeur indicative.

Annexes

Tableaux

Tableau 5

Récapitulatif des ressources demandées au titre du programme ordinaire de coopération technique, du Compte pour le développement et des dépenses d'équipement liées aux travaux de construction

Section du budget	Programme ordinaire de coopération technique				Dépenses d'équipement – construction				Compte pour le développement			
	2018 (Montants effectifs)	2019 (Montants approuvés)	2020 (Montants demandés)	Variation (2020- 2019)	2018 (Montants effectifs)	2019 (Montants approuvés)	2020 (Montants demandés)	Variation (2020- 2019)	2018 (Montants effectifs)	2019 (Montants approuvés)	2020 (Montants demandés)	Variation (2020- 2019)
9. Affaires économiques et sociales	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
12. Commerce et développement	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
14. Environnement	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
15. Établissements humains	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
16. Contrôle international des drogues, prévention du crime et du terrorisme et justice pénale	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
18. Développement économique et social en Afrique	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
19. Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
20. Développement économique en Europe	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
21. Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
22. Développement économique et social en Asie occidentale	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
23. Programme ordinaire de coopération technique	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
24. Droits fondamentaux	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
27. Aide humanitaire	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total, budget ordinaire	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–

Annexe III*

[Le modèle de chapitre du budget ci-dessous est fourni à titre d'exemple seulement. Le nouveau cadre de résultats proposé couvre différents thèmes pour mieux illustrer comment les changements proposés seraient appliqués dans des programmes distincts, y compris les fonctions d'appui.]

Nations Unies

A/74/6 (Sect. 99)



Assemblée générale

Distr. générale
30 avril 2019
Français
Original : anglais

Soixante-quatorzième session

**Projet de plan-programme et de budget pour l'année
se terminant le 31 décembre 2020 et exécution
des programmes pour l'année terminée le 31 décembre 2018**

Titre XX

Chapitre 99

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Avant-propos	X
Titre I – Projet de plan-programme pour l'année se terminant le 31 décembre 2020 et exécution des programmes pour l'année terminée le 31 décembre 2018	X
A. Orientation générale	X
B. Programme de travail	X
1. Sous-programmes	X
Sous-programme 1. Ressources naturelles et infrastructures	X
Sous-programme 2. Transports	X
Sous-programme 3. Égalité des sexes et élimination de la pauvreté	X

* Les annexes jointes au présent rapport n'ont qu'une valeur indicative. Insérés à titre d'illustration, plusieurs tableaux et graphiques n'ont pas été traduits. Si les propositions devaient être adoptées par l'Assemblée générale, ces tableaux et graphiques feraient l'objet d'une traduction intégrale dans toutes les langues officielles lors de la présentation des prochains rapports.

Sous-programme 4. Énergie durable	X
Sous-programme 5. Planification et coordination des services de conférence	X
Sous-programme 6: Statistiques	X
2. Programme ordinaire de coopération technique	X
3. Compte pour le développement	X
II. Partie II – Ressources demandées pour l’année se terminant le 31 décembre 2020	X
A. Vue d’ensemble des ressources financières et des postes	X
B. Organes directeurs	X
C. Programme de travail	X
D. Administration, appui et dépenses d’équipement liées aux travaux de construction	
Annexe	
Organigramme et répartition des postes pour l’année se terminant le 31 décembre 2020	X

Avant-propos

J'ai l'honneur de présenter ci-après le projet de plan-programme et de budget pour l'année 2020, qui comprend le rapport sur l'exécution des programmes pour l'année terminée le 31 décembre 2018.

Le projet de plan-programme et de budget est en adéquation avec le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et les engagements internationaux énoncés dans le Programme d'action d'Addis-Abeba et la plateforme de Durban pour une action renforcée. Alors que les activités prévues au titre de certains sous-programmes contribuent à la réalisation d'un ensemble précis d'objectifs, celles entrant dans le cadre d'autres sous-programmes, compte tenu de leur nature, contribuent à la réalisation de l'ensemble des objectifs de développement durable, de ceux énoncés dans la plateforme de Durban pour une action renforcée ainsi que des buts et principes de la Charte des Nations Unies.

Le Département continuera à jouer le rôle d'instance régionale chargée de faciliter la recherche d'un consensus, de contribuer à la formulation des politiques publiques visant à relever les défis auxquels la région fait face en matière de développement, d'organiser et de promouvoir le dialogue multilatéral, de partager des connaissances et de créer des réseaux aux niveaux régional et sous-régional. Le Département encourage une action en faveur du développement fondée sur une démarche multisectorielle et permet à des pays en situation particulière, notamment les pays à revenu intermédiaire, majoritaires dans la région (25 sur 42), de se faire entendre. Tout en menant ses activités ordinaires, il intensifiera ses activités de coopération technique, notamment dans le cadre du programme ordinaire de coopération technique, et fournira une assistance visant à renforcer les capacités du Ministère de l'économie et des finances dans le domaine budgétaire, plus particulièrement s'agissant du budget national.

Le Département demeure résolu à exécuter son mandat de façon toujours plus efficace, tout en adoptant des normes de qualité toujours plus exigeantes et en améliorant sa capacité à satisfaire les demandes des États Membres.

Les ressources globales incluses dans le présent projet s'élèvent à 106 110 600 dollars, montant qui fait apparaître une diminution nette de 820 400 dollars par rapport aux crédits ouverts pour 2019. Pour s'accommoder de ces ajustements budgétaires tout en répondant à une demande toujours plus importante, il nous a fallu repenser de manière créative la façon dont nous exécutons notre mandat, en rationalisant les travaux analytiques et normatifs ainsi que la fourniture de services de renforcement des capacités et de coopération technique, tout en préservant la qualité de nos produits. Pour exécuter ses programmes, le Département continue de bénéficier de ressources au titre du programme ordinaire de coopération technique,

du Compte pour le développement et des dépenses d'équipement liées aux travaux de construction, telles que présentées dans les différentes rubriques désormais intégrées au présent rapport.

Le Secrétaire général adjoint
(Signé) XXX



Titre I

Projet de plan-programme pour l'année se terminant le 31 décembre 2020 et exécution des programmes pour l'année terminée le 31 décembre 2018

Appuyer l'application des dispositions de la Charte des Nations Unies et la concrétisation des objectifs de développement durable et d'autres accords intergouvernementaux majeurs

1. Le Département exécutera les mandats que lui ont confiés les organes délibérants guidé par les dispositions de la Charte des Nations Unies, les objectifs de développement durable et d'autres accords intergouvernementaux majeurs.
2. Dans le cadre de ces mandats, le Département présente un certain nombre de produits prévus, censés contribuer aux résultats, comme souligné dans ses sous-programmes énumérés ci-après, ainsi que ses résultats effectifs pour 2018.

A. Orientation générale

3. L'objectif général de ce programme est de promouvoir un développement économique et social écologiquement viable au moyen de la coopération internationale, en menant des activités de recherche et en fournissant des services d'établissement de normes et de coopération technique pour appuyer les efforts de développement.
4. Ce mandat découle de la résolution 106 (VI) du Conseil économique et social, dans laquelle le Conseil a défini le rôle et l'objectif du programme et a indiqué que celui-ci devrait contribuer au développement économique et social et renforcer les relations économiques entre les pays.
5. Le Département continuera de concourir à l'exécution des activités de l'Organisation des Nations Unies relevant du volet développement, d'encourager l'intégration économique aux échelons sous-régional et régional, de promouvoir la mise en œuvre de la résolution 70/1 de l'Assemblée générale intitulée « Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030 » (Programme 2030), du Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement (résolution 69/313 de l'Assemblée générale), de la plateforme de Durban pour une action renforcée issue de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, ainsi que la réalisation des objectifs de développement durable arrêtés au niveau international, et de favoriser le développement durable en aidant les pays de la région à combler les écarts qui existent entre eux ainsi que le fossé qui les sépare des pays industrialisés sur les plans économique, social et environnemental.
6. Pour atteindre ces objectifs, le Département continuera de répondre aux besoins des États Membres : il jouera le rôle d'une instance chargée de faciliter la recherche d'un consensus, contribuera à la formulation des politiques publiques visant à relever les défis auxquels la région fait face en matière de développement, organisera et promouvra le dialogue multilatéral, partagera des connaissances et créera des réseaux aux niveaux mondial, régional et interrégional, notamment avec le Fonds monétaire international et la Banque mondiale.
7. Dans le même temps, une nouvelle carte géopolitique mondiale se dessine, qui invite à repenser les alliances stratégiques et à accorder une plus grande importance

aux relations Sud-Sud. Dans ce contexte, l'adoption du Programme 2030 et du Programme d'action d'Addis-Abeba témoigne d'un changement d'orientation. Le Programme 2030 se veut universel et fait des dimensions économique, sociale et environnementale les principaux piliers du développement durable. Sa mise en œuvre modifiera en profondeur les modes de production et de consommation et ouvrira la voie à une plus grande égalité entre les sexes et entre les générations, compte tenu de l'importance que revêt l'élimination de la pauvreté à l'horizon 2030.

8. À cet égard, le Département préconiserait un programme de développement durable unique et universel, fondé sur le principe d'égalité et les priorités suivantes : a) œuvrer pour plus de stabilité macroéconomique et consolider les institutions; b) améliorer l'accès au financement international et la mobilisation des ressources en faveur du développement, et affermir la gestion publique; c) accroître le potentiel de production et réduire les écarts de productivité de manière à ce que la productivité des pays les moins avancés se rapproche de celles des pays plus avancés, l'accent étant mis en particulier sur l'innovation et les nouvelles technologies; d) promouvoir des pactes sur les plans budgétaire et social, ainsi que la mise en œuvre du Programme 2030, la réalisation des objectifs de développement durable et l'exécution des stratégies et politiques publiques qui en découlent, notamment les politiques et programmes relatifs à l'efficacité énergétique et aux changements climatiques au-delà de 2020 qui tiennent compte des textes issus de la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques.

9. Le Département continuera à s'efforcer de jouer un rôle encore plus déterminant en sa qualité d'organisateur des activités du mécanisme de coordination régionale du volet développement de l'ONU, qui fait rapport au Conseil économique et social et à l'Assemblée générale.

B. Programme de travail

1. Sous-programmes

Sous-programme 1

Ressources naturelles et infrastructures [à titre indicatif seulement]

Cadre et stratégie d'ensemble



La stratégie consiste à proposer des activités de recherche et des informations et données systématisées concernant la réglementation et la gestion des ressources naturelles et la fourniture de services publics de distribution et d'infrastructure dans la région, tout en encourageant un changement de paradigme dans les politiques publiques relatives aux ressources naturelles et aux infrastructures.

10. Les cadres de résultats ci-après s'inscrivent dans le cadre et la stratégie d'ensemble du sous-programme 1 et présentent les résultats quantitatifs et qualitatifs, les enseignements et les plans relatifs au sous-programme.

Cadre de résultats 1



Mesure des résultats obtenus en 2018 par rapport au plan

Pour 2018, il était prévu d'achever et de diffuser auprès des États Membres une base de données permettant d'assurer la comparabilité des statistiques relatives à la fourniture de services publics de distribution et d'infrastructure dans la région. [Voir [A/72/6 \(Sect. 99\)](#)]

En 2018, la base de données sur les investissements dans les infrastructures dans la région, qui permet aux pays de disposer, pour la première fois, de statistiques comparables dans ce domaine, ce qui facilite l'élaboration des politiques, a été finalisée et diffusée auprès de 75 % des États Membres de la région.

Investment in infrastructure in the region, by sector.
(as percentage of gross domestic product (GDP))



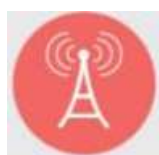
Transport

1.46%



Energy

1.26%



Telecoms

0.46%



Water and
sanitation

0.33%

Enseignements

Pour pouvoir formuler de meilleures politiques, les pays ont besoin de statistiques supplémentaires et des indicateurs correspondants.

Plan 2020

En 2020, le Département poursuivra ses travaux visant à améliorer les statistiques sur les infrastructures disponibles pour les pays de la région. Il incorporera à la base les données relatives aux États Membres de la région représentant les 25 % restants, ainsi que de nouveaux indicateurs, et tous les renseignements seront disponibles en ligne. En outre, il publiera une étude sur les tendances relevées en matière d'investissements dans les infrastructures, en fournissant des indicateurs permettant de comparer les pays de la région

Cadre de résultats 2



Mesure des résultats obtenus en 2018 par rapport au plan

En 2018, il était prévu de promouvoir la coopération et les accords multilatéraux sur l'énergie propre [voir [A/72/6 \(Sect. 99\)](#)].

En 2018, le Département a appuyé les travaux du mécanisme pour un développement propre, auquel participent tous les États Membres de la région. Une fois définis les grands principes à respecter s'agissant de la gestion des émissions de carbone dans le cadre du mécanisme, le Département a organisé un forum au cours duquel les États Membres ont convenu de prendre des mesures ciblées pour lutter contre les émissions de carbone. Un dispositif pilote sur 12 mois prévoyant un mécanisme de plafonnement des émissions et d'échange de droits d'émission a ainsi été établi par deux États Membres, et la mise en place complète d'un marché national de droits d'émission de carbone a été prévue pour 2020. C'est dans le cadre de leur participation au mécanisme pour un développement propre que les États Membres ont acquis une bonne part de l'expérience accumulée jusqu'à présent concernant le concept de marché de droits d'émission de carbone.

Enseignements

Suite aux activités de promotion menées, les pays sollicitent un appui en matière de suivi pour décider des prochaines mesures de mise en œuvre.



Plan 2020

En 2020, le Département mènera au moins trois missions d'appui technique pour aider d'autres pays à mettre en œuvre des mécanismes pilotes de plafonnement et d'échange, ce qui devrait aboutir à un accord sur la mise en place d'au moins deux autres mécanismes de ce type.

Cadre de résultats 3



Mesure des résultats obtenus en 2018 par rapport au plan

En 2018, il était prévu que le Département publie une étude sur l'innovation et la prévoyance technologiques dans le secteur de l'énergie [voir [A/72/6 \(Sect. 99\)](#)].

À la demande des États Membres de la région et compte tenu des nouvelles difficultés rencontrées par les États Membres s'agissant de la gestion de l'eau, le Département a publié une étude portant sur l'énergie et l'eau en 2018, au lieu de celle prévue à l'origine. Cette étude a contribué à susciter un intérêt renouvelé pour la question de la gestion de l'eau aux fins de la production d'énergie dans la région, qui débouchera sur la tenue d'une réunion prévue en 2019, qui sera organisée par le Département et à laquelle devraient participer 10 États Membres.

En 2020, le Département aidera les États Membres à renforcer leurs capacités de conclure des accords pour la construction d'infrastructures qui permettraient d'accroître la part des énergies propres et bon marché dans le bouquet énergétique de la région, ce qui devrait aboutir à la conclusion d'au moins deux accords préliminaires de ce type.

11. Le tableau XX montre l'évolution des principaux produits prévus dans les plans 2018 à 2020 et les produits effectivement exécutés en 2018.

Tableau XX
Principaux produits

Principaux produits	Quantité			
	2020 (prévisions)	2019 (prévisions)	2018 (prévisions)	2018 (résultats effectifs)
1. Service des réunions d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts destinées à examiner les relations entre les investissements dans les infrastructures et le développement économique	4	4	3	3
2. Organisation d'un colloque sur la mise en valeur des ressources naturelles et la réduction de la dépendance à l'égard des formes d'énergie fossile réunissant 150 participants représentant notamment des États Membres, des organisations non gouvernementales et les milieux universitaires	1	1	1	0

Enseignements

Avant d'effectuer une étude, il importe de prendre en compte les besoins des États Membres car ceux-ci peuvent avoir évolué depuis le plan initial.



Principaux produits	Quantité			
	2020 (prévisions)	2019 (prévisions)	2018 (prévisions)	2018 (résultats effectifs)
3. Publication intitulée <i>L'impact des ressources naturelles sur l'économie, 2018 et 2019</i>	2	2	1	1
4. Étude sur les progrès accomplis sur la voie du développement économique à l'échelle mondiale	1	1	1	1
5. Base de données sur les investissements dans les infrastructures	1	1	1	1
6. Bulletin statistique sur les investissements dans les infrastructures et la corrélation entre ceux-ci et le développement	2	2	3	2
7. Rapports sur les nouveaux problèmes liés aux ressources naturelles	6	6	5	4
8. Enrichissement de la base de données sur les investissements dans les infrastructures (ajout d'indicateurs et de renseignements concernant de nouveaux pays)	1	1	2	2
9. Conduite de missions d'appui technique pour renforcer les capacités des États Membres en matière d'analyse de l'investissement à l'appui des décisions relatives aux projets d'équipement	3	1	3	2
10. Promotion des meilleures pratiques en matière d'atténuation des changements climatiques et sensibilisation à celles-ci	1	1	1	1
11. Fourniture de conseils spécialisés sur les avantages économiques à long terme de l'énergie propre à huit gouvernements	1	1	1	1
12. Promotion de la coopération et des accords multilatéraux sur les projets d'infrastructure liés à l'énergie propre	1	1	1	1
13. Conduite de missions d'appui technique sur les mécanismes de plafonnement des émissions de carbone et d'échange des droits d'émission	3	n.d.	n.d.	n.d.

Sous-programme 2 Transports

Cadre et stratégie d'ensemble



La stratégie consiste à encourager l'élaboration de cadres de politique générale visant à favoriser une plus grande viabilité des transports intérieurs et à rendre ceux-ci sûrs, propres et compétitifs, et à aider les États Membres dans cette tâche.

12. Les cadres de résultats ci-après s'inscrivent dans le cadre et la stratégie d'ensemble du sous-programme 2 et présentent les résultats quantitatifs et qualitatifs, les enseignements et les plans relatifs au sous-programme.

Cadre de résultats 1

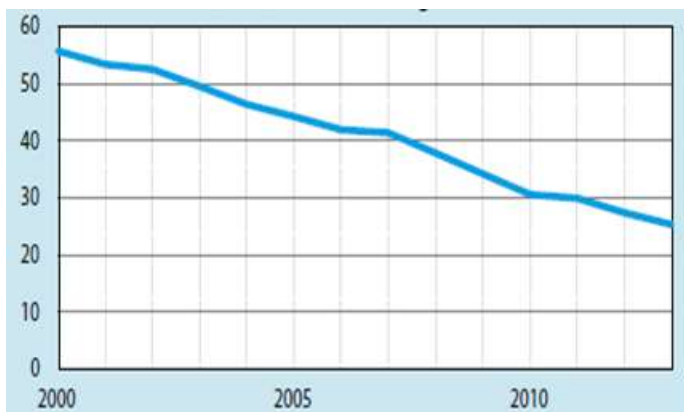


Mesure des résultats obtenus en 2018 par rapport au plan

Pour 2018, il était prévu que le Département fournisse aux États Membres des directives leur permettant de finaliser au moins 50 accords juridiques contraignants sur les transports [voir [A/72/6 \(Sect. 99\)](#)].

En 2018, le Département a aidé des États à adopter 58 instruments juridiques contraignants liés aux transports, qui ont contribué à une diminution constante du nombre de décès sur les routes au cours de la décennie écoulée.

Décès sur les routes (en milliers) dans la région entre 2000 et 2013



Enseignements

Le fait de disposer de cadres normatifs solides ayant fait l'objet d'un accord au niveau international contribue à l'efficacité des institutions chargées de la sécurité routière au niveau national.

Plan 2020

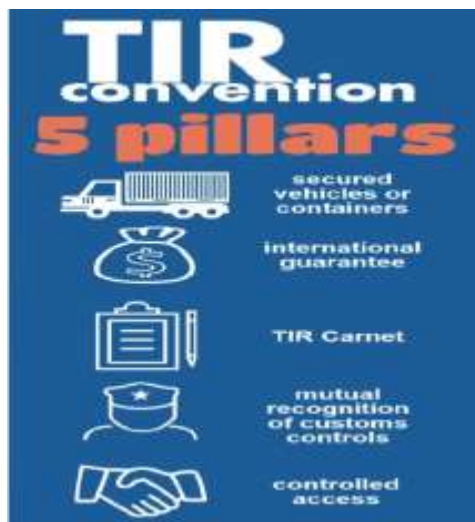
En 2020, le Département aidera les États Membres à mettre en œuvre les 58 conventions et accords sur les transports conclus sous l'égide des Nations Unies, et à conclure 10 instruments supplémentaires. Il s'efforcera également de renforcer les connaissances dans ce domaine et de faciliter les débats sur les transports durables.

Cadre de résultats 2



Mesure des résultats obtenus en 2018 par rapport au plan

En 2018, il était prévu que le Département aide au moins deux pays de la région à adhérer à la Convention douanière relative au transport international de marchandises sous le couvert de carnets TIR (Convention TIR) [voir [A/72/6](#) (Sect. 99)].



Cette Convention, dont l'ONU est devenue le dépositaire, est le seul système de transit douanier universel permettant de transporter des marchandises à travers les frontières internationales. En 2018, avec l'assistance du Département, le pays X a adhéré à la Convention TIR, portant à 70 le nombre de Parties contractantes sur les cinq continents.

L'adhésion du pays X favorisera la croissance économique et le développement, et facilitera le commerce régional et sous-régional. L'adhésion du pays Y est-elle toujours en cours.

Enseignements

Le fait que l'adhésion du pays Y nécessite plus de temps a montré que dans sa planification, le Département doit mieux comprendre les procédures législatives internes des divers pays et engager des consultations de haut niveau avec les responsables gouvernementaux concernés.

Plan 2020

En 2020, le Département aidera les pays Y et Z dans leur démarche d'adhésion, et continuera de fournir un appui aux États Membres en vue de la mise en œuvre de la Convention.

Cadre de résultats 3



Mesure des résultats obtenus en 2018 par rapport au plan

En 2018, il était prévu que le Département publie une étude sur l'énergie abordable et propre afin de modifier le cadre réglementaire s'agissant des rapports entre énergie propre et santé [voir [A/72/6](#) (Sect. 99)].

Le Comité des transports a publié un document sur les moteurs diesel qui propose une perspective équilibrée dans le débat en cours concernant les effets néfastes des émissions de gaz d'échappement de ce type de moteurs sur la santé humaine et l'environnement. L'une des conclusions de cette étude est que les chauffeurs de camion et de locomotives ou les agents de cabines de péage sont exposés à un grand risque sanitaire.



Enseignements

Bien que l'étude ait été saluée par les diverses parties prenantes, cela n'a pas semblé entraîner la prise de mesures visant à modifier le cadre réglementaire : de nouvelles initiatives de sensibilisation semblent donc nécessaires.

Plan 2020

En 2020, le Département examinera les meilleures pratiques et lancera une campagne visant à promouvoir l'énergie propre ainsi que de nouvelles approches permettant d'instaurer des conditions de travail plus saines pour les personnes exerçant des professions qui les exposent aux effets néfastes des émissions.

13. Le tableau XX montre l'évolution des principaux produits prévus dans les plans 2018 à 2020 et les produits effectivement exécutés en 2018.

Tableau XX
Principaux produits

Principaux produits	Quantité			
	2020 (prévisions)	2019 (prévisions)	2018 (prévisions)	2018 (résultats effectifs)
1. Service des réunions du Comité intergouvernemental des transports sur les questions relatives aux transports, notamment la sécurité routière, le transport de marchandises dangereuses, la pollution, les douanes et la navigation intérieure	10	9	9	8

Principaux produits	Quantité			
	2020 (prévisions)	2019 (prévisions)	2018 (prévisions)	2018 (résultats effectifs)
2. Fourniture au Comité intergouvernemental des transports de la documentation relative aux questions liées aux transports, et notamment à la sécurité routière, au transport de marchandises dangereuses, à la pollution, aux douanes et à la navigation intérieure	55	55	54	54
3. Services consultatifs sur les instruments juridiques concernant les transports intérieurs, la facilitation du transport, le franchissement des frontières, la sécurité routière, la construction de véhicules et le transport de marchandises dangereuses et d'autres cargaisons spéciales	1	1	1	1
4. Maintenance des bases de données et des sites Web, notamment le site Web de la Convention TIR	10	10	8	8
5. Conduite de campagnes de sensibilisation sur la promotion de l'énergie propre	1	1	1	1
Publications				
6. Transports internationaux routiers (TIR)	2	2	1	1
7. Tendances et économie des transports	2	2	1	0
8. Prévention des accidents de la circulation routière	4	3	2	1
9. Transport de marchandises dangereuses	2	2	2	2
10. Franchissement de frontières et douanes	1	1	1	1
11. Transport intermodal et logistique	1	1	1	1

Sous-programme 3 Égalité des sexes et élimination de la pauvreté [à titre indicatif seulement]

Cadre et stratégie d'ensemble



La stratégie consiste à fournir des conseils et un appui aux États Membres pour les aider à mieux établir, appliquer, suivre et évaluer leurs politiques en matière d'égalité des sexes, et à promouvoir le fait de proposer aux femmes des perspectives économiques.

14. Les cadres de résultats ci-après s'inscrivent dans le cadre et la stratégie d'ensemble du sous-programme 3 et présentent les résultats quantitatifs et qualitatifs, les enseignements et les plans relatifs au sous-programme.

Cadre de résultats 1



Mesure des résultats obtenus en 2018 par rapport au plan

Pour 2018, il était prévu d'organiser des ateliers avec trois gouvernements nationaux pour les aider à intégrer l'objectif d'égalité des sexes à leurs stratégies nationales de développement

[Voir [A/72/6 \(Sect. 99\)](#)].



Avec le concours du Département, les pays X et Y ont commencé à intégrer les cibles et indicateurs relatifs à l'égalité des sexes et portant sur des questions telles que la réforme agraire et l'extension des services de santé aux femmes occupant des emplois dans le secteur informel qui contribuent à la réalisation de leur stratégie nationale de développement pour la période 2016-2021.

Enseignements

L'expérience acquise en aidant les pays à élaborer leurs stratégies nationales de développement a montré la nécessité pour ces pays de tenir compte des aspects budgétaires dans l'élaboration de leurs stratégies relatives à l'égalité des sexes.

Plan 2020

En 2020, le Département aidera 10 autres pays à aligner leurs plans et leurs budgets pour promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et protéger les droits fondamentaux des femmes.

Cadre de résultats 2



Mesure des résultats obtenus en 2018 par rapport au plan

Pour 2018, il était prévu d'organiser des ateliers destinés à appuyer la promotion de l'égalité des sexes et des perspectives économiques proposées aux femmes [Voir A/72/6 (Sect. 99)].

Dans le pays X, le Département a créé des centres adaptés aux besoins des femmes et des filles sur les sites de protection des civils, fournissant ainsi aux femmes des espaces sûrs leur permettant de se réunir régulièrement afin d'établir des réseaux, de partager, de débattre des problèmes et de demander de l'aide si nécessaire. En partenariat avec une organisation non gouvernementale locale, le Département a proposé une formation portant sur les compétences professionnelles, l'alphabétisation, les droits de l'homme, la prévention de la violence sexiste, la consolidation de la paix et la réconciliation.



Enseignements

Il était essentiel de créer des centres indépendants réservés aux femmes pour assurer une plus large participation des femmes aux divers programmes de formation, ce qui a contribué à améliorer leur bien-être.

Plan 2020

En 2020, le Département continuera de faciliter la création d'espaces sûrs dans les camps de déplacés et de centres pour femmes polyvalents dans les communautés afin que les femmes et les filles puissent plus aisément accéder et recourir aux services de prévention et d'intervention chargés de la lutte contre la violence à l'égard des femmes, et qu'elles aient également accès à des formations relatives aux compétences professionnelles, à l'alphabétisation, aux droits de l'homme, à la prévention de la violence sexiste, à la consolidation de la paix et à la réconciliation.

Cadre de résultats 3



Mesure des résultats obtenus en 2018 par rapport au plan

Pour 2018, il était prévu d'organiser des ateliers et d'établir des réseaux destinés à appuyer l'action visant à permettre aux femmes de bénéficier de perspectives économiques et de l'égalité des chances [Voir A/72/6 (Sect. 99)].

En 2018, le Département a permis le financement d'une plateforme numérique fonctionnant grâce à la technologie mobile baptisée « Achetez à des femmes », au bénéfice de deux coopératives regroupant près de 700 agriculteurs. En permettant aux femmes d'accéder à de plus vastes marchés et en améliorant la qualité de la production, l'utilisation de la plateforme a abouti à la conclusion de contrats préliminaires importants concernant les cultures, y compris avec des entreprises très connues. Les agricultrices, qui pour la plupart n'avaient jamais eu accès à des débouchés de ce type auparavant, peuvent ainsi sortir durablement de la pauvreté.



Enseignements

Il s'est avéré crucial de proposer une solide formation de base sur l'utilisation des nouvelles technologies pour veiller à ce que les femmes aient accès à la plateforme mobile leur permettant de vendre leurs produits.

Plan 2020

En 2020, le Département continuera de contribuer à l'autonomisation des femmes pour supprimer les obstacles discriminatoires qu'elles rencontrent, et d'aider les femmes à revendiquer le rôle égal qui leur revient dans une économie inclusive, en leur proposant des programmes de formation adaptés.

15. Le tableau XX montre l'évolution des principaux produits prévus dans les plans 2018 à 2020 et les produits effectivement exécutés en 2018.

Tableau XX
Principaux produits

Principaux produits	Quantité			
	2020 (prévisions)	2019 (prévisions)	2018 (prévisions)	2018 (résultats effectifs)
1. Services fonctionnels pour les réunions de l'Assemblée générale, du Conseil économique et social et de la Commission de la condition de la femme	5	4	3	2

Principaux produits	Quantité			
	2020 (prévisions)	2019 (prévisions)	2018 (prévisions)	2018 (résultats effectifs)
2. Rapport à la Commission de la condition de la femme et à l'Assemblée générale	6	5	4	3
3. Fourniture de conseils spécialisés et d'un appui à 25 États Membres concernant l'alignement des politiques du secteur public sur les objectifs de développement durable liés à la problématique hommes-femmes	1	1	1	1
4. Prestation de services de coopération technique à 16 États Membres en ce qui concerne les politiques d'égalité des sexes	1	1	1	1
5. Établissement de centres pour femmes pouvant accueillir 50 personnes, afin de fournir aux femmes un lieu sûr leur permettant de se réunir, de discuter, d'échanger des opinions et de recevoir des informations	4	4	4	4
6. Fourniture à 22 États Membres de services de coopération technique dans le domaine du cadre juridique régissant le microcrédit	1	1	1	1
7. Séminaires et ateliers sur les questions relatives à la problématique hommes-femmes à l'intention des États Membres	6	6	6	6
8. Séminaires, ateliers et programmes de formation à l'intention d'environ 200 femmes entrepreneurs sur le développement d'applications pour les petites entreprises, l'accent étant mis sur la création de revenus pour les femmes	3	3	3	3
9. Projets de terrain sur la gestion et la réforme agraires	2	2	2	2
Publications				
10. Le renforcement de l'économie grâce à l'autonomisation des femmes	1	1	1	1
11. La technologie en tant que catalyseur de la création de revenus pour les femmes	1	1	1	1
12. Bulletin statistique comportant des données sur la contribution des femmes à l'économie	1	1	1	1
13. Meilleures pratiques pour la création de microentreprises et de petites entreprises	1	1	1	1
14. Kit de démarrage pour les femmes entrepreneurs	2	2	2	2
15. Équilibrer les engagements professionnels et les autres engagements	1	1	1	1

Sous-programme 4 Énergie durable [à des fins d'illustration]

Cadre et stratégie d'ensemble



La stratégie consiste à encourager et aider les États Membres à renforcer la sécurité et les réseaux énergétiques en vue de garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes et à un coût abordable dans la région.

16. Les cadres de résultats ci-après s'inscrivent dans le cadre et la stratégie d'ensemble du sous-programme 4 et présentent les résultats quantitatifs et qualitatifs, les enseignements et les plans relatifs au sous-programme.

Cadre de résultats 1



Mesure des résultats obtenus en 2018 par rapport au plan

Pour 2018, il était prévu de promouvoir des solutions au service de la transition énergétique en organisant des forums avec la participation d'États Membres [voir [A/72/6 \(Sect. 99\)](#)].



En 2018, le Département X a présenté des solutions pour la transition énergétique en Asie et dans le Pacifique à l'occasion de l'événement EXPO 2018, tenu dans le pays Z. Organisé pour la première fois en Asie centrale et portant sur le thème « L'énergie du futur », l'événement EXPO 2018 a duré trois mois et attiré 5 millions de visiteurs.

Enseignements

On observe une prise de conscience des synergies qui existent entre l'énergie et les nombreux aspects du développement ainsi qu'une volonté plus marquée de produire, de distribuer et d'utiliser l'énergie de façon plus durable.

Plan 2020

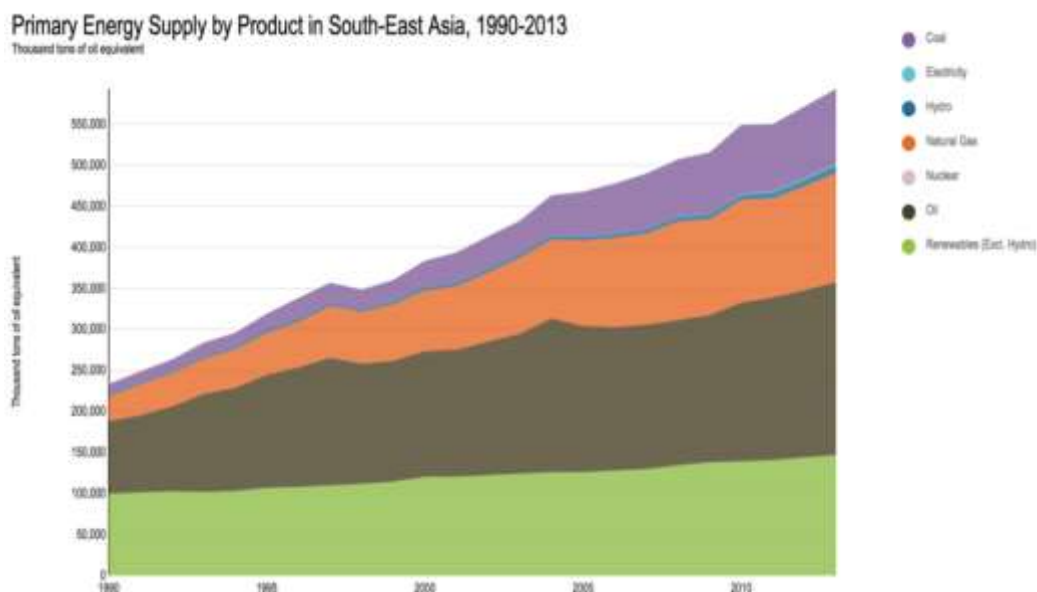
En 2020, le Département X continuera d'aider les États Membres à mettre en place des politiques et des cadres institutionnels propres à encourager le secteur privé à investir davantage dans les énergies renouvelables et à améliorer l'accès à l'énergie, et de faciliter la mise en commun de bonnes pratiques entre États Membres en promouvant le dialogue et l'organisation d'ateliers.

Cadre de résultats 2



Mesure des résultats obtenus en 2018 par rapport au plan

Pour 2018, il était prévu d'organiser des sessions d'orientation sur les nouvelles questions déterminantes concernant l'accès à une énergie abordable et propre et de mettre à jour le Portail Asie-Pacifique de l'énergie [voir [A/72/6](#) (Sect. 99)].



L'année 2018 a vu la croissance du Portail Asie-Pacifique de l'énergie, qui fournit un accès libre à des données sur l'énergie et à des informations sur les politiques y relatives et qui centralise des indicateurs comparables, des documents d'orientation et des cartes interactives à l'échelle régionale et sous-régionale à l'intention des États Membres et des acteurs du développement. En facilitant l'élaboration de politiques fondées sur des faits, ce portail aide les États Membres à atteindre les objectifs nationaux en matière d'énergie durable.

Enseignements

L'organisation de sessions d'information sur l'utilisation du portail et sur la manière dont les données reflètent une énergie propre et abordable a permis que ces données soient utilisées efficacement.

Plan 2020

En 2020, l'exécution du sous-programme X permettra de continuer d'aider les États Membres à mettre en place des politiques et des cadres institutionnels propres à encourager le secteur privé à investir davantage dans les énergies renouvelables et à améliorer l'accès à l'énergie; elle permettra notamment de faciliter la concertation et d'organiser des sessions de formation, des séminaires et des ateliers pour permettre aux États Membres de mettre en commun des informations sur les sources d'énergie propres et abordables.

Cadre de résultats 3



Mesure des résultats obtenus en 2018 par rapport au plan

Pour 2018, il était prévu de favoriser les mécanismes de coopération régionale en matière de sécurité énergétique, d'utilisation durable de l'énergie et de réseaux énergétiques [voir A/72/6 (Sect. 99)].

En 2018, dans le cadre du sous-programme, un plan régional en matière de réseaux énergétiques a été établi à la demande des États Membres pour répondre à une demande croissante d'énergie et de sécurité énergétique.



Enseignements

L'élaboration de ce plan régional a été grandement facilitée par l'organisation de forums régionaux et sous-régionaux qui ont permis aux participants de mettre en commun des données empiriques, des enseignements tirés de l'expérience et des bonnes pratiques sur les partenariats public-privé et de créer un réseau d'institutions, d'universités et d'entités concernées aux fins du partage d'informations sur la sécurité et les réseaux énergétiques.

Plan 2020

En 2020, les entités chargées de l'application du sous-programme organiseront la quatrième session du Comité de l'énergie. Dans le cadre du Comité, les pays recenseront les solutions possibles en matière de couloirs économiques énergétiques et d'amélioration des réseaux électriques grâce à une bonne planification des transmissions et au développement de marchés régionaux de l'énergie.

17. Le tableau XX montre l'évolution des principaux produits prévus dans les plans 2018 à 2020 et les produits effectivement exécutés en 2018.

Tableau XX
Principaux produits

Principaux produits	Quantité			
	2020 (prévisions)	2019 (prévisions)	2018 (prévisions)	2018 (résultats effectifs)
1. Réunions de divers organismes internationaux, notamment ceux qui s'occupent de la gestion durable de l'énergie, bénéficiant de services fonctionnels	22	22	22	22

Principaux produits	Quantité			
	2020 (prévisions)	2019 (prévisions)	2018 (prévisions)	2018 (résultats effectifs)
2. Manifestations de sensibilisation à la gestion durable de l'énergie	1	1	1	1
3. Conférence sur la gestion durable de l'énergie organisée à l'intention de 65 États Membres	1	1	1	1
4. Atelier animé par 10 experts de la classification et organisé à l'intention de 50 fonctionnaires au sujet de l'application de la Classification-cadre des Nations Unies pour l'énergie fossile et les ressources minérales, des nouvelles formes d'énergie et des sources d'énergie renouvelables	1	1	1	1
5. Séminaire sur les mesures, accélérateurs et normes efficaces de rendement énergétique, organisé à l'intention de 40 fonctionnaires	1	1	1	1
6. Fourniture de conseils d'experts à 25 fonctionnaires sur des questions relatives aux projets de gestion durable de l'énergie et aux réformes visant à atténuer les changements climatiques	1	1	1	1
7. Nouvelles méthodologies étudiées pour tirer parti du potentiel énergétique des pays en développement	2	2	2	2
8. Plateforme de mise en commun des données et des informations relatives aux politiques	s.o.	s.o.	1	1
9. Séries de communiqués de presse visant à diffuser des informations relatives à la gestion durable de l'énergie sur de multiples médias, notamment les médias sociaux	6	6	6	6
Publications				
10. Plan régional de connectivité énergétique	s.o.	s.o.	1	1
11. Le charbonnage et la gestion du méthane à l'appui d'une gestion durable de l'énergie				
12. Les combustibles fossiles dans les systèmes énergétiques durables	1	1	1	1
13. Moyens de surmonter les obstacles à l'amélioration de l'efficacité énergétique	2	2	2	2
14. Promotion des investissements dans l'énergie renouvelable	1	1	1	1

Sous-programme 5 Planification et coordination des services de conférence [à des fins d'illustration]

Cadre et stratégie d'ensemble



La stratégie consiste à fournir des services de conférence efficaces à l'appui des délibérations et de la prise de décisions des États Membres dans le cadre des mécanismes intergouvernementaux et à l'appui des grandes conférences.

18. Les cadres de résultats ci-après s'inscrivent dans le cadre et la stratégie d'ensemble du sous-programme 5 et présentent les résultats quantitatifs et qualitatifs, les enseignements et les plans relatifs au sous-programme.

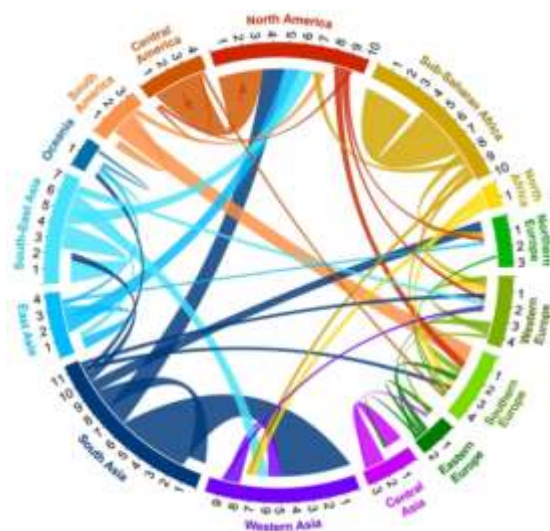
Cadre de résultats 1



Mesure des résultats obtenus en 2018 par rapport au plan

Pour 2018, il était prévu de fournir des services de conférence à au moins 250 réunions et à trois grandes conférences sur des thématiques mondiales [voir A/72/6 (Sect. 99)].

Les flux de population à l'échelle mondiale



En 2018, dans le cadre du sous-programme, des services de conférence ont été fournis à plus de 300 réunions et à cinq grandes conférences, contribuant ainsi au consensus atteint par les États Membres sur des questions importantes de portée mondiale, notamment les migrations, puis à l'adoption du pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières.

Enseignements

L'expérience récente montre que la préprogrammation joue un rôle clef et permet notamment que les documents soient disponibles en temps voulu dans les grandes conférences des États Membres. Une augmentation du nombre de documents finaux et d'importantes décisions prises par les États Membres a été constatée, et le traitement de ces documents a été rendu possible grâce notamment à une meilleure planification et au renforcement de la préprogrammation.

Plan 2020

En 2020, l'exécution du sous-programme permettra de fournir des services de conférence à au moins 350 réunions et d'assurer une préprogrammation détaillée pour au moins six grandes conférences prévues pour la période.

19. Le tableau XX montre l'évolution des principaux produits prévus dans les plans 2018 à 2020 et les produits effectivement exécutés en 2018.

Tableau XX
Principaux produits

Principaux produits	Quantité			
	2020 (prévisions)	2019 (prévisions)	2018 (prévisions)	2018 (résultats effectifs)
1. Réunions d'organes intergouvernementaux bénéficiant de services de conférences	350	320	250	305
2. Grandes conférences bénéficiant de services de conférence	6	6	3	5

<i>Principaux produits</i>	<i>Quantité</i>			
	<i>2020 (prévisions)</i>	<i>2019 (prévisions)</i>	<i>2018 (prévisions)</i>	<i>2018 (résultats effectifs)</i>
3. Réunions et conférences bénéficiant de services de planification et de coordination de la documentation	620	630	610	610
4. Journal des Nations Unies	550	540	530	520
5. Consignes de présentation de la documentation	1	1	1	1
6. Groupes chargés du traitement de texte bénéficiant de prévisions de la charge de travail future	2	2	2	2
7. Projets de résolution examinés pour évaluer leurs conséquences potentielles sur les services de conférence	350	350	350	350
8. Établissement d'indicateurs de résultats normalisés et de méthodes de calcul des coûts applicables dans l'ensemble du système	1	1	1	1
9. Modèles standard du tableau de bord du système gData servant à l'établissement de rapports, en vue de la normalisation des indicateurs de résultats et méthodes d'estimation des coûts au niveau mondial	2	2	1	1

Sous-programme 6 Statistiques [à des fins d'illustration]

Cadre et stratégie d'ensemble



La stratégie consiste à renforcer le système statistique mondial, y compris les informations géospatiales, de manière à produire des données de haute qualité, faciles d'accès, comparables et fiables qui permettront de suivre les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs et cibles du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et d'éclairer l'élaboration de politiques au niveau national, régional et mondial.

20. Les cadres de résultats ci-après s'inscrivent dans le cadre et la stratégie d'ensemble du sous-programme 6 et présentent les résultats quantitatifs et qualitatifs, les enseignements et les plans relatifs au sous-programme.

Cadre de résultats 1



Mesure des résultats obtenus en 2018 par rapport au plan

Pour 2018, il était prévu de faciliter l'élaboration, l'adoption et la diffusion du cadre mondial d'indicateurs des objectifs de développement durable et d'aider les pays en développement à renforcer leurs capacités en matière de données et d'indicateurs statistiques liés au Programme 2030 [voir A/72/6 (Sect. 99)].

En 2018, l'exécution du sous-programme a permis de faciliter l'élaboration et l'adoption, par la Commission de statistique, le Conseil économique et social et l'Assemblée générale, du cadre mondial d'indicateurs des objectifs de développement durable, de fournir des données et des indicateurs statistiques solides pour le Programme 2030 et d'aider davantage les pays en développement à renforcer leurs capacités en diffusant des informations méthodologiques et en organisant des formations.

Enseignements

Les systèmes statistiques nationaux doivent être améliorés pour faire face à l'évolution des besoins des utilisateurs de données, notamment pour ce qui est de la mise en œuvre du Programme 2030. Certains pays sont plus en difficulté que d'autres et ont besoin de mesures de renforcement des capacités adaptées. Il est essentiel d'assurer la coordination et la direction stratégique dans le domaine des données ainsi que de renforcer les partenariats, la mobilisation des ressources et la coordination aux fins du renforcement des capacités statistiques.



Plan 2020

En 2020, le Département X continuera de mener des activités de renforcement des capacités dans les pays en développement et de fournir des statistiques sur la conformité des dispositifs juridiques et budgétaires vis-à-vis des priorités nationales à l'appui des indicateurs relatifs au Programme 2030.

21. Le tableau XX montre l'évolution des principaux produits prévus dans les plans 2018 à 2020 et les produits effectivement exécutés en 2018.

Principaux produits	Quantité			
	2020 (prévisions)	2019 (prévisions)	2018 (prévisions)	2018 (résultats effectifs)
1. Service des réunions d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts destinées à examiner les relations entre les investissements dans les infrastructures et le développement économique	45	42	40	41
2. Organisation d'un colloque sur la mise en valeur des ressources naturelles et la réduction de la dépendance à l'égard des formes d'énergie fossile réunissant 150 participants représentant notamment des États Membres, des organisations non gouvernementales et les milieux universitaires	1	1	1	1
3. Publication intitulée <i>L'impact des ressources naturelles sur l'économie</i> , 2018 et 2019	2	2	2	2
4. Étude sur les progrès accomplis sur la voie du développement économique à l'échelle mondiale	1	1	1	1
5. Étude des tendances de l'investissement dans les infrastructures	2	2	2	2
6. Bulletin statistique sur les investissements dans les infrastructures et la corrélation entre ceux-ci et le développement	2	2	2	2
7. Rapports sur les nouveaux problèmes liés aux ressources naturelles	6	6	6	6
8. Enrichissement de la base de données sur les investissements dans les infrastructures (ajout d'indicateurs et de renseignements concernant de nouveaux pays)	1	1	1	1
9. Ateliers visant à renforcer les capacités de 10 États Membres en matière d'analyse de l'investissement à l'appui des décisions relatives aux projets d'équipement	2	2	2	2

2. Programme ordinaire de coopération technique

Cadre et stratégie d'ensemble



La stratégie consiste à aider les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés, à élaborer et à appliquer des politiques et des stratégies leur permettant d'atteindre les objectifs du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

22. Les cadres de résultats ci-après s'inscrivent dans le cadre et la stratégie d'ensemble du programme ordinaire de coopération technique et présentent les résultats quantitatifs et qualitatifs, les enseignements et les plans relatifs au programme.

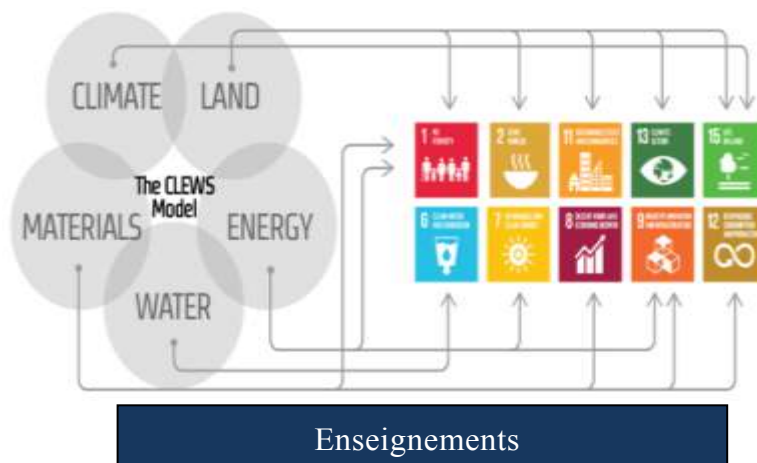
Cadre de résultats 1



Mesure des résultats obtenus en 2018 par rapport au plan

Pour 2018, le Département prévoyait d'aider deux pays en développement à mettre en œuvre un outil d'analyse plus rigoureux pour améliorer la planification en vue d'atteindre les objectifs du Programme de développement durable à l'horizon 2030 [voir A/72/6 (Sect. 99)].

En 2018, le Département a supervisé la mise au point d'un système intégré d'arbitrage entre climat, terres, énergie et eau dans les pays X et Y; ce système leur permet d'analyser les liens qui existent entre les systèmes de ressources naturelles, les secteurs stratégiques tels que l'énergie et les changements climatiques. Il est tenu compte de ces analyses dans le développement national et dans la planification sectorielle.



Il a été demandé que ces mesures soient élargies à d'autres pays. Le financement complémentaire fourni par le Compte pour le développement permettrait d'aider les États Membres à mettre au point des méthodologies d'évaluation des systèmes intégrés.

Plan 2020

En 2020, le transfert du modèle d'arbitrage entre climat, terres, énergie et eau adapté aux pays X et Y sera achevé, et un programme de formation pratique intensive destiné aux fonctionnaires aura été mis au point. Par la suite, un projet du Compte pour le développement répondra aux besoins d'autres pays souhaitant prendre en compte des évaluations fondées sur des modèles pour mettre au point leurs stratégies d'application du Programme 2030.

Cadre de résultats 2



Mesure des résultats obtenus en 2018 par rapport au plan

Pour 2018, le Département avait prévu d'organiser 2 ateliers sur la gestion de l'eau et des écosystèmes [voir [A/72/6 \(Sect. 99\)](#)].

En 2018, le Département a organisé deux ateliers sur l'élaboration de propositions de projets à l'intention de 24 représentants de la Direction de l'eau et des forêts, d'autres ministères et d'organisations non gouvernementales. Ces ateliers leur ont permis d'acquérir les compétences nécessaires pour rédiger une note de cadrage à l'intention du Fonds vert pour le climat et réaliser une étude de pré faisabilité en vue d'une profonde révision du système de gestion forestière.

Deux pays ont reçu une subvention de 5 millions de dollars du Fonds vert pour le climat à l'appui de leurs plans de gestion forestière.



Enseignements

L'élaboration de projets de notes de cadrage et la mise au point des grandes lignes des études de pré faisabilité pendant l'atelier ont permis de mobiliser des ressources efficacement.

Plan 2020

En 2020, le Département prévoit d'organiser d'autres ateliers d'élaboration de projets dans cinq pays voisins dont les écosystèmes et la structure institutionnelle sont similaires.

Cadre de résultats 3



Mesure des résultats obtenus en 2018 par rapport au plan

Pour 2018, le Département avait prévu d'organiser trois ateliers ou séminaires sur les conventions concernant les doubles impositions [voir [A/72/6 \(Sect. 99\)](#)].

En 2018, le Département a enrichi le cours des Nations Unies sur les conventions concernant les doubles impositions et en a fait bénéficier environ 70 représentants des autorités fiscales de 40 pays en développement d'Amérique latine, des Caraïbes et d'Afrique à l'occasion de trois ateliers. Ce cours analyse les règles conventionnelles concernant les droits d'imposition des différents pays sur les revenus transfrontaliers et porte également sur les dispositions administratives visant à garantir l'application effective des conventions fiscales.



Enseignements

Les participants ont estimé que la présence d'experts de la double imposition venus de la région était un élément important de la formation.

Plan 2020

En 2020, le Département élargira ce projet à d'autres pays en développement dans deux régions supplémentaires.

23. Le tableau XX montre l'évolution des principaux produits prévus dans les plans 2018 à 2020 et les produits effectivement exécutés en 2018.

Tableau XX
Principaux produits

Principaux produits	Quantité			
	2020 (prévisions)	2019 (prévisions)	2018 (prévisions)	2018 (résultats effectifs)
1. Missions consultatives et programmes de formation destinés à aider les États Membres à analyser les liens entre le climat, l'occupation des sols, l'énergie et l'eau	2	2	2	2
2. Séminaires, cours et ateliers sur la gestion de l'eau et des écosystèmes	5	5	2	2
3. Séminaires, cours et ateliers sur l'imposition	4	4	3	3

3. Compte pour le développement

Cadre et stratégie d'ensemble



La stratégie consiste à aider les pays en développement à se doter de politiques agricoles et commerciales solides et complémentaires qui fournissent aux petits exploitants, notamment aux femmes, un accès plus large aux marchés régionaux et mondiaux et aux chaînes de distribution.

24. Les cadres de résultats ci-après s'inscrivent dans le cadre et la stratégie d'ensemble du Compte pour le développement et présentent les résultats quantitatifs et qualitatifs, les enseignements et les plans relatifs au Compte.

Cadre de résultats 1



Mesure des résultats obtenus en 2018 par rapport au plan

Pour 2018, le Département avait prévu d'apporter une assistance technique à au moins trois pays en développement en vue de l'élaboration d'une méthodologie permettant de donner aux petits exploitants un accès plus large aux marchés régionaux et mondiaux et aux chaînes de distribution [voir [A/72/6](#) (Sect. 99)].

En 2018, le projet a permis d'apporter une assistance technique à quatre pays en développement aux fins de l'élaboration d'un cadre inclusif permettant un accès plus large aux marchés régionaux et mondiaux et aux chaînes de distribution. En outre, l'équipe de projet s'est rendue dans six zones rurales isolées de deux pays ayant récemment adopté une réglementation agricole moins exclusive et a aidé des agriculteurs locaux à signer plus de 50 accords leur donnant accès à des conditions plus avantageuses qui leur permettraient non seulement d'augmenter leur production mais aussi de la vendre à des conditions plus attrayantes.



Enseignements

La démarche pratique adoptée et les visites effectuées dans des zones rurales isolées ont grandement contribué à faciliter l'accès des petits exploitants aux marchés et aux chaînes de distribution, ce qui leur a permis d'augmenter leur production et de la vendre à des conditions plus attrayantes.

Plan 2020

En 2020, l'équipe du projet continuera d'améliorer son cadre juridique pour le rendre plus flexible et plus facilement adaptable aux besoins d'un nombre croissant de pays en développement et apportera une assistance technique à trois pays supplémentaires. En outre, elle entrera en contact avec 75 agriculteurs supplémentaires dans des zones isolées pour s'assurer qu'ils bénéficient d'une assistance qui leur permette d'avoir accès à davantage de marchés, et à des marchés plus vastes, de manière à vendre leur production à des conditions plus attrayantes.

25. Le tableau XX montre l'évolution des principaux produits prévus dans les plans 2018 à 2020 et les produits effectivement exécutés en 2018.

Tableau XX
Principaux produits

<i>Principaux produits</i>	<i>Quantité</i>			
	<i>2020 (prévisions)</i>	<i>2019 (prévisions)</i>	<i>2018 (prévisions)</i>	<i>2018 (résultats effectifs)</i>
1. Atelier multipartite visant à définir la portée du projet et les activités à mener	1	1	1	1
2. Réunion du groupe d'experts chargé d'analyser les dispositifs politiques et juridiques encadrant l'importation de matériel	1	1	1	1
3. Séminaires d'assistance technique sur les cadres réglementaires relatifs à l'accès aux marchés organisés à l'intention de 50 fonctionnaires	3	3	3	4
4. Séminaires d'assistance technique organisés à l'intention des agriculteurs sur l'élaboration de plans d'activité qui aident les micro et petites entreprises à mobiliser des fonds	4	s.o.	s.o.	s.o.
5. Projets opérationnels, travaux de recherche et études sur l'employabilité des jeunes et des femmes et sur les débouchés dans les pays en développement	3	3	2	2

Partie II Ressources demandées pour l'année se terminant le 31 décembre 2020

A. Vue d'ensemble des ressources financières et des postes

Figure I
Vue d'ensemble des ressources financières
(En millions de dollars des États-Unis)

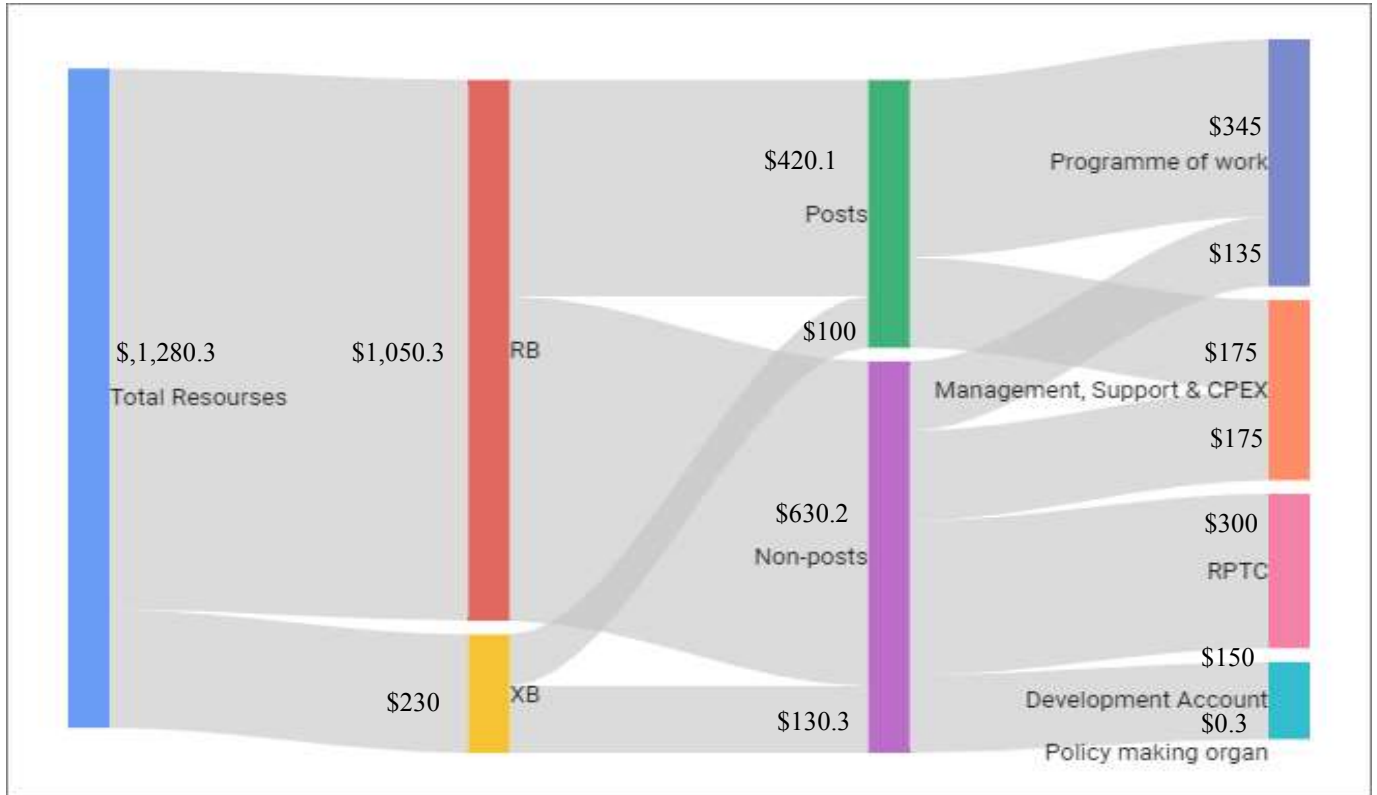
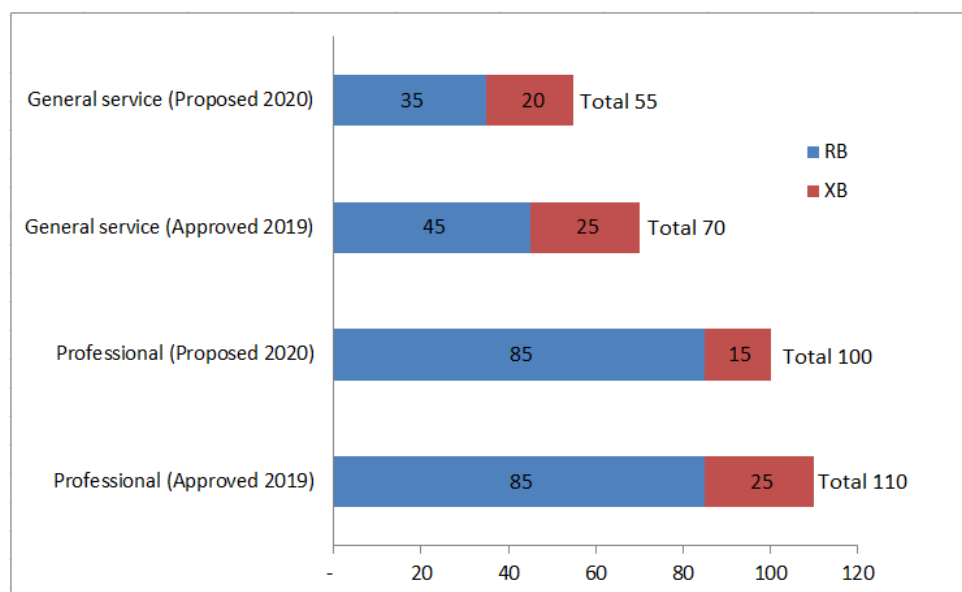


Figure II
Vue d'ensemble des postes



26. Les ressources demandées au titre du budget ordinaire pour le Département XXX pour l'exercice biennal 2018-2019 s'élèvent à XXX dollars, avant actualisation des coûts, soit une diminution nette de XX dollars (1,1 %) par rapport au montant des crédits ouverts pour 2019. La répartition des ressources par composante est présentée dans les tableaux X à X et expliquée ci-dessous.

Tableau 3
Ressources financières par composante

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) Budget ordinaire

	Variation										
	2018 (dépenses effectives)	2019 (crédits ouverts)	Ajustements techniques (élimination de dépenses non renouvelables et effet-report de postes créés au cours de l'exercice antérieur)	Nouveaux mandats élargis	Transferts à l'intérieur d'un même chapitre ou entre chapters	Autres variations	Total	Pourcen- tage	Total avant actualisa- tion des coûts	Actuali- sation des coûts	2020 (montant prévu)
A. Programme de travail	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
B. Organes directeurs	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
C. Administration, appui aux programmes et dépenses d'équipement	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Total partiel 1	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X

2) *Quotes-parts hors budget ordinaire*

	2018 (dépenses effectives)	2019 (montant estimatif)	2020 (montant prévu)
A. Programme de travail	X	X	X
B. Organes directeurs	X	X	X
C. Administration, appui aux programmes et dépenses d'équipement	X	X	X
Total partiel 2	X	X	X
Total	X	X	X

3) *Ressources extrabudgétaires*

	2018 (dépenses effectives)	2019 (montant estimatif)	2020 (montant prévu)
Programme de travail	X	X	X
B. Organes directeurs	X	X	X
C. Administration, appui aux programmes et dépenses d'équipement	X	X	X
Total partiel 3	X	X	X
Total	X	X	X

Tableau 4
Postes nécessaires

1) *Budget ordinaire*

	<i>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</i>							<i>Agents des services généraux et des catégories apparentées</i>							
	<i>SGA</i>	<i>SSG</i>	<i>D-2</i>	<i>D-1</i>	<i>P-5</i>	<i>P-4</i>	<i>P-3</i>	<i>P-2/ P-1</i>	<i>Total partiel</i>	<i>1^{re} classe</i>	<i>Autres classes</i>	<i>Agents locaux</i>	<i>Administra- teurs recrutés sur le plan national</i>	<i>Total partiel</i>	<i>Total</i>
Programme de travail															
Effectif approuvé pour 2019	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Effectif proposé pour 2020	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Variation	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X

	<i>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</i>									<i>Agents des services généraux et des catégories apparentées</i>					
	<i>SGA</i>	<i>SSG</i>	<i>D-2</i>	<i>D-1</i>	<i>P-5</i>	<i>P-4</i>	<i>P-3</i>	<i>P-2/ P-1</i>	<i>Total partiel</i>	<i>1^{re} classe</i>	<i>Autres classes</i>	<i>Agents locaux</i>	<i>Administra- teurs recrutés sur le plan national</i>	<i>Total partiel</i>	<i>Total</i>
Administration, appui aux programmes et dépenses d'équipement															
Effectif approuvé pour 2019	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Effectif proposé pour 2020	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Variation	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Total															
Effectif approuvé pour 2019	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Effectif proposé pour 2020	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Variation	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X

2) *Quotes-parts hors budget ordinaire* [le cas échéant]

3) *Ressources extrabudgétaires*

	<i>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</i>									<i>Agents des services généraux et des catégories apparentées</i>					
	<i>SGA</i>	<i>SSG</i>	<i>D-2</i>	<i>D-1</i>	<i>P-5</i>	<i>P-4</i>	<i>P-3</i>	<i>P-2/ P-1</i>	<i>Total partiel</i>	<i>1^{re} classe</i>	<i>Autres classes</i>	<i>Agents locaux</i>	<i>Administra- teurs recrutés sur le plan national</i>	<i>Total partiel</i>	<i>Total</i>
Programme de travail															
Effectif approuvé pour 2019	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Effectif proposé pour 2020	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Variation	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Administration, appui aux programmes et dépenses d'équipement															
Effectif approuvé pour 2019	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X

	<i>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</i>								<i>Agents des services généraux et des catégories apparentées</i>						
	<i>SGA</i>	<i>SSG</i>	<i>D-2</i>	<i>D-1</i>	<i>P-5</i>	<i>P-4</i>	<i>P-3</i>	<i>P-2/ P-1</i>	<i>Total partiel</i>	<i>1^{re} classe</i>	<i>Autres classes</i>	<i>Agents locaux</i>	<i>Administra- teurs recrutés sur le plan national</i>	<i>Total partiel</i>	<i>Total</i>
Effectif proposé pour 2020	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Variation	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Total															
Effectif approuvé pour 2019	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Effectif proposé pour 2020	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Variation	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X

B. Organes directeurs

Ressources nécessaires : X XXX XXX dollars

27. Le Département se compose de 45 membres et de 13 membres associés et tient, les années paires, une session de cinq jours durant laquelle il examine ses travaux et approuve son programme de travail. Un comité spécial chargé de la coopération Sud-Sud se réunit lui aussi en cette occasion.

Comité plénier

28. Le Comité plénier a été créé en 1952. L'année où la Commission ne siège pas, il tient généralement des réunions avec les représentants permanents des États membres de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes au Siège de l'ONU. Il doit tenir une session de trois jours à New York en 2020 pour examiner les questions qui intéressent la Commission.

Comité d'experts gouvernementaux de haut niveau

29. Créé le 7 mai 1971, le Comité d'experts gouvernementaux de haut niveau est un organe subsidiaire de la Commission, qui favorise les échanges de vues dans le cadre de l'analyse de divers aspects de la mise en œuvre et de l'évaluation des stratégies de développement des pays d'Amérique latine et des Caraïbes. Il tient, selon les besoins, des réunions annuelles. Il devrait continuer de se réunir en 2020.

Comité pour le développement et la coopération des Caraïbes

30. Créé en 1975, le Comité pour le développement et la coopération des Caraïbes coordonne les activités de coopération en faveur du développement économique et social et s'occupe des questions de développement qui présentent un intérêt pour les pays des Caraïbes membres de la CEPALC. Il remplit également les fonctions d'organe consultatif auprès du Secrétaire exécutif de la CEPALC pour les questions relatives aux Caraïbes. Il a prévu de se réunir à Castries en 2018 et à Kingston en 2019.

Tableau 5
Ressources nécessaires : organes directeurs

1) Budget ordinaire

	Variation										
	2018 (dépenses effectives)	2019 (crédits ouverts)	Ajustements techniques (élimination de dépenses non renouvelables et effet-report de postes créés au cours de l'exercice antérieur)	Nouveaux mandats ou mandats élargis	Transferts à l'intérieur d'un même chapitre ou entre chapitres	Autres variations	Total	Pourcent- tage	Total avant actuali- sation des coûts	Actuali- sation des coûts	2020 (montant prévu)
Objets de dépense autres que les postes	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Total partiel	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X

2) Ressources extrabudgétaires

	2018 (dépenses effectives)	2019 (crédits ouverts)	2020 (montant prévu)
Objets de dépense autres que les postes	X	X	X
Total partiel	X	X	X
Total	X	X	X

31. Le montant demandé (X dollars), qui fait apparaître une diminution de X dollars par rapport au montant des crédits ouverts pour 2019, correspond aux objets de dépense autres que les postes pour les comités mentionnés ci-dessus. Cette diminution s'explique par XXX.

C. Programme de travail

Ressources nécessaires : X XXX XXX dollars

32. Les ressources nécessaires pour le programme de travail sont indiquées au tableau 4 ci-dessous.

Tableau 4
Ressources financières

1) *Budget ordinaire*

	2018 (dépenses effectives)	2019 (crédits ouverts)	Variation				Autres variations	Total	Pourcen- tage	Total avant actuali- sation des coûts	Actuali- sation des coûts	2020 (montant prévu)
			Ajustements techniques (élimination de dépenses non renouvelables et effet-report de postes créés au cours de l'exercice antérieur)	Nouveaux mandats ou mandats élargis	Transferts à l'intérieur d'un même chapitre ou entre chapitres							
Sous- programmes												
Postes	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Autres objets de dépense	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Total partiel	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Programme ordinaire de coopération technique												
Objets de dépense autres que les postes	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X

	Variation											
	2018 (dépenses effectives)	2019 (crédits ouverts)	Ajustements techniques (élimination de dépenses non renouvelables et effet-report de postes créés au cours de l'exercice antérieur)	Nouveaux mandats ou mandats élargis	Transferts à l'intérieur d'un même chapitre ou entre chapitres	Autres variations	Total	Pourcen- tage	Total avant actuali- sation des coûts	Actuali- sation des coûts	2020 (montant prévu)	
Compte pour le développement												
Objets de dépense autres que les postes	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Total partiel (budget ordinaire)	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X

2) *Quotes-parts hors budget ordinaire* [le cas échéant]

3) *Ressources extrabudgétaires*

	2018 (dépenses effectives)	2019 (crédits ouverts)	2020 (montant prévu)
Postes	X	X	X
Autres objets de dépense	X	X	X
Total partiel	X	X	X
Total	X	X	X

Tableau 5
Postes

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux et des catégories apparentées						
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2/ P-1	Total partiel	1 ^{re} classe	Autres classes	Agents locaux	Administra- teurs recrutés sur le plan national	Total partiel	Total
Budget ordinaire															
Effectif approuvé pour 2019	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Effectif proposé pour 2020	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Variation	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux et des catégories apparentées							
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2/ P-1	Total partiel	1 ^{re} classe	Autres classes	Agents locaux	Administra- teurs recrutés sur le plan national	Total partiel	Total	
Ressources extrabudgétaires	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
2019 (effectif actuel)	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
2020 (effectif prévu)	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Variation	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Total	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Total pour 2019	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Total pour 2020	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X

33. Le montant de XX XXX XXX dollars, en baisse de X XXX XXX dollars par rapport aux crédits ouverts pour 2019, permettra de financer XXX postes et d'autres objets de dépense (autres dépenses de personnel, voyages, services contractuels, frais généraux de fonctionnement, dépenses de représentation, achats de fournitures et d'accessoires ainsi que de mobilier et de matériel) à l'appui de l'exécution des activités prescrites au titre du programme.

34. Les différences de montant des ressources entre les deux exercices découlent des quatre facteurs suivants : a) des ajustements techniques se rapportant à l'élimination de dépenses non renouvelables et à l'effet-report de postes créés en 2019; b) de nouveaux mandats et des mandats élargis; c) des transferts au sein du chapitre; d) d'autres variations. Le montant demandé permet de financer l'exécution intégrale, efficace et rationnelle des mandats.

35. La variation des ressources demandées, qui s'élève à XXX dollars, est due à l'élimination de dépenses non renouvelables par rapport à 2019 (XX dollars), en partie contrebalancée par une hausse des besoins liée à l'effet-report de la création de cinq postes (1 P-5, 1 P-4 et 3 P-3) en 2019.

36. La variation des ressources demandées tient à une augmentation de XXX dollars devant permettre l'exécution des nouveaux mandats et des mandats élargis approuvés par l'Assemblée générale dans ses résolutions relatives à la gestion des conférences à New York, en particulier en qui concerne : le suivi de la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés (résolution 70/216); la Déclaration universelle sur l'édification d'un monde exempt d'armes nucléaires (résolution 70/57); le trente-cinquième anniversaire de l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement (résolution 70/69); le commerce illicite des armes légères et de petit calibre sous tous ses aspects (résolution 71/48); la transparence dans le domaine des armements (résolution 71/44); la lutte contre la menace que représentent les engins explosifs improvisés (résolution 71/72); les prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par le Conseil économique et social en 2016 (A/71/272); la Décennie internationale d'action sur le thème « L'eau et le développement durable » (2018-2028) (résolution 71/222).

37. La variation des ressources demandées tient à une diminution de XXX dollars rendue possible par les gains d'efficacité que le Département entend réaliser en 2020, notamment par la rationalisation et l'automatisation de plusieurs processus

administratifs et par l'utilisation croissante de moyens de communication électroniques, notamment pendant les réunions.

38. La variation des ressources demandées découlant des facteurs mentionnés ci-dessus se traduirait par une diminution nette de XXX dollars au titre des postes et de X XXX XXX dollars au titre des autres objets de dépense.

39. La diminution des dépenses prévues au titre des postes découle des facteurs suivants :

a) La création proposée d'un poste d'économiste (P-3) à l'appui des résolutions et décisions adoptées par le Conseil économique et social en 2018 et de la Décennie internationale d'action sur le thème « L'eau et le développement durable » (2018-2028). Le titulaire de ce poste sera chargé de XXX;

b) La suppression proposée de trois postes d'assistant administratif, compte tenu des gains d'efficacité que le Département entend réaliser en 2020.

40. La diminution des ressources demandées au titre des objets de dépense autres que les postes s'explique par les gains d'efficacité que le Département entend réaliser en 2020 et qui sont partiellement contrebalancés par l'augmentation des ressources demandées au titre des projets financés par le Compte pour le développement.

41. Pendant l'exercice 2020, des ressources extrabudgétaires d'un montant estimé à X XXX XXX dollars permettront de financer l'appui au programme au titre de divers projets de coopération technique.

D. Administration, appui et dépenses d'équipement liées aux travaux de construction

Ressources nécessaires : X XXX XXX dollars

42. Les ressources nécessaires pour le programme de travail sont indiquées au tableau 6 ci-dessous.

Tableau 6

Ressources nécessaires : administration, appui aux programmes et dépenses d'équipement

1) Budget ordinaire

	Variation										
	2018 (dépenses effectives)	2019 (crédits ouverts)	Ajustements techniques (élimination de dépenses non renouvelables et effet-report de postes créés au cours de l'exercice antérieur)	Nouveaux mandats ou mandats élargis	Transferts à l'intérieur d'un même chapitre ou entre chapitres	Autres variations	Total	Pourcen- tage	Total avant actuali- sation des coûts	Actuali- sation des coûts	2020 (montant prévu)
Administration											
Postes	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Autres objets de dépense	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Total partiel	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X

	Variation										
	2018 (dépenses effectives)	2019 (crédits ouverts)	Ajustements techniques (élimination de dépenses non renouvelables et effet-report de postes créés au cours de l'exercice antérieur)	Nouveaux mandats ou mandats élargis	Transferts à l'intérieur d'un même chapitre ou entre chapitres	Autres variations	Total	Pourcen- tage	Total avant actuali- sation des coûts	Actuali- sation des coûts	2020 (montant prévu)
Appui aux programmes											
Postes	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Autres objets de dépense	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Dépenses d'équipement											
Postes	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Autres objets de dépense	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Total partiel	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Total	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X

2) *Quotes-parts hors budget ordinaire* [le cas échéant]

3) *Ressources extrabudgétaires*

	Variation										
	2018 (dépenses effectives)	2019 (crédits ouverts)	Ajustements techniques (élimination de dépenses non renouvelables et effet-report de postes créés au cours de l'exercice antérieur)	Nouveaux mandats ou mandats élargis	Transferts à l'intérieur d'un même chapitre ou entre chapitres	Autres variations	Total	Pourcen- tage	Total avant actuali- sation des coûts	Actuali- sation des coûts	2020 (montant prévu)
Administration											
Postes	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Autres objets de dépense	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Total partiel	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Appui aux programmes											
Postes	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Autres objets de dépense	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Total partiel											

Tableau 7

Postes nécessaires : administration, appui aux programmes et dépenses d'équipement

1) Budget ordinaire

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux et des catégories apparentées						
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2/ P-1	Total partiel	1 ^{re} classe	Autres classes	Agents locaux	Administra- teurs recrutés sur le plan national	Total partiel	Total
Administration															
Effectif approuvé pour 2019	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Effectif proposé pour 2020	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Variation	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Appui aux programmes															
2019 (effectif actuel)	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
2020 (effectif prévu)	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Variation	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Dépenses d'équipement															
Total pour 2019	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Total pour 2020	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X

2) Ressources extrabudgétaires

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux et des catégories apparentées						
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2/ P-1	Total partiel	1 ^{re} classe	Autres classes	Agents locaux	Administra- teurs recrutés sur le plan national	Total partiel	Total
Administration															
Effectif approuvé pour 2019	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Effectif proposé pour 2020	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Variation	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Appui aux programmes															
2019 (effectif actuel)	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
2020 (effectif prévu)	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Variation	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X

43. Le montant de XX XXX XXX dollars, en baisse de X XXX XXX dollars par rapport aux crédits ouverts pour 2019, permettra de financer XXX postes et d'autres objets de dépense (autres dépenses de personnel, voyages, services contractuels, frais généraux de fonctionnement, dépenses de représentation, achats de fournitures et d'accessoires ainsi que de mobilier et de matériel) à l'appui de l'exécution des activités prescrites au titre du programme.

44. Les différences de montant des ressources entre les deux exercices découlent des quatre facteurs suivants : a) des ajustements techniques se rapportant à l'élimination de dépenses non renouvelables et à l'effet-report de postes créés en 2019; b) de nouveaux mandats et des mandats élargis; c) des transferts au sein du chapitre; d) d'autres variations. Le montant demandé permet de financer l'exécution intégrale, efficace et rationnelle des mandats.

45. La variation des ressources demandées, qui s'élève à XXX dollars, est due à l'élimination de dépenses non renouvelables par rapport à 2019 (XX dollars).

46. La variation des ressources demandées tient à une augmentation de XXX dollars devant permettre l'exécution des nouveaux mandats et des mandats élargis approuvés par l'Assemblée générale dans ses résolutions relatives à la gestion des conférences, en particulier en qui concerne le suivi de la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés (résolution 70/216) et la Déclaration universelle sur l'édification d'un monde exempt d'armes nucléaires (résolution 70/57).

47. La variation des ressources demandées tient à une diminution de XXX dollars rendue possible par les gains d'efficacité que le Département entend réaliser en 2020, notamment par la rationalisation et l'automatisation de plusieurs processus administratifs et par l'utilisation croissante de moyens de communication électroniques, notamment pendant les réunions.

48. Les ressources demandées, d'un montant de XXX dollars, devraient couvrir les gros travaux d'entretien et les projets de construction, comme il ressort du rapport d'étape du Secrétaire général sur le plan stratégique patrimonial. [Les détails concernant les gros travaux d'entretien seront présentés séparément et l'état d'avancement des projets de construction sera détaillé dans les rapports d'étape correspondants.]

49. La variation des ressources demandées découlant des facteurs mentionnés ci-dessus se traduirait par une diminution nette de XXX dollars au titre des postes et de X XXX XXX dollars au titre des autres objets de dépense.

50. La diminution de X XXX dollars des dépenses prévues au titre des postes découle des facteurs suivants :

a) Le projet de transfert d'un poste d'assistant aux achats (agent local) à la composante direction exécutive et administration à l'appui des fonctions de surveillance et de certification relatives à l'évolution des pratiques d'achat, des politiques et des seuils après la mise en service d'Umoja;

b) La suppression proposée d'un poste de coordonnateur du Système intégré de gestion (P-4), d'un poste de traducteur adjoint, anglais (P-2), de deux postes d'assistant au contrôle du matériel et à la gestion des stocks (agent local) et d'un poste d'assistant chargé des voyages (agent local), le Département tablant sur des gains d'efficacité en 2020;

c) La diminution des montants prévus au titre des autres objets de dépense, compte tenu du transfert de ressources initialement affectées à l'appui au programme pour financer des travaux contractuels d'impression et de services

spécialisés pour la conception graphique et la mise en page des publications-phares et des réductions à prévoir du fait que la Commission prévoit de réaliser des gains d'efficience en 2018-2019.

51. Pendant l'exercice 2020, des ressources extrabudgétaires d'un montant estimé à X XXX XXX dollars permettront de financer l'appui au programme au titre de divers projets de coopération technique.

52. Le tableau YY ci-dessous indique le pourcentage de documents soumis dans les délais prescrits et le pourcentage de billets d'avion réservés à l'avance.

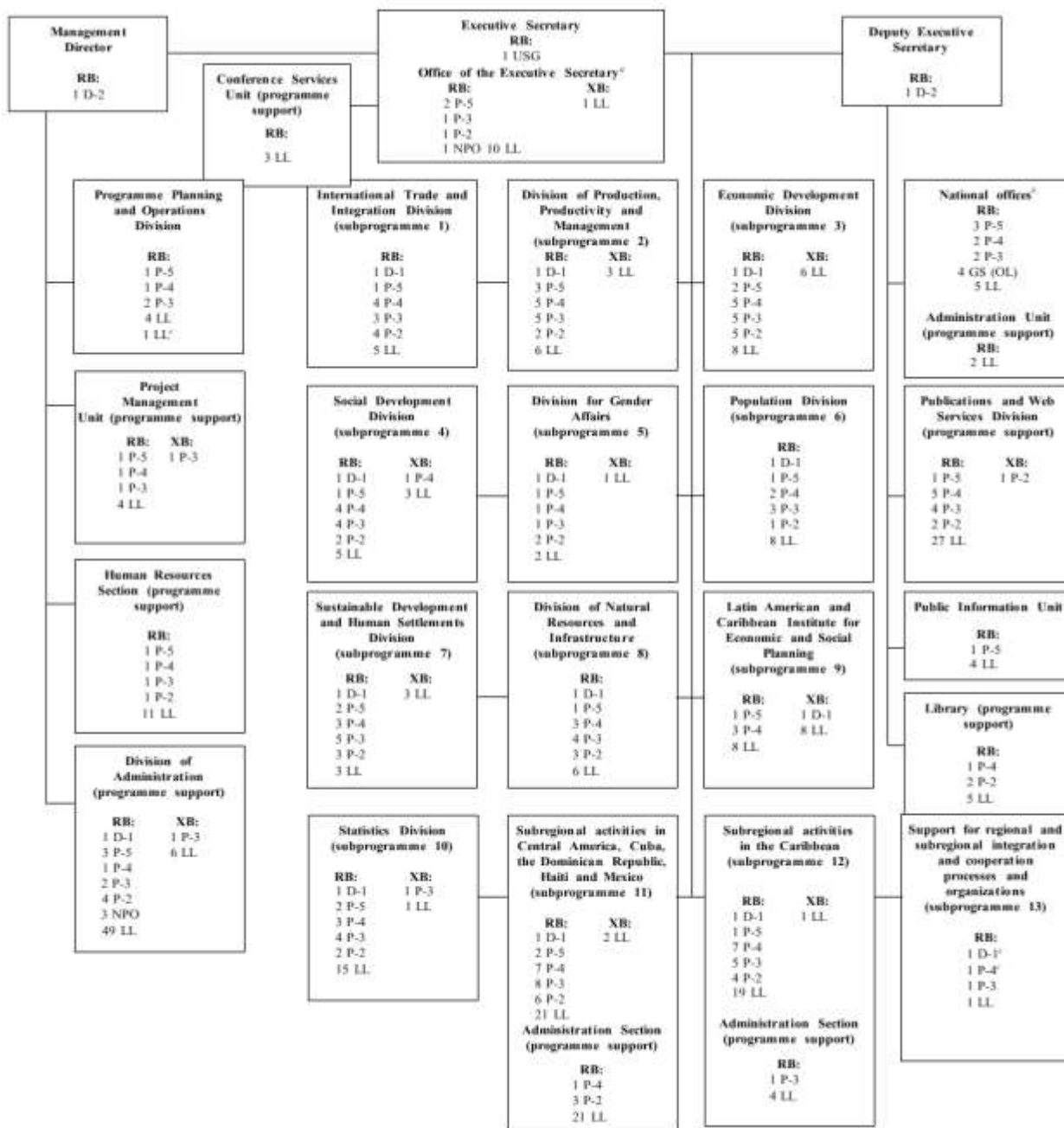
Tableau YY

Respect des délais

	2020 (prévisions)	2019 (prévisions)	2018 (prévisions)	2018 (résultats effectifs)
Pourcentage de documents présentés dans les délais prescrits	100	100	100	95
Pourcentage de billets d'avion achetés deux semaines au moins avant la date de départ	100	100	100	92

Annexe

Organigramme et répartition des postes pour l'année se terminant le 31 décembre 2020



Abbreviations: GS, General Service; LL, Local level; NPO, National Professional Officer; OL, Other level; RB, regular budget; USG, Under-Secretary-General; XB, extrabudgetary.

^a Includes the Office of the Secretary of the Commission.

^b Includes ECLAC offices in Bogota, Brasilia, Buenos Aires, Montevideo and Washington, D.C.

^c Redeployment.

Annexe IV*

[Exemple : chapitre du budget consacré aux missions politiques spéciales]

Nations Unies

A/74/6 (Sect. X)

**Assemblée générale**

Distr. générale
30 avril 2019
Français
Original : anglais

Soixante-quatorzième session

Projet de plan-programme et de budget pour l'année terminée le 31 décembre 2020 et exécution de programme pour l'année terminée le 31 décembre 2018

Titre II – Affaires politiques**Chapitre X – Missions politiques spéciales****Table des matières**

	<i>Page</i>
Avant-propos	XX
Partie I. Orientation générale [Introduction].	XX
Partie II. Plans proposés concernant les missions politiques spéciales pour l'année terminée le 31 décembre 2020, exécution de programme pour l'année terminée le 31 décembre 2018, et ressources demandées, par mission	XX
Groupe thématique I	
1. Bureau du Conseiller spécial du Secrétaire général pour Chypre	XX
2. Envoyé spécial du Secrétaire général pour l'application de la résolution 1559 (2004) du Conseil de sécurité	XX
3. Représentant de l'ONU aux discussions internationales de Genève	XX
4. Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie	XX

* « Les annexes jointes au présent rapport n'ont qu'une valeur indicative. Insérés à titre d'illustration, plusieurs tableaux et graphiques n'ont pas été traduits. Si les propositions devaient être adoptées par l'Assemblée générale, ces tableaux et graphiques feraient l'objet d'une traduction intégrale dans toutes les langues officielles lors de la présentation des prochains rapports. »

5.	Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs	XX
6.	Bureau du Conseiller spécial du Secrétaire général pour le Yémen	XX
7.	Bureau du Conseiller spécial du Secrétaire général pour la prévention des conflits, y compris au Burundi	XX
Groupe thématique II		
8.	Groupe de contrôle pour la Somalie et l'Érythrée	XX
9.	Groupe d'experts sur la République démocratique du Congo	XX
10.	Groupe d'experts sur le Soudan	XX
11.	Groupe d'experts sur la République populaire démocratique de Corée	XX
12.	Groupe d'experts sur la Libye	XX
13.	Groupe d'experts sur la République centrafricaine	XX
14.	Groupe d'experts sur le Yémen	XX
15.	Groupe d'experts sur le Soudan du Sud	XX
16.	Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions créée par les résolutions 1526 (2004) et 2253 (2015) du Conseil de sécurité concernant l'EIIL (Daech), Al-Qaida, les Taliban et les personnes et entités qui leur sont associées; Bureau du Médiateur créé par la résolution 1904 (2009) du Conseil de sécurité	XX
17.	Application de la résolution 2231 (2015) du Conseil de sécurité	XX
18.	Appui au Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004) relative à la non-prolifération de toutes les armes de destruction massive	XX
19.	Direction exécutive du Comité contre le terrorisme	XX
20.	Mécanisme d'enquête conjoint de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques et de l'Organisation des Nations Unies	XX
Groupe thématique III		
21.	Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel	XX
22.	Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau	XX
23.	Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie	XX
24.	Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale	XX
25.	Appui des Nations Unies à la Commission mixte Cameroun-Nigéria	XX
26.	Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le Liban	XX
27.	Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale	XX
28.	Mission d'appui des Nations Unies en Libye	XX
29.	Mission des Nations Unies en Colombie	XX
30.	Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq	XX
31.	Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan	XX
Partie III. Récapitulatif des ressources demandées pour les missions politiques spéciales		XX

Annexes

I.	État des mandats des missions politiques spéciales	XX
----	--	----

II.	Ressources extrabudgétaires demandées pour les missions politiques spéciales	XX
III.	Ressources destinées aux opérations aériennes pour 2019-2020	XX
IV.	Modifications qu'il est proposé d'apporter aux postes civils en 2019-2020	XX
V.	Ressources liées à la sécurité	XX
VI.	Tableau récapitulatif sur l'application de l'obligation de réserver les billets 16 jours à l'avance pour l'année terminée le 31 décembre 2018	XX
VII.	Appui fourni gratuitement aux missions politiques spéciales par le pays hôte	XX

Avant-propos

Les missions politiques spéciales sont, pour l'Organisation, un moyen très utile de promouvoir les principes et les buts énoncés dans la Charte des Nations Unies, en particulier dans les domaines du maintien de la paix et de la sécurité internationales, ainsi que dans ceux du développement et des droits de l'homme.

Aujourd'hui, les missions politiques spéciales sont de plus en plus déployées dans les conflits ouverts; une partie importante du personnel de ces missions et la grande majorité des soldats de la paix des Nations Unies sont actuellement déployés dans des pays en proie à un conflit ou à l'instabilité politique.

Pour concrétiser la mission de bons offices du Secrétaire général, les missions politiques spéciales continuent d'œuvrer sans relâche à ramener la paix dans les régions ravagées par les conflits. Elles sont l'un des mécanismes les plus importants dont dispose l'ONU pour atteindre cet objectif, et elles jouent un rôle crucial en aidant à mettre un terme à certains des conflits les plus terribles de notre temps, dans des conditions souvent très difficiles. Malgré les difficultés considérables auxquelles elles se heurtent, elles continuent de s'employer à désamorcer les tensions, à réunir les parties autour d'accords de paix, à aider les pays à éviter de sombrer dans un conflit et à instaurer une paix durable.

En dépit des nombreuses difficultés rencontrées, les opérations des missions politiques spéciales ont eu des retombées positives. Les pays X et Y ont continué de progresser dans la transition politique, ce qui a permis au Conseil de sécurité de mettre fin aux régimes de sanctions existants et de dissoudre les groupes d'experts respectifs. La mission politique spéciale déployée dans le pays A a intensifié ses activités de bons offices durant une intense saison électorale; celle déployée dans le pays B a facilité le dialogue entre les acteurs politiques; celle déployée dans la région C a mené plusieurs missions dans des pays où se déroulaient des élections, qui étaient en crise politique ou qui consolidaient la gouvernance démocratique. Compte tenu de la complexité croissante des opérations qu'elles mènent, les missions politiques spéciales continuent de travailler en étroite collaboration avec les autres acteurs des Nations Unies sur le terrain, et en partenariat avec l'ensemble du système des Nations Unies.

Les difficultés actuellement rencontrées par les missions politiques spéciales risquent de perdurer en 2020, et il pourrait en survenir d'autres. Les surmonter pourra se révéler difficile, mais pas impossible. Par conséquent, les missions politiques spéciales doivent continuer de s'acquitter du mandat qui leur a été confié et œuvrer en faveur de la paix et de la sécurité internationales. Utiles pour faire face à divers grands problèmes actuels liés à la paix et à la sécurité, elles sont capables de réduire les tensions et de promouvoir la recherche de solutions pacifiques aux conflits.

(Signé) Le Secrétaire général adjoint
aux affaires politiques



Partie I

Orientation générale [Informations qui figuraient précédemment dans l'introduction]

1. Les missions politiques spéciales ont pour objectif général d'assurer le maintien de la paix et de la sécurité internationales grâce à la fourniture d'une aide aux États Membres en vue de régler pacifiquement les conflits et les différends susceptibles de dégénérer en conflit, conformément aux principes de la Charte des Nations Unies et aux résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité. Les mandats des missions politiques spéciales découlent des résolutions pertinentes de l'Assemblée et des activités prescrites par le Conseil de sécurité, auquel incombe au premier chef la responsabilité du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Pour aider les États Membres à prévenir les conflits armés, les missions politiques spéciales mènent des activités de diplomatie préventive et de rétablissement et consolidation de la paix, notamment dans le cadre de partenariats noués avec une série d'organisations internationales et régionales et d'autres organisations.

2. Les missions politiques spéciales continueront de soutenir les efforts que les États Membres font pour prévenir les conflits armés par les moyens de la diplomatie, en pérennisant et en consolidant la paix, notamment en partenariat avec les organisations internationales, régionales et sous-régionales, les institutions financières internationales, les organisations de la société civile, les groupes de femmes, les organisations de jeunes et le secteur privé, compte tenu des priorités et des politiques nationales, conformément aux mandats pertinents.

3. La complexité de l'environnement opérationnel dans lequel opèrent les missions politiques spéciales a continué à croître en 2019. Le terrorisme, la criminalité transnationale organisée, la prolifération des armes, la montée des tensions intercommunautaires, la dégradation de l'environnement, la fragmentation des structures de pouvoir et la fragilité des institutions caractérisent maintenant nombre des pays dans lesquels des missions politiques spéciales sont déployées ou dont elles étudient la situation. Les difficultés que rencontrent ces missions ont gagné en complexité, de même que leurs mandats et leur structure institutionnelle. Aujourd'hui, l'une des caractéristiques les plus notables des missions politiques spéciales réside dans la diversité de leurs fonctions et de leurs structures. En effet, les missions vont de petits bureaux d'envoyés spéciaux chargés d'une mission de bons offices, de bureaux régionaux dont la fonction est préventive jusqu'à des équipes et des groupes de surveillance qui contrôlent les régimes des sanctions du Conseil de sécurité, à des missions sur le terrain qui exécutent des mandats spécialisés, tels que l'observation des processus électoraux, pour aboutir enfin à des opérations complexes et multidimensionnelles qui ont pour mandat global d'appuyer les transitions fragiles et de préserver la paix.

4. Tout au long de leur histoire, les missions politiques spéciales ont été déployées dans divers contextes, en particulier en ce qui concerne la conjoncture politique, socioéconomique et sécuritaire. Leurs fonctions, outre d'être plus complexes au fil des ans, ont été également diversifiées, allant de la prévention des conflits et de la facilitation des accords de paix à des tâches spécialisées – comme par exemple aider les États Membres à délimiter leurs frontières ou à mettre en œuvre des programmes de désarmement –, sans oublier toute une gamme d'activités de facilitation de la paix. Les missions politiques spéciales doivent faire preuve de souplesse face à la vaste gamme de situations dans lesquelles les États Membres ont besoin d'un appui.

5. L'expérience montre que les mécanismes dont disposent les missions politiques spéciales peuvent être adaptés et ajustés en fonction d'une situation spécifique, compte tenu de la mission qui a été confiée à l'Organisation des Nations Unies et qu'elle doit exécuter. La diversité des types de mission apparaît clairement si l'on compare certaines d'entre elles, comme XX, YY et ZZ.

6. Actuellement, quelque 90 % du personnel des missions politiques spéciales est en poste dans des pays touchés par un conflit de forte intensité. Dans plusieurs environnements opérationnels, l'Organisation est exposée à la violence. Compte tenu du caractère civil des missions politiques spéciales, cette situation compromet directement et de plus en plus la capacité de l'Organisation de maintenir sa présence sur le terrain et d'exécuter son mandat. Ces dernières années, l'Organisation a examiné plusieurs options en vue d'assurer la sécurité des missions politiques spéciales sur le terrain, notamment le déploiement d'agents de sécurité civile des Nations Unies, le renforcement de la coopération avec les partenaires régionaux qui pourraient avoir du personnel militaire sur le terrain et le recours à des services de sécurité privés (entreprises majoritairement locales).

7. Une coopération étroite avec les organisations régionales et sous-régionales est essentielle pour le succès des initiatives de l'Organisation des Nations Unies en matière de prévention des conflits, de rétablissement de la paix et de consolidation de la paix. Les missions politiques spéciales restent à l'avant-garde de cette coopération et coopèrent étroitement avec leurs homologues régionaux. Dans de nombreux cas, la coopération avec les organisations régionales ou sous-régionales est un élément essentiel de leur mandat.

8. Les mandats des missions politiques spéciales dont il est question dans le présent rapport sont prorogés périodiquement pour des durées variables. Sur les XX missions politiques spéciales actuellement déployées, les mandats de XX ont été renouvelés et ceux des XX restantes devraient être renouvelés par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité. La liste des missions politiques spéciales figure dans l'annexe I, qui donne également des informations sur la durée du mandat de chacune.

Partie II

Plans proposés concernant les missions politiques spéciales pour l'année terminée le 31 décembre 2020, exécution des programmes pour l'année terminée le 31 décembre 2018, et ressources demandées, par mission

Groupe thématique XX

XXX [nom du Groupe thématique]

[à des fins d'illustration uniquement]

9. Le Groupe thématique XX comprend neuf missions politiques spéciales d'Envoyés spéciaux, Conseillers spéciaux et Représentants spéciaux du Secrétaire général. Le montant total des dépenses prévues pour 2020 s'élève à \$\$\$\$\$ dollars, soit une réduction de \$\$\$\$ dollars (ou XX %) par rapport au montant alloué pour 2019. Pour 2020, le montant proposé tient compte de la création d'une mission (XXXXX) et de la clôture de deux missions (XXXXX et XXXXX). Compte tenu de l'évolution du nombre de missions, le montant proposé pour 2020 représente une augmentation de 2 % par rapport au montant approuvé pour les sept missions qui poursuivront leurs activités en 2020.

Mission d'assistance des Nations Unies dans le pays X

Historique et mandat

10. À la suite des événements survenus dans le pays X, l'ONU a décidé de créer une mission politique spéciale pour aider à stabiliser la situation dans le pays.

11. Le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale ont adopté plusieurs résolutions y afférentes. Dans la résolution 70/XXX, qui est la plus récente, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de continuer à offrir ses bons offices et de poursuivre ses entretiens sur les droits de l'homme, la démocratie et la réconciliation nationale dans le pays X, en y associant toutes les parties prenantes, et de fournir une assistance technique au Gouvernement à ce sujet. À la demande et au nom du Secrétaire général, le Conseiller spécial a continué d'œuvrer à l'exécution de la mission de bons offices dans le pays.

12. À la suite des élections tenues le 8 novembre 2018 et de l'instauration d'un nouvel environnement politique, le Conseiller spécial a engagé une concertation globale avec les autorités et les autres parties prenantes à l'intérieur et à l'extérieur du pays afin de progresser dans les trois domaines majeurs ci-après : a) encourager les autorités nationales à poursuivre et à renforcer le processus de démocratisation et, ce faisant, à dialoguer de façon plus ouverte avec la communauté internationale; b) appuyer les travaux des équipes de négociation du Gouvernement et des groupes ethniques armés aux fins de la mise en œuvre de l'Accord de cessez-le-feu national signé en octobre 2016 entre huit groupes ethniques armés et le Gouvernement de l'Union, en plus d'établir un dialogue avec les groupes qui n'ont pas signé l'Accord, en vue de les ramener sur la voie de la paix; participer à des débats avec les parties prenantes nationales et internationales sur les questions relatives au Comité mixte de suivi du Gouvernement dans le cadre de la mise en œuvre de l'Accord; c) nouer un dialogue avec des responsables et des organisations de la société civile à l'intérieur et à l'extérieur du pays X pour préconiser l'adoption de mesures visant à mettre fin à la discrimination institutionnalisée contre les Musulmans dans le pays X.

13. Le Secrétaire général et son Conseiller spécial ont continué de collaborer étroitement avec les États Membres concernés dans l'exécution de la mission de bons offices. Outre qu'il a participé à plusieurs réunions bilatérales tenues à New York et dans la région, le Conseiller spécial a pris la parole devant le Conseil de sécurité le 25 février.

14. Les progrès réalisés et les plans établis dans les domaines de la protection et de la promotion des droits de l'homme, des relations amicales avec les pays voisins, de l'aide humanitaire, des avancées sur la voie de la réconciliation nationale et de l'assistance électorale sont présentés ci-après.

Cadre de résultats 1

Protection et promotion des droits de l'homme [à des fins d'illustration uniquement]

CADRE ET STRATÉGIE D'ENSEMBLE



La stratégie consiste à nouer des partenariats stratégiques et des dialogues avec le Gouvernement, l'armée, les collectivités, les acteurs de la communauté internationale et de la société civile dans les domaines prioritaires, notamment la liberté d'expression, l'élimination de la violence à l'égard des femmes et la prévention de la torture.

15. Les cadres de résultats ci-après s'inscrivent dans le cadre et la stratégie d'ensemble et présentent les résultats quantitatifs et qualitatifs, les enseignements et les plans relatifs à la Mission.

MESURE DES RÉSULTATS OBTENUS EN 2018 PAR RAPPORT AU PLAN

Pour 2018, il était prévu que la Mission mène des consultations régionales sur les droits de l'homme avec tous les intervenants [voir [A/72/6 \(sect. 99\)](#)].



En 2018, la Mission a mené 11 consultations régionales et pris acte des vues et des préoccupations de 240 représentants de la société civile issus de 22 provinces concernant leur expérience de l'exercice du droit à la liberté d'expression, ce qui a contribué à une réduction substantielle du nombre de journalistes détenus pour avoir exprimé des opinions contraires à celles du Gouvernement.

ENSEIGNEMENTS

Des engagements souples avec divers partenaires sont un moyen efficace de parvenir à des accords régionaux et de promouvoir la coopération entre les gouvernements et les parties prenantes concernées.

PLAN 2020

En 2020, la Mission redoublera d'efforts pour organiser et tenir des consultations régionales auxquelles participera le Gouvernement, de façon à renforcer le droit à la liberté d'expression et à prévenir la mise en détention de journalistes.

16. Le tableau XX montre l'évolution des principaux produits prévus dans les plans 2018 à 2020 et les produits effectivement exécutés en 2018.

Tableau XX

<i>Principaux produits</i>	<i>Quantité</i>			
	<i>2020 (prévisions)</i>	<i>2019 (prévisions)</i>	<i>2018 (prévisions)</i>	<i>2018 (résultats effectifs)</i>
1. Consultations avec des responsables gouvernementaux, des responsables militaires et des représentants de la société civile sur les questions relatives aux droits de l'homme, y compris la liberté d'expression	15	10	10	11
2. Sessions de formation sur la liberté d'expression à l'intention de 50 journalistes	2	2	2	2
3. Missions de surveillance de la situation des droits de l'homme dans les provinces du pays concernées	8	8	8	8
4. Dialogue de haut niveau entre les représentants des provinces et les responsables gouvernementaux sur les questions relatives aux droits de l'homme	1	1	1	1
5. Manuel recensant les meilleures pratiques pour l'élimination des restrictions à la liberté d'expression	1	1	1	1

Cadre de résultats 2

Relations amicales avec les pays voisins [à des fins d'illustration uniquement]

CADRE ET STRATÉGIE D'ENSEMBLE



La stratégie consiste à faciliter le dialogue et les interactions entre le pays et les pays voisins et de la région pour renforcer la stabilité, l'unité et l'intégrité régionales, ainsi que les efforts de développement et de reconstruction.

17. Les cadres de résultats ci-après s'inscrivent dans le cadre et la stratégie d'ensemble et présentent les résultats quantitatifs et qualitatifs, les enseignements et les plans relatifs à la Mission.

MESURE DES RÉSULTATS OBTENUS EN 2018 PAR RAPPORT AU PLAN^#

Pour 2018, il était prévu que la Mission intensifie son rôle de coordonnateur du dialogue régional. [voir [A/72/6 \(sect. 99\)](#)].



En 2018, la Mission a organisé trois réunions de concertation de haut niveau entre les pays voisins et les pays de la région, qui ont conduit à l'élaboration d'un cadre d'assistance décrivant le programme de réformes pour la stabilité régionale, la sécurité des frontières et la gestion des réfugiés.

ENSEIGNEMENTS

Des engagements souples avec divers partenaires sont un moyen efficace de parvenir à des accords régionaux et de promouvoir la coopération entre les gouvernements et les parties prenantes concernées.

PLAN 2020

En 2020, la Mission continuera de faciliter la tenue de réunions de haut niveau avec les parties prenantes régionales afin de promouvoir la coopération et de renforcer la sécurité dans la région, de favoriser le développement et d'obtenir des fonds pour les efforts de reconstruction.

18. Le tableau XX montre l'évolution des principaux produits prévus dans les plans 2018 à 2020 et les produits effectivement exécutés en 2018.

Tableau XX

Principaux produits	Quantité			
	2020 (prévisions)	2019 (prévisions)	2018 (prévisions)	2018 (résultats effectifs)
1. Documents de recherche sur les causes des conflits et les meilleurs moyens de promouvoir le règlement des conflits	2	2	2	2
2. Organisation de dialogues de haut niveau entre les représentants des provinces et les responsables gouvernementaux	4	4	4	4
3. Organisation d'un dialogue régional entre les pays de la région	2	2	2	2
4. Campagnes de collecte de fonds pour financer la reconstruction	2	2	2	2
5. Note de réflexion sur la réconciliation nationale et les relations amicales	1	S.O.	S.O.	S.O.

Cadre de résultats 3

Aide humanitaire [à des fins d'illustration uniquement]

CADRE ET STRATÉGIE D'ENSEMBLE



La stratégie consiste à coordonner, en collaboration étroite avec l'équipe de pays des Nations Unies, l'action des partenaires humanitaires, et à garantir la prestation harmonisée et intégrée des services essentiels dans les situations d'urgence.

19. Les cadres de résultats ci-après s'inscrivent dans le cadre et la stratégie d'ensemble et présentent les résultats quantitatifs et qualitatifs, les enseignements et les plans relatifs au sous-programme.

MESURE DES RÉSULTATS OBTENUS EN 2018 PAR RAPPORT AU PLAN

Pour 2018, il était prévu que la Mission se concentre sur la coordination requise pour faire face à la crise humanitaire qui a éclaté récemment dans le nord du pays. [voir A/72/6 (sect. 99)].

Aggregate number of people in need  11M	Total number of displaced people in need 4.2M	Number of displaced people in camps and emergency sites 1.1M	Displaced people out of camps 3.1M	Highly vulnerable returnees 1.9M
	Highly vulnerable residents in host communities 3M	Highly vulnerable resident people in conflict areas 1.4M	Residents in areas outside government control 300k	Refugees 230k

En 2018, la Mission a organisé 14 réunions de haut niveau avec les parties prenantes nationales et les partenaires humanitaires sur la coordination humanitaire et les principes à respecter concernant l'élaboration de plans de secours, qui ont permis auxdits partenaires humanitaires de fournir une aide à 5,8 millions de personnes touchées par la crise dans le

ENSEIGNEMENTS

La participation des parties prenantes nationales et la préparation précoce de plans de secours adéquats sont essentielles pour accélérer les interventions en première ligne destinées aux personnes dans le besoin.

pays. La présence et la couverture opérationnelles ont beaucoup augmenté, les groupes thématiques fonctionnent de manière plus efficace, et les interventions et les prestations ont gagné en rapidité et en qualité par rapport à 2017.

PLAN 2020

En 2020, la Mission continuera de collaborer avec les parties prenantes nationales et les partenaires humanitaires pour garantir une action coordonnée à grande échelle et faire en sorte que l'opération humanitaire soit adaptée aux besoins.

20. Le tableau XX montre l'évolution des principaux produits prévus dans les plans 2018 à 2020 et les produits effectivement exécutés en 2018.

Tableau XX

Principaux produits	Quantité			
	2020 (prévisions)	2019 (prévisions)	2018 (prévisions)	2018 (résultats effectifs)
1. Réunions de coordination avec les partenaires humanitaires et les parties prenantes nationales	10	10	10	14
2. Mise en place de couloirs humanitaires sécurisés pour l'acheminement de l'aide aux personnes qui en ont besoin	12	12	12	12
3. Ateliers à l'intention de 25 responsables gouvernementaux sur les principes de l'aide humanitaire et l'accès aux personnes dans le besoin	4	4	4	4
4. Visites sur le terrain pour surveiller et évaluer la situation humanitaire	2	2	2	2
5. Assistance technique et renforcement des capacités concernant l'élaboration d'un cadre juridique régissant la coordination de l'aide humanitaire	2	1	1	1
6. Notes d'information à l'intention de 60 premiers intervenants sur la rapidité et l'efficacité des mesures à prendre pour faire face aux situations de crise humanitaire	8	s.o.	s.o.	s.o.

Cadre de résultats 4

Progrès vers la réconciliation nationale [à des fins d'illustration uniquement]

CADRE ET STRATÉGIE D'ENSEMBLE



La stratégie consiste à faciliter la participation des minorités, de la société civile et des représentants des tribus au dialogue politique et à la réconciliation nationale.

21. Les cadres de résultats ci-après s'inscrivent dans le cadre et la stratégie d'ensemble et présentent les résultats quantitatifs et qualitatifs, les enseignements et les plans relatifs à la Mission.

MESURE DES RÉSULTATS OBTENUS EN 2018 PAR RAPPORT AU PLAN

Pour 2018, il était prévu que la Mission élabore un certain nombre de mécanismes concrets de consultation avec les différentes parties prenantes [voir A/72/6 (sect. 99)].

En 2018, en vue de relancer le processus de dialogue plus ouvert sur la question des frontières intérieures contestées, un mécanisme permanent de consultation, composé de représentants des principaux blocs politiques, a été créé à l'issue de négociations tenues sous les auspices de la Mission.



ENSEIGNEMENTS

La réconciliation nationale n'est pas un événement ponctuel, mais un processus qui repose sur un dialogue continu entre tous les groupes, y compris les minorités, la société civile et les représentants des tribus.

PLAN 2020

En 2020, la Mission continuera de faciliter le dialogue entre le Gouvernement et les représentants des tribus, qui portera principalement sur les questions en suspens, y compris le référendum sur l'indépendance, les frontières et les territoires contestés, les exportations de pétrole, le partage des recettes et le retour volontaire des personnes déplacées dans leur foyer.

22. Le tableau XX montre l'évolution des principaux produits prévus dans les plans 2018 à 2020 et les produits effectivement exécutés en 2018.

Tableau XX

Principaux produits	Quantité			
	2020 (prévisions)	2019 (prévisions)	2018 (prévisions)	2018 (résultats effectifs)
1. Organisation de réunions entre les minorités, la société civile et les représentants des tribus, y compris les femmes, sur la réconciliation nationale	15	14	13	14
2. Inscription sur les listes électorales de 75 000 citoyens en prévision d'un référendum interne	1	1	1	1
3. Organisation de débats entre les responsables gouvernementaux, les minorités et les représentants des tribus sur les frontières contestées et le partage des recettes pétrolières	8	8	8	8
4. Assistance technique et renforcement des capacités à l'intention de 10 responsables gouvernementaux pour la préparation du cadre juridique permettant le retour en toute sécurité des personnes déplacées	1	1	1	1
5. Ateliers à l'intention de 10 responsables gouvernementaux sur la reconnaissance de l'ensemble de la population, y compris les minorités et les tribus	3	3	3	3
6. Ensemble de principes directeurs propices à une société inclusive et participative	1	1	1	1

Cadre de résultats 5 Assistance électorale [à des fins d'illustration uniquement]

CADRE ET STRATÉGIE D'ENSEMBLE



La stratégie consiste à faciliter le dialogue et les interactions entre le pays et les pays voisins et de la région pour renforcer la stabilité, l'unité et l'intégrité régionales, ainsi que les efforts de développement et de reconstruction.

23. Les cadres de résultats ci-après s'inscrivent dans le cadre et la stratégie d'ensemble et présentent les résultats quantitatifs et qualitatifs, les enseignements et les plans relatifs à la Mission.

MESURE DES RÉSULTATS OBTENUS EN 2018 PAR RAPPORT AU PLAN

Pour 2018, il était prévu que la Mission intensifie ses travaux afin d'aider le Gouvernement à tenir ses premières élections nationales depuis 2010 [voir [A/72/6 \(sect. 99\)](#)].

En 2018, la Mission a aidé le Gouvernement à coordonner les élections nationales et à trouver un hébergement pour plus de 100 observateurs électoraux, et a collaboré avec le Programme des Nations Unies pour le développement et utilisé ses moyens aériens pour récupérer les bulletins de vote des locaux établis dans tout le pays en vue de leur comptage. Il ressort d'un audit indépendant que les élections ont été transparentes et correctement menées, et qu'elles ont constitué les premières élections démocratiques équitables conduites dans le pays.



ENSEIGNEMENTS

La présence d'observateurs et de représentants des candidats dans les bureaux de vote a été essentielle pour garantir la transparence des élections.

PLAN 2020

En 2020, la Mission intensifiera ses efforts de renforcement des capacités, et créera notamment des structures internes et des fichiers d'observateurs électoraux pour veiller à la transparence des futures élections.

24. Le tableau XX montre l'évolution des principaux produits prévus dans les plans 2018 à 2020 et les produits effectivement exécutés en 2018.

Tableau XX

Produits prévus	Quantité			
	2020 (prévisions)	2019 (prévisions)	2018 (prévisions)	2018 (résultats effectifs)
1. Organisation de manifestations visant à promouvoir l'inscription des électeurs en prévision des élections législatives	10	10	10	10
2. Assistance technique à 25 responsables gouvernementaux concernant la création du système électoral national	1	1	1	1
3. Aide à la création de huit centres pour les élections provinciales, notamment pour la sélection de sites et pour tout aménagement nécessaire afin de garantir la sécurité des élections	1	1	1	1
4. Sessions de formation à l'intention de 150 scrutateurs afin de garantir des élections libres et régulières	2	2	2	2
5. Établissement d'un système de fichier pour attirer des observateurs électoraux	1	1	1	1
6. Documents d'analyse sur des élections libres, régulières, transparentes et participatives	8	8	8	8

Récapitulatif des ressources

1) Ressources financières

	Variation								2020 (estimation)
	2018 (dépenses)	2019 (crédits ouverts)	Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Transferts à l'intérieur d'un même chapitre ou entre chapitres	Divers	Total	Pourcentage	
Budget ordinaire									
Militaires et personnel de police	x	x	x	x	x	x	x	x	x
Personnel civil	x	x	x	x	x	x	x	x	x
Dépenses opérationnelles	x	x	x	x	x	x	x	x	x
Total	x	x	x	x	x	x	x	x	x

2) Postes

Budget ordinaire

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Catégorie des services généraux et catégories apparentées		Personnel recruté sur le plan national				Total	
									Service mobile/ Total Service de sécurité	Services généraux	Total (personnel recruté sur le plan international)	Administrateur recruté sur le plan national	Agent local	Volontaires des Nations Unies		
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2 partiel								
Effectif approuvé pour 2019	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x

	<i>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</i>								<i>Catégorie des services généraux et catégories apparentées</i>		<i>Personnel recruté sur le plan national</i>			Total		
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	Service mobile/ Total Service de sécurité	Services généraux	Total	Adminis- trateur		Volon- taires des Nations Unies	
												(person- nel recruté sur le plan interna- tional)	recruté sur le plan national		Agent local	
Effectif proposé pour 2020	y	y	y	y	y	y	y	y	y	y	y	y	y	y	y	y
Variation	z	z	z	z	z	z	z	z	z	z	z	z	z	z	z	z

Ressources extrabudgétaires

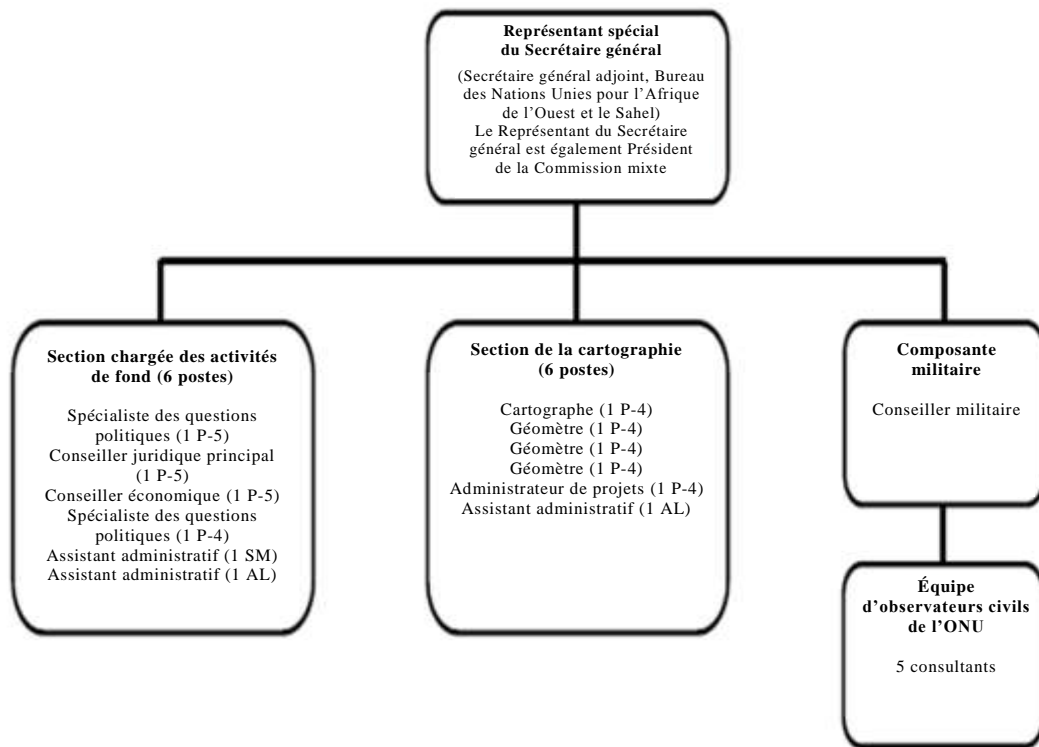
	<i>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</i>								<i>Catégorie des services généraux et catégories apparentées</i>		<i>Personnel recruté sur le plan national</i>			Total		
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	Service mobile/ Total Service de sécurité	Services généraux	Total	Adminis- trateur		Volon- taires des Nations Unies	
												(personnel recruté sur le plan interna- tional)	recruté sur le plan national		Agent local	
Effectif approuvé pour 2019	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
Effectif proposé pour 2020	y	y	y	y	y	y	y	y	y	y	y	y	y	y	y	y
Variation	z	z	z	z	z	z	z	z	z	z	z	z	z	z	z	z

25. Les prévisions de dépenses pour 2020 s'élèvent à XX XXX XXX dollars, soit une augmentation de XXX XXX dollars, et couvrent les dépenses concernant X conseillers militaires, les traitements et les dépenses communes de personnel correspondant aux XX postes de fonctionnaire recruté sur le plan international et XX postes de fonctionnaire recruté sur le plan national supplémentaires, ainsi que les autres dépenses opérationnelles, dont essentiellement XXXX, YYYY et ZZZZ.

26. L'augmentation de X,X millions de dollars entre le budget approuvé pour 2019 et les ressources demandées pour 2020 tient essentiellement aux postes supplémentaires qu'il est proposé de créer et à l'augmentation des crédits demandés au titre des nouveaux mandats et des mandats élargis prévus à XXX, en partie compensée par des gains d'efficacité liés à YYY.

27. Le montant des ressources extrabudgétaires est estimé à XXXX dollars et servira à financer X postes et les dépenses opérationnelles connexes.

Organigramme et répartition des postes pour 2020



Abbreviations : G = agent des services généraux; AL = agent local; AN = administrateur recruté sur le plan national; AC = autres classes; BO = budget ordinaire; SGA = secrétaire général adjoint. RxB = ressources extrabudgétaires.

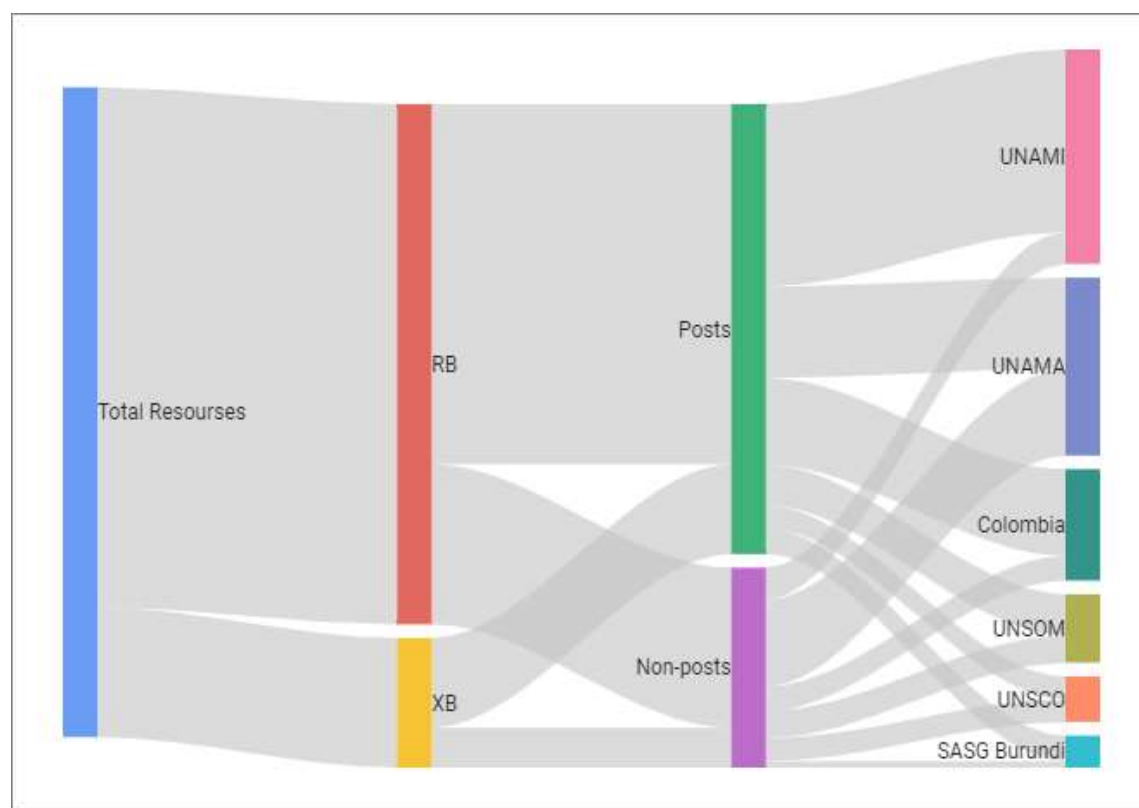
Partie III

Récapitulatif des ressources demandées pour les missions politiques spéciales

28. Le montant estimatif total des ressources demandées en 2020 pour les 35 missions visées dans le présent rapport s'établit à XXX millions de dollars, déduction faite des contributions du personnel. La figure XX et les tableaux X, Y et Z présentent, respectivement, les montants estimatifs des dépenses, les ressources nécessaires par grande rubrique de dépenses et les effectifs nécessaires, par mission ou groupe de missions.

Figure XX

Répartition globale des ressources par mission



Abréviations : Colombia = Colombie; MANUI (UNAMI) = Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq; MANUA (UNAMA) = Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan; MANUSOM (UNSOM) = Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie; Non-Posts = Objets de dépense autres que les postes; Positions = Postes; RB = Budget ordinaire; SASG Burundi = Bureau du Conseiller spécial du Secrétaire général pour la prévention des conflits, y compris au Burundi; Total resources : Montant total des ressources; UNSCO = Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient; XB = Ressources extrabudgétaires.

Tableau X
Récapitulatif des dépenses à prévoir pour 2020 (par Groupe thématique)

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Total</i>	<i>Crédits</i>	<i>Variation</i>	<i>Variation</i>
	<i>Prévisions</i> <i>de dépenses</i> <i>pour 2020</i>	<i>ouverts</i> <i>pour 2019</i>	<i>(montant)</i>	<i>(pourcentage)</i>
	(1)	(2)	(3) = (1) - (2)	(4) = (3) / (2)
Groupe thématique I	x	x	x	x
Groupe thématique II	x	x	x	x
Groupe thématique III	x	x	x	x
Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan	x	x	x	x
Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq	x	x	x	x
Total (net)	x	x	x	x

Tableau Y
**Récapitulatif des variations entre les ressources approuvées pour 2019 et les ressources
proposées pour 2020 au titre des missions qui se poursuivent**

<i>Mission</i>	<i>Dépenses</i> <i>effectives 2018</i>	<i>Crédits ouverts</i> <i>pour 2019</i>	<i>Variation</i> <i>(montant)</i>	<i>Variation</i> <i>(pourcentage)</i>	<i>Montant prévu</i> <i>pour 2020</i>
1 Envoyé spécial du Secrétaire général pour XXX	x	x	x	x	x
2 Conseiller spécial du Secrétaire général pour XXX	x	x	x	x	x
3 Conseiller spécial du Secrétaire général pour la prévention de XXX	x	x	x	x	x
4 Envoyé personnel du Secrétaire général pour XXX	x	x	x	x	x
5 Envoyé spécial du Secrétaire général pour l'application de la résolution XXXX du Conseil de sécurité (20XX)	x	x	x	x	x
6 Représentant de l'ONU aux discussions internationales	x	x	x	x	x
7 Bureau de l'Envoyé spécial pour XXX	x	x	x	x	x
8 Bureau du Conseiller spécial du Secrétaire général pour XXX	x	x	x	x	x
9 Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le XXX	x	x	x	x	x
10 Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région XXX	x	x	x	x	x
Total	x	x	x	x	x

Tableau Z
Effectifs nécessaires

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur									Catégorie des services généraux et catégories apparentées			Total (personnel recruté sur le plan inter-national)	Personnel recruté sur le plan national			Total général
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total	Service mobile/ Service de sécurité	1 ^{re} classe	Services généraux		Administrateur recruté sur le plan national	Agent local	Volontaires des Nations Unies	
Groupe thématique I : envoyés spéciaux ou personnels et conseillers spéciaux du Secrétaire général																	
1. Conseiller spécial du Secrétaire général pour le Myanmar																	
Effectif approuvé pour 2016	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
Effectif proposé pour 2017	y	y	y	y	y	y	y	y	y	y	y	y	y	y	y	y	y
Variation	z	z	z	z	z	z	z	z	z	z	z	z	z	z	z	z	z
2. Conseiller spécial du Secrétaire général pour Chypre																	
Effectif approuvé pour 2016	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
Effectif proposé pour 2017	y	y	y	y	y	y	y	y	y	y	y	y	y	y	y	y	y
Variation	z	z	z	z	z	z	z	z	z	z	z	z	z	z	z	z	z

Annexes [Informations qui figuraient précédemment plus haut]

- I. État des mandats des missions politiques spéciales
- II. Ressources extrabudgétaires demandées pour les missions politiques spéciales
- III. Ressources destinées aux opérations aériennes pour 2019-2020.....
- IV. Ressources liées à la sécurité
- V. Tableau récapitulatif sur l'application de l'obligation de réserver les billets 16 jours
à l'avance pour l'année terminée le 31 décembre 2018
- VI. Appui fourni gratuitement aux missions politiques spéciales par le pays hôte

Annexe V

**État V : Comparaison des montants inscrits au budget
et des montants effectifs pour l'année terminée
le 31 décembre 2020**

Assemblée générale
Documents officiels
Soixante-quinzième session
Supplément n° 5

A/75/5 (Vol. I)

**Rapport financier et états financiers vérifiés
de l'année terminée le 31 décembre 2020**

et

**Rapport du Comité des commissaires
aux comptes**

**Volume I
Organisation des Nations Unies**



Nations Unies New York, 2021

Opérations de l'Organisation des Nations Unies relevant du volume I

V. État comparatif des montants inscrits au budget et des montants effectifs pour l'année terminée le 31 décembre 2020

(En milliers de dollars des États-Unis)

Budget ordinaire	Budget rendu public				Montants effectifs		
	Budget initial approuvé	Crédits supplémentaires ouverts pour 2020	Transferts entre chapitres relevant d'un même titre du budget	Budget définitif	Dépenses	Différence (montant)	Différence (pourcentage)
1. Politiques, direction et coordination d'ensemble							
Postes	34 972,0			34 972,0	34 612,8	(359,2)	-1%
Autres objets de dépense	24 570,3			24 570,3	23 084,3	(1 486,0)	-6%
Total partiel	59 542,3			59 542,3	57 697,1	(1 845,2)	-3%
2. Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences							
Postes	255 852,5			255 852,5	257 732,9	1 880,4	1%
Autres objets de dépense	82 406,5			82 406,5	80 950,0	(1 456,5)	-2%
Total partiel	338 259,0			338 259,0	338 682,9	423,9	0%
3. Affaires politiques							
Postes	51 953,5			51 953,5	48 948,4	(3 005,1)	-6%
Autres objets de dépense	6 286,4			6 286,4	4 168,0	(2 118,4)	-34%
Total partiel	58 239,9			58 239,9	53 116,4	(5 123,5)	-9%
4. Missions politiques spéciales							
Postes	-	-		-	-	-	-
Autres objets de dépense	645 995,9	10 000,0		655 995,9	633 572,3	(22 423,6)	-3%
Total partiel	645 995,9	10 000,0		655 995,9	633 572,3	(22 423,6)	-3%
5. Désarmement							
Postes	9 121,1	-		9 121,1	9 738,6	617,5	7%
Autres objets de dépense	3 028,5	400,0		3 428,5	3 263,3	(165,2)	-5%
Total partiel	12 149,6	400,0		12 549,6	13 001,9	452,3	4%
6. Opérations de maintien de la paix							
Postes	37 457,7			37 457,7	36 098,9	(1 358,8)	-4%
Autres objets de dépense	18 987,9			18 987,9	15 186,3	(3 801,6)	-20%
Total partiel	56 445,6			56 445,6	51 285,2	(5 160,4)	-9%
7. Utilisations pacifiques de l'espace							
Postes	3 376,2			3 376,2	3 709,8	333,6	10%

<i>Budget ordinaire</i>	<i>Budget rendu public</i>			<i>Montants effectifs</i>			
	<i>Budget initial approuvé</i>	<i>Crédits supplémentaires ouverts pour 2020</i>	<i>Transferts entre chapitres relevant d'un même titre du budget</i>	<i>Budget définitif</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Différence (montant)</i>	<i>Différence (pourcentage)</i>
Autres objets de dépense	776,4			776,4	541,2	(235,2)	-30%
Total partiel	4 152,6			4 152,6	4 250,9	98,3	2%
8. Cour internationale de Justice							
Postes	13 276,2			13 276,2	14 097,8	821,6	6%
Autres objets de dépense	13 270,4			13 270,4	11 403,3	(1 867,1)	-14%
Total partiel	26 546,6			26 546,6	25 501,1	(1 045,5)	-4%
9. Affaires juridiques							
Postes	20 558,3			20 558,3	20 671,9	113,6	1%
Autres objets de dépense	3 355,2			3 355,2	3 243,5	(111,7)	-3%
Total partiel	23 913,5			23 913,5	23 915,4	1,9	-2%
10. Affaires économiques et sociales							
Postes	70 150,2			70 150,2	69 320,9	(829,3)	-1%
Autres objets de dépense	17 867,9			17 867,9	15 373,2	(2 494,7)	-14%
Total partiel	88 018,1			88 018,1	84 694,1	(3 324,0)	-4%
11 Bureau du Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement							
Postes	4 685,2			4 685,2	3 173,4	(1 511,8)	-32%
Autres objets de dépense	1 143,0			1 143,0	1 096,6	(46,4)	-4%
Total partiel	5 828,2			5 828,2	4 270,0	(1 558,2)	-27%
12. Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique							
Postes	6 841,0			6 841,0	4 873,4	(1 967,6)	-29%
Autres objets de dépense	1 981,8			1 981,8	1 885,3	(96,5)	-5%
Total partiel	8 822,8			8 822,8	6 758,7	(2 064,1)	-23%
13. Commerce et développement							
Postes	66 809,6			66 809,6	68 979,9	2 170,3	3%
Autres objets de dépense	8 342,8			8 342,8	7 326,1	(1 016,7)	-12%
Total partiel	75 152,4			75 152,4	76 306,0	1 153,6	2%

<i>Budget ordinaire</i>	<i>Budget rendu public</i>			<i>Montants effectifs</i>			
	<i>Budget initial approuvé</i>	<i>Crédits supplémentaires ouverts pour 2020</i>	<i>Transferts entre chapitres relevant d'un même titre du budget</i>	<i>Budget définitif</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Différence (montant)</i>	<i>Différence (pourcentage)</i>
14. Centre du commerce international							
Postes	-			-	-	-	-
Autres objets de dépense	19 302,9			19 302,9	19 248,7	(54,2)	0%
Total partiel	19 302,9			19 302,9	19 248,7	(54,2)	0%
15. Environnement							
Postes	15 219,1			15 219,1	12 511,8	(2 707,3)	-18%
Autres objets de dépense	2 210,7			2 210,7	1 674,5	(536,2)	-24%
Total partiel	17 429,8			17 429,8	14 186,4	(3 243,4)	-19%
16. Établissements humains							
Postes	9 270,0			9 270,0	10 920,8	1 650,8	18%
Autres objets de dépense	3 156,7			3 156,7	1 693,9	(1 462,8)	-46%
Total partiel	12 426,7			12 426,7	12 614,7	188,0	2%
17. Office des Nations Unies contre la drogue et le crime							
Postes	18 232,4			18 232,4	19 430,8	1 198,4	7%
Autres objets de dépense	4 012,0			4 012,0	2 736,8	(1 275,2)	-32%
Total partiel	22 244,4			22 244,4	22 167,7	(76,7)	0%
18. Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes							
Postes	7 002,9			7 002,9	6 447,7	(555,2)	-8%
Autres objets de dépense	649,1			649,1	462,0	(187,1)	-29%
Total partiel	7 652,0			7 652,0	6 909,7	(742,3)	-10%
19. Commission économique pour l'Afrique							
Postes	46 849,0			46 849,0	44 614,0	(2 235,0)	-5%
Autres objets de dépense	36 031,7			36 031,7	35 262,4	(769,3)	-2%
Total partiel	82 880,7			82 880,7	79 876,3	(3 004,4)	-4%
20. Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique							
Postes	44 682,7			44 682,7	44 211,6	(471,1)	-1%
Autres objets de dépense	11 626,5			11 626,5	8 805,4	(2 821,1)	-24%
Total partiel	56 309,2			56 309,2	53 017,0	(3 292,2)	-6%

<i>Budget ordinaire</i>	<i>Budget rendu public</i>			<i>Montants effectifs</i>			
	<i>Budget initial approuvé</i>	<i>Crédits supplémentaires ouverts pour 2020</i>	<i>Transferts entre chapitres relevant d'un même titre du budget</i>	<i>Budget définitif</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Différence (montant)</i>	<i>Différence (pourcentage)</i>
21. Commission économique pour l'Europe							
Postes	33 886,8			33 886,8	36 148,1	2 261,3	7%
Autres objets de dépense	5 315,6			5 315,6	3 585,8	(1 729,8)	-33%
Total partiel	39 202,4			39 202,4	39 733,9	531,5	1%
22. Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes							
Postes	48 003,3			48 003,3	49 328,3	1 325,0	3%
Autres objets de dépense	15 398,2			15 398,2	14 932,3	(465,9)	-3%
Total partiel	63 401,5			63 401,5	64 260,6	859,1	1%
23. Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale							
Postes	28 793,2			28 793,2	30 679,9	1 886,7	7%
Autres objets de dépense	11 273,2			11 273,2	10 599,0	(674,2)	-6%
Total partiel	40 066,4			40 066,4	41 278,9	1 212,5	3%
24. Droits de l'homme							
Postes	62 313,4	–		62 313,4	64 349,7	2 036,3	3%
Autres objets de dépense	28 171,4	5 000,0		33 171,4	32 751,8	(419,6)	-1%
Total partiel	90 484,8	5 000,0		95 484,8	97 101,5	1 616,7	2%
25. Réfugiés (Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés)							
Postes	676,4			676,4	719,2	42,8	6%
Autres objets de dépense	44 875,4			44 875,4	44 875,4	0,0	0%
Total partiel	45 551,8			45 551,8	45 594,6	42,8	0%
26. Réfugiés de Palestine							
Postes	27 597,3			27 597,3	28 023,3	426,0	2%
Autres objets de dépense	29,1			29,1	23,4	(5,7)	-20%
Total partiel	27 626,4			28 066,6	28 046,7	420,3	0%
27. Aide humanitaire							
Postes	12 221,5	–		12 221,5	12 296,7	75,2	1%
Autres objets de dépense	4 179,2	32 000,0		36 179,2	35 949,7	(229,5)	-1%
Total partiel	16 400,7	32 000,0		48 400,7	48 246,4	(154,3)	0%
28. Information							
Postes	76 827,1			76 827,1	78 330,4	1 503,3	2%

<i>Budget ordinaire</i>	<i>Budget rendu public</i>			<i>Montants effectifs</i>			
	<i>Budget initial approuvé</i>	<i>Crédits supplémentaires ouverts pour 2020</i>	<i>Transferts entre chapitres relevant d'un même titre du budget</i>	<i>Budget définitif</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Différence (montant)</i>	<i>Différence (pourcentage)</i>
Autres objets de dépense	16 957,1			16 957,1	16 597,7	(359,4)	-2%
Total partiel	93 784,2			93 784,2	94 928,0	1 143,8	1%
29A. Bureau du Secrétaire général adjoint à la gestion							
Postes	7 138,6			7 138,6	7 194,1	55,5	1%
Autres objets de dépense	36 366,2			36 366,2	36 330,1	(36,1)	0%
Total partiel	43 504,8			43 504,8	43 524,3	19,5	0%
29B. Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité							
Postes	17 044,2			17 044,2	17 356,4	312,2	2%
Autres objets de dépense	1 355,4			1 355,4	876,9	(478,5)	-35%
Total partiel	18 399,6			18 399,6	18 233,3	(166,3)	-1%
29C. Bureau de la gestion des ressources humaines							
Postes	21 964,7		–	21 964,7	22 318,3	353,6	2%
Autres objets de dépense	16 063,1		(500,0)	15 563,1	15 010,8	(552,3)	-4%
Total partiel	38 027,8		(500,0)	37 527,8	37 329,2	(198,6)	-1%
29D. Bureau des services centraux d'appui							
Postes	32 195,5		–	32 195,5	32 464,0	268,5	1%
Autres objets de dépense	66 956,1		(500,0)	66 456,1	63 236,1	(3 220,0)	-5%
Total partiel	99 151,6		(500,0)	98 651,6	95 700,1	(2 951,5)	-3%
29E. Bureau de l'informatique et des communications							
Postes	18 142,8		–	18 142,8	18 113,2	(29,6)	0%
Autres objets de dépense	22 635,0		1 000,0	23 635,0	23 525,8	(109,2)	0%
Total partiel	40 777,8		1 000,0	41 777,8	41 639,0	(138,8)	0%
29F. Administration (Genève)							
Postes	46 958,9			46 958,9	51 454,9	4 496,0	10%
Autres objets de dépense	54 200,8			54 200,8	51 634,7	(2 566,1)	-5%
Total partiel	101 159,7			101 159,7	103 089,6	1 929,9	2%

Budget ordinaire	Budget rendu public			Montants effectifs			
	Budget initial approuvé	Crédits supplémentaires ouverts pour 2020	Transferts entre chapitres relevant d'un même titre du budget	Budget définitif	Dépenses	Différence (montant)	Différence (pourcentage)
29G. Administration (Vienne)							
Postes	10 053,1			10 053,1	10 831,5	778,4	8%
Autres objets de dépense	13 056,3			13 056,3	12 021,3	(1 035,0)	-8%
Total partiel	23 109,4			23 109,4	22 852,8	(256,6)	-1%
29H. Administration (Nairobi)							
Postes	11 046,2			11 046,2	11 105,2	59,0	1%
Autres objets de dépense	8 502,0			8 502,0	6 909,1	(1 592,9)	-19%
Total partiel	19 548,2			19 548,2	18 014,4	(1 533,8)	-8%
30. Contrôle interne							
Postes	17 792,3			17 792,3	18 347,8	555,5	3%
Autres objets de dépense	2 447,9			2 447,9	1 817,2	(630,7)	-26%
Total partiel	20 240,2			20 240,2	20 165,0	(75,2)	0%
31. Activités administratives financées en commun							
Postes	-			-	-	-	-
Autres objets de dépense	5 634,7			5 634,7	5 576,4	(58,3)	-1%
Total partiel	5 634,7			5 634,7	5 576,4	(58,3)	-1%
32. Dépenses spéciales							
Postes	-			-	-	-	-
Autres objets de dépense	71 187,4			71 187,4	68 654,1	(2 533,3)	-4%
Total partiel	71 187,4			71 187,4	68 654,1	(2 533,3)	-4%
34. Sûreté et sécurité							
Postes	72 546,0			72 546,0	78 500,8	5 954,8	8%
Autres objets de dépense	46 970,2			46 970,2	47 424,5	454,3	1%
Total partiel	119 516,2			119 516,2	125 925,3	6 409,1	5%
36. Contributions du personnel							
Postes	-			-	-	-	-
Autres objets de dépense	233 131,2			233 131,2	239 887,6	6 756,4	3%
Total partiel	233 131,2			233 131,2	239 887,6	6 756,4	3%
Total des postes	1 261 510,9			1 261 510,9	1 277 657,0	16 146,1	1%
Total des autres objets de dépense	1 590 405,2	47 400,0		1 637 805,2	1 583 948,3	(53 856,9)	-3%
Total général	2 851 916,1	47 400,0		2 899 316,1	2 861 605,3	(37 710,8)	-1%

Note 6

Comparaison avec le budget

1. L'état comparatif des montants effectifs et des montants inscrits au budget (état V) présente les écarts entre les montants inscrits au budget selon la méthode de la comptabilité de caisse modifiée et les produits et dépenses effectifs calculés selon des méthodes comparables.
2. Le fait que l'Assemblée générale approuve le budget de l'entité, y compris les prévisions de recettes, autorise celle-ci à engager des dépenses, on parle alors de budget approuvé. Pour les besoins de l'information financière conforme aux normes IPSAS, les budgets approuvés correspondent aux crédits ouverts et aux prévisions de recettes approuvés par l'Assemblée dans ses résolutions.
3. Le budget initial pour l'année terminée le 31 décembre 2020 correspond au budget approuvé par l'Assemblée générale dans sa résolution 74/248 A à C. Le budget définitif équivaut au montant définitif des crédits ouverts et aux prévisions de recettes pour l'année terminée le 31 décembre 2020, compte tenu de tous les changements découlant des résolutions 74/252 et 75/263 de l'Assemblée générale, ainsi que des transferts autorisés par le Secrétaire général en application de la résolution X/XX. Les produits et dépenses effectifs correspondent au total des engagements et des dépenses effectives comptabilisés pour la période selon la convention comptable applicable au budget.
4. Les différences significatives (de plus de 5 %) entre le montant du budget initial et celui du budget définitif, ainsi qu'entre le montant du budget définitif et les produits et dépenses effectifs calculés selon la méthode de la comptabilité de caisse modifiée, sont expliquées dans les tableaux 1 et 2.
5. Le budget définitif général pour l'année terminée le 31 décembre 2020 s'élevait à 2 899,3 millions de dollars, par rapport à un budget initial de 2 851,9 millions de dollars, soit une augmentation de 47,4 millions de dollars pour l'exercice. Les principaux domaines ayant enregistré une augmentation sont énumérés dans le tableau 1.

Tableau 1
Différences significatives entre le montant du budget initial et celui du budget définitif pour l'année terminée le 31 décembre 2020

<i>Chapitre du budget</i>	<i>Différences significatives de plus de 5%</i>
5. Désarmement	S'explique principalement par un dépassement de crédit de 0,4 million de dollars approuvé par l'Assemblée générale dans sa résolution 73/400 concernant l'informatique et les télécommunications dans le domaine de la sécurité internationale.
24. Droits de l'homme	Tient principalement aux crédits supplémentaires demandés, d'un montant total de 5,0 millions de dollars, approuvés par l'Assemblée générale à la section VIII de sa résolution 74/262, à l'appui des résolutions et des décisions adoptées par le Conseil des droits de l'homme de sa vingt-cinquième à sa vingt-septième session ainsi qu'à ses vingt et unième et vingt-deuxième sessions extraordinaires.
27. Affaires humanitaires	Est essentiellement imputable à une ouverture de crédits d'un montant total de 32 millions de dollars pour le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour l'Ebola et la Mission des Nations Unies pour l'action d'urgence contre l'Ebola, approuvée par l'Assemblée générale dans sa résolution 74/274.

6. Pendant l'exercice, conformément à la résolution X/XX de l'Assemblée générale, dans laquelle elle a autorisé le Secrétaire général à transférer des ressources entre les chapitres relevant d'un même titre du budget, un montant de 1,0 million de dollars a été transféré des chapitres 29C (Bureau de la gestion des ressources humaines) (0,5 million) et 29D (Bureau des services centraux d'appui) (0,5 million) au chapitre 29E (Bureau de l'informatique et des communications) afin de contrer des menaces à la cybersécurité.

7. Le montant global définitif des dépenses pour l'année terminée le 31 décembre 2020 s'est élevé à 2 861,6 millions de dollars, ce qui représente une diminution nette de 37,7 millions de dollars par rapport au budget définitif de 2 899,3 millions de dollars (qui s'explique par une diminution des ressources demandées au titre des autres objets de dépense d'un montant de 53,9 millions de dollars, en partie contrebalancée par une augmentation des ressources au titre des postes d'un montant de 16,1 millions de dollars). Les différences significatives (de plus de 5 %) entre le montant du budget définitif et les dépenses effectives calculées selon la méthode de la comptabilité de caisse modifiée, sont expliquées dans le tableau 2.

Tableau 2
Différences significatives entre le montant du budget définitif et les dépenses effectives pour l'année terminée le 31 décembre 2020
 [Le tableau ci-après présente des exemples pour un échantillon de chapitres]

<i>Chapitre du budget</i>	<i>Différences significatives de plus de 5%</i>
1. Politiques, direction et coordination d'ensemble	La sous-utilisation des crédits de 1,5 million de dollars au titre des objets de dépense autres que les postes tient essentiellement à la réduction du nombre de juges, le nombre d'affaires dont a été saisi le Tribunal d'Appel ayant diminué.

2. Affaires politiques
La sous-utilisation des crédits de 5,1 millions de dollars au titre des postes et des autres objets de dépense s'explique par des taux de vacances plus élevés que ce qui était prévu dans le budget et par des retards accusés dans le recrutement de consultants du fait des problèmes de sécurité liés à Boko Haram et à l'organisation des élections législatives au Nigéria.
5. Désarmement
Le dépassement de crédit de 0,5 million de dollars au titre des postes et des autres objets de dépense s'explique principalement par le fait que les taux de vacance moyens effectifs ont été inférieurs à ceux prévus dans le budget.
6. Opérations de maintien de la paix
La sous-utilisation des crédits de 3,8 millions de dollars au titre des objets de dépense autres que les postes tient au fait que les dépenses liées aux voyages effectués dans la zone d'activité du Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies dans l'Inde et le Pakistan ainsi que celles liées aux voyages des membres du personnel de l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve ont été moins élevées que prévu en raison, respectivement, de mesures de sécurité et de restrictions en matière d'octroi des visas imposées par le gouvernement hôte, et du nombre moins élevé que prévu de voyages effectués pour assister à des conférences ou des séances de formation pendant l'exercice.
8. Utilisations pacifiques de l'espace
Le dépassement de crédit de 0,3 million de dollars au titre des postes s'explique principalement par le fait que les taux de vacance moyens effectifs ont été inférieurs à ceux prévus dans le budget. Pour ce qui est des objets de dépense autres que les postes, la sous-utilisation des crédits de 0,2 million de dollars s'explique par le fait que le nombre d'ateliers organisés pendant la période était inférieur à ce qui était prévu en raison des décisions prises par le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique en juin 2020.
9. Cour internationale de Justice
Le dépassement de crédit de 0,8 million de dollars au titre des postes tient essentiellement au fait que les taux de vacance moyens effectifs ont été inférieurs à ceux prévus dans le budget. Pour ce qui est des objets de dépense autres que les postes, la sous-utilisation des crédits de 1,9 million de dollars au titre du personnel temporaire pour les réunions est due au fait que la Cour a été saisie d'un nombre moins élevé que prévu d'affaires et qu'elle a par conséquent tenu moins de réunions et séances que prévu.
10. Affaires économiques et sociales
La sous-utilisation des crédits de 2,5 millions de dollars au titre des objets de dépenses autres que les postes tient à une réduction des dépenses relatives aux voyages des représentants, qui s'explique essentiellement par le fait que le nombre de délégations et de représentants des organes directeurs ayant effectué des voyages était moins élevé que prévu, notamment parce qu'un certain nombre de consultations dans le cadre du Forum politique de haut niveau chargé du suivi des activités de développement durable se chevauchaient.

11. Bureau du Haut- Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement	La sous-utilisation des crédits de 1,5 million de dollars au titre des postes s'explique par le fait que les taux de vacance moyens effectifs étaient supérieurs à ceux prévus dans le budget.
12. Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique	La sous-utilisation des crédits de 2,1 millions de dollars au titre des postes et des autres objets de dépense tient essentiellement au fait que les taux de vacance moyens effectifs étaient supérieurs à ceux prévus dans le budget.
13. Commerce et développement	La sous-utilisation des crédits de 1,0 million au titre des objets de dépense autres que les postes est principalement due au fait que le nombre de représentants qui ont assisté aux séances était moins élevé que prévu, ainsi qu'à la réduction des dépenses engagées pour les services de courrier et de valise diplomatique et pour l'achat de papier en raison du recours plus fréquent aux systèmes électroniques de diffusion de l'information.

8. Le tableau 3 présente les dépenses imprévues et extraordinaires qui ont été autorisées par l'Assemblée générale dans sa résolution X/XX pour l'année terminée le 31 décembre 2020. Ces dépenses ont déjà été prises en compte dans le montant des dépenses effectives inscrites dans l'état V.

Tableau 3

Dépenses imprévues et extraordinaires engagées pendant l'année terminée le 31 décembre 2020

(En milliers de dollars des États-Unis)

Chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences)	
Examen du dispositif de consolidation de la paix de l'Organisation des Nations Unies ^a	141,0
Total partiel	141,0
Chapitre 3 (Affaires politiques)	
Examen du dispositif de consolidation de la paix de l'Organisation des Nations Unies ^a	1 485,5
Coordonnateur de l'action de l'Organisation des Nations Unies contre l'impact régional de Boko Haram ^b	154,4
Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Yémen ^b	287,4
Augmentation des effectifs du Bureau des Nations Unies au Burundi ^c	2 600,0
Délégué du Secrétaire général à la Sous-Commission chargée des questions relatives à la fin du conflit dans le cadre du processus de paix colombien ^b	150,0
Coordonnateur principal du système des Nations Unies pour le Burundi ^b	236,3
Conseiller spécial du Secrétaire général ^b	293,8
Total partiel	5 207,4
Chapitre 4 (Désarmement)	
Création du Mécanisme d'enquête conjoint de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques et de l'Organisation des Nations Unies ^b	1 051,2
Total partiel	1 051,2

Chapitre 24 (Droits de l'homme)	
Commission d'enquête internationale indépendante sur la République arabe syrienne ^a	3 708,5
Mission d'enquête sur la situation des droits de l'homme en Libye ^a	820,6
Mission chargée de recueillir des informations sur les atrocités commises par le groupe Boko Haram et son effet sur les droits de l'homme dans les pays touchés et d'en rendre compte ^a	148,9
Total partiel	4 678,0
Chapitre 27 (Aide humanitaire)	
Mécanisme de surveillance de l'aide humanitaire en République arabe syrienne ^a	5 429,5
Total partiel	5 429,5
Chapitre 29D (Bureau des services centraux d'appui)	
Examen du dispositif de consolidation de la paix de l'Organisation des Nations Unies ^a	45,3
Total partiel	45,3
Total	16 552,4

^a Autorisé par le Secrétaire général, avec l'assentiment du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires.

^b Autorisé par le Secrétaire général

^c Autorisé par le Secrétaire général, avec l'assentiment du Comité consultatif (1,5 million de dollars), et autorisé par le Secrétaire général (1,1 million de dollars).